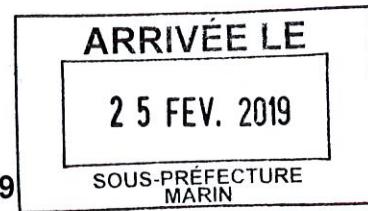


République Française
Collectivité Territoriale de Martinique



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 07 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le jeudi sept février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du maire M. RENE-CORAIL Arnaud.

Présents :

M. le Maire, RENE-CORAIL Arnaud,

Mmes : ROUVEL Marthe, ACCUS-ADAINNE Nadia, GRAT Nathalie, PINVILLE Myriam, GUILLOIS Denise, BOULET Carole, HIERSO Valérie, RAGOO Maryse, HABRAN Annette, CHRISTOPHE-HAYOT Gina, MOUCLE épouse HENDERSON Christelle.

MM. : RENE-CORAIL Robert, HABRAN Willy, GALY René, SAINTE-ROSE Serge, JEAN-ALPHONSE Clément.

Membres absents ayant donné procuration :

M. PAIN Serge à Mme ACCUS-ADAINNE Nadia
M. BRELEUR Daniel à Mme GRAT Nathalie
M. JAIR Antonio à Mme PINVILLE Myriam
Mme SAINT-AIME Danielle à M. RENE-CORAIL Arnaud
Mme MAIKOUVA Marlène à M.SAINTE-ROSE Serge

Absents excusés :

Mme ARTIGOT Ghislaine
MM. CLUZEL Alexandre, PADRA Jérôme

Absents :

Mme PINVILLE Josiane,
MM. ALTIUS Adrien, MOSTOR Jean-Luc, YANG-TING Joé.

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

L'assemblée compte 17 présents, 5 procurations, 3 absents excusés et 4 absents. Le quorum est atteint et le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme HABRAN Annette est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire remercie les élus de leur présence à ce conseil et rappelle les points à l'ordre du jour :

- 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 DECEMBRE 2018**
- 2. PRESENTATION DU RENOUVELLEMENT ET RENFORCEMENT DE LA LIAISON 20 000 VOLTS ENTRE FORT DE FRANCE ET LES TROIS-ILETS PAR EDF**
- 3. CONVENTION DE PROXIMITE ENTRE EDF ET LA VILLE DE TROIS-ILETS**
- 4. PRESENTATION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL PAR LA CAESM**
- 5. PROCEDURE DE CLASSEMENT D'OFFICE EN ROUTE COMMUNALE DE VOIES PRIVEES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE**
- 6. AVANCE DE SUBVENTION DE 50 000 €A LA CAISSE DES ECOLES ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
- 7. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE LA COMMUNE ET DE LA REGIE AUTONOME DU PORT DE PLAISANCE DE LA POINTE DU BOUT**
- 8. MODIFICATION DE L'INDICE DE REFERENCE DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**
- 9. QUESTIONS DIVERSES**

Pour des raisons d'organisation, le Maire propose aux élus d'accepter quelques modifications dans le déroulement de la séance, en acceptant que soient étudiés en début les points 2, 3 et 4.

Il annonce la liste des intervenants ainsi que l'objet de leur intervention :

- M. JEAN-BAPTISTE d'EDF présentera le projet de remplacement du câble électrique sous-marin reliant quartier Anse Mitan à Fort de France
- Mme LOUISE Nathalie, représentant aussi EDF, présentera la convention de proximité que propose EDF aux communes
- M. LARCHER Olivier, de la Direction Financière l'Espace Sud, parlera du pacte financier de la CAESM.

2) PRESENTATION DU RENOUVELLEMENT ET RENFORCEMENT DE LA LIAISON 20 000 VOLTS ENTRE FORT DE FRANCE ET LES TROIS-ILETS PAR EDF

Sur invitation du Maire, M. GALY annonce l'intervention de M. JEAN-BAPTISTE d'EDF qui souhaiterait connaître l'avis du conseil municipal à l'issue de son intervention qui suit.

Nous sommes aujourd'hui à un moment où l'opportunité de renforcer et sécuriser l'alimentation en électricité de la commune de Trois-Ilets et plus largement de toute la zone regroupant les communes de Trois-Ilets, Anses d'Arlet et Diamant, se présente.

En effet, l'alimentation en électricité de la zone de Trois-Ilets, Anses d'Arlet et Diamant est assurée uniquement par le poste de Petit Bourg comme suit :

- d'un côté le bourg de Trois-Ilets jusqu'à la Pointe du Bout, ainsi qu'une partie des Anses d'Arlet en passant par Galochat,
- de l'autre, les villes du Diamant et des Anses d'Arlet jusqu'à Galochat.

Donc en cas de problème sur Petit Bourg, c'est toute cette zone qui se retrouverait privée d'électricité.

D'un autre côté, le câble sous-marin de 7 km qui relie la Pointe du Bout à la Pointe des Sables est aujourd'hui en fin de vie, du fait notamment de nombreuses agressions liées à la navigation dans la baie de Fort de France (ancres et hélices de bateaux). Ce dernier, d'ailleurs sous-terrain et non sous-marin, avait dû être posé sans protection en 1986 pour résoudre des problèmes d'alimentation sur la commune. Il doit donc être remplacé.

D'où le projet d'EDF de ne pas se limiter au simple remplacement de notre vieux câble mais de sécuriser toute la zone Trois-Ilets, Anses d'Arlet, Diamant en faisant passer 2 câbles sous-marins et protégés cette fois entre Fort de France et la Pointe du Bout avant fin décembre 2021 - début janvier 2022 (période de moindre marée).

Le premier relierait toujours La Pointe des Sables à l'hôtel Carayou (à noter qu'en réalité le câble actuel n'arrive pas à l'hôtel Carayou mais sur une ancienne villa de l'hôtel avec convention de passage - terrain privé donc).

Le second relierait l'hydrobase à l'un des cinq sites pré-sentis suivants : la forêt Vatable, le bourg, le CNTI, l'Anse Marette, la Pointe Angboeuf.

La Forêt Vatable n'est pas une option possible dans la mesure où celle-ci est une zone d'exclusion militaire (zone de repli des bateaux militaires).

Le Bourg ne conviendrait pas en raison de sa forte activité nautique.

Le **CNTI**, proposé par M. le Maire en raison de l'existence d'une voirie publique au point d'arrivée du câble, souffrirait aussi de l'activité nautique du bourg proche.

Les deux sites restant, Anse Marette et Pointe Angboeuf possèdent des caractéristiques techniques qui permettraient de constituer un deuxième réseau distinct qui rejoindrait le golf et permettrait de sécuriser ainsi totalement toute la zone.

Anse Marette présente l'avantage d'alimenter la STEP en faisant passer le câble par la plage de l'hôtel Impératrice Village puis par une servitude déjà existante. Toutefois, la présence d'herbiers sur le fond marin risque de compliquer la tâche en raison :

- des diverses autorisations difficiles à obtenir,
- du risque d'opposition des associations environnementales du fait des travaux sur le fond marin qui en découleraient.

Les atouts de la **Pointe Angboeuf** sont les suivants : fond vaseux, accès rapide à la côte, coût moindre, projet plus acceptable sur le plan environnemental avec des voiries déjà existantes.

Seuls trois inconvénients ont été relevés : le mouillage des bateaux qu'il faudrait interdire, l'accès au site qui oblige à passer sur des propriétés privées, le statut de zone naturelle non constructible qui fait planer l'incertitude sur l'obtention de l'autorisation.

D'où une préférence pour la Pointe Angboeuf.

Ce projet est actuellement en phase préalable d'étude avec beaucoup de démarches en cours.

L'objet de cette rencontre est de :

- connaître l'avis des élus
- prioriser donc une zone afin de limiter les dépenses liées aux études nécessaires à cette unique zone,
- avoir, dans le cas où la Pointe Angboeuf serait retenue, l'accord des propriétaires des parcelles sur lesquelles arriveraient ce câble (notamment les familles HAUSTANT et PINVILLE) pour la construction de la voirie.

Complément d'informations

Ces câbles :

- devraient éviter les zones de vie marine,
- seront déposés sur des fonds vaseux, ce qui permettra leur enfouissement sous l'action de leur propre poids sauf au niveau des atterrages où ils seront enfouis afin d'éviter d'être accrochés par les bateaux (réponse à M. HABRAN),

Des études de courantologie seront menées dans le cadre de la recherche du fuseau de moindre impact, c'est-à-dire la zone de pose protégeant tant l'environnement que les câbles. Des ancrages seront réalisés sur certains points de ces derniers afin de les protéger de la houle (réponse à Mme GUILLOIS).

L'ancien câble quant à lui ne sera enlevé qu'aux endroits où il ne s'est pas intégré à l'environnement, c'est-à-dire les portions sur lesquelles la vie marine ne s'est pas développée.

Le Maire remercie M. JEAN-BAPTISTE et l'informe que le conseil municipal se concertera sur son choix, notamment l'option Pointe Angboeuf, et l'en informera aussitôt.

3) CONVENTION DE PROXIMITE ENTRE EDF ET LA VILLE DE TROIS-ILETS

Le Maire donne la parole à Mme LOUISE Nathalie, représentant aussi EDF, pour sa présentation de leur convention de proximité qui a déjà été signée par les communes de Schoelcher, Grand-Rivière, Saint-Esprit et Ducos.

Cette convention est un partenariat avec les communes dans lequel EDF s'engage à accompagner celles-ci sur des thèmes qui reviennent régulièrement :

- l'accompagnement des familles ayant des difficultés à payer leurs factures d'électricité (par la mise en place d'échéancier etc.),
- la mise en place du Chèque Energie déjà réalisé par le CCAS,
- la maîtrise de la consommation d'électricité en cas de rénovation ou de construction de bâtiments publics,
- le remplacement de poteaux défectueux en collaboration avec le SMEM,
- la sensibilisation des communes et administrés sur les devoirs et obligations de chacun autour de l'élagage des arbres : l'élagage citoyen.

Le Maire fait remarquer et insiste sur le fait que, comparativement à la population éligible, très peu d'administrés bénéficient réellement du Chèque Energie, les plus humbles ayant toujours du mal à se rapprocher du CCAS.

Il s'interroge donc sur l'efficacité de l'accompagnement des familles ayant des difficultés à payer leurs factures, puisque la mairie ne connaît qu'une petite partie de celles-ci. Et il pose la question de savoir s'il ne serait pas possible d'inclure dans cette convention qu'EDF puisse transmettre à la commune la liste des personnes concernées.

Il remercie Mme LOUISE en l'informant que le M. le DGS continuera à examiner cette convention qui, une fois prêté, sera soumise à l'avis des élus et signée.

4) PRESENTATION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL PAR LA CAESM

Cette présentation sera remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal, dans la mesure où M. LARCHER Olivier, attendu ailleurs, n'a pu rester jusqu'à la fin de la présentation des représentants d'EDF.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 DECEMBRE 2018

Le Maire invite les élus présents au conseil municipal du 27 décembre 2018 à exprimer leurs observations sur le procès-verbal avant de le soumettre à leur approbation.

Mme GRAT Nathalie signale un erratum dans la composition de la commission ad 'hoc « Fleurissement – embellissement », dont la composition définitive est la suivante :

Membres élus : Mmes GRAT Nathalie, GUILLOIS Denise, HABRAN Annette, ARTIGOT Gislaine – MM. GALY René, JEAN-ALPHONSE Clément et SAINTE-ROSE Serge.

Citoyens – personnalités civiles : Mmes THESEE épouse RABESCO Geneviève, CARBETY Marie-Blanche, MARAN Marie-Claude, SERALINE SORBET Shadae, RENE-CORAIL Guilaine – M. ALZOUBI Hussein.

En absence d'objection, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

5) PROCEDURE DE CLASSEMENT D'OFFICE EN ROUTE COMMUNALE DE VOIES PRIVEES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE

Le Maire rappelle l'objet de ce rapport.

Les voies ou tronçons de voies ci-après sont ouvertes à la circulation publique mais demeurent encore sous domaine privé.

Libellé de la voie	Longueur totale (m)	Largeur moyenne de chaussée (m)	Nature du revêtement de chaussée	Présence de trottoir	Etat d'entretien général
Route du Fort d'Alet - Quartier Anse Mitan	458	8	Béton	Non	Bon
Allée de la Muscade y compris tronçon reliant la route du fort d'Alet – quartier Anse Mitan	328	De 6 à 12	Béton	Non	Bon
Rue des palétuviers – quartier La Pointe	723	6	Enrobé	Non	Bon
Rue du Ti Baume – quartier la Pointe	116	6	Béton	Non	Bon
Rue du Passe Mon Temps	1 115	8	Enrobé béton +	Non	Mauvais état
Route de Beaufond – quartier La Villéa	2 650	6	Béton	Non	Etat d'usage

La circulation est à double sens, et il n'y a sur ces voies aucun panneau de « sens interdit sauf riverains » ni de panneau indiquant une propriété privée.

L'accès piéton peut se faire directement sur la chaussée ou via des trottoirs. Les plaques des rues sont présentes au début des voies et le cas échéant en leur extrémité à leur intersection avec une autre route.

Les espaces verts en accotement de chaussée sont entretenus par le prestataire de la commune (Société Bougainvilliers).

Il existe :

- un éclairage public sur l'ensemble des accotements,
- Un réseau d'adduction d'eau potable avec canalisation en PEHD sur l'ensemble des voies.

La collecte des déchets ménagers est effectuée par le prestataire de l'Espace Sud (SEEN) sur l'ensemble des voies.

L'ensemble des voies, trottoirs et abords concernés font l'objet d'un entretien régulier par les services municipaux, considérant qu'il s'agit d'espaces ouverts à la circulation publique.

Il était donc demandé aux membres de l'assemblée, en vertu des articles L. 318-3 et R. 318-10 du code de l'urbanisme et de l'article L. 141-3 du code de la voirie routière, de bien vouloir délibérer sur le lancement de la procédure de classement d'office en routes communales de voies privées ouvertes à la circulation, sans contrepartie.

La procédure, si elle est lancée, donnera lieu à une enquête publique et sera aussi soumise à l'approbation du préfet qui pourra toujours refuser.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le lancement de la procédure de classement d'office en routes communales de voies privées ouvertes à la circulation, sans contrepartie.

6) AVANCE DE SUBVENTION DE 50 000 € A LA CAISSE DES ECOLES ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire rappelle l'objet de ce rapport.

Chaque année, dans l'attente du vote de leurs budgets respectifs, la commune de Trois-Ilets verse une avance sur subvention à la Caisse des Ecoles et au CCAS afin de leur permettre de faire face à leurs dépenses de fonctionnement, notamment les salaires.

Pour l'année 2019, le montant de cette avance s'élève comme suit :

Caisse des Ecoles	50 000,00 €
CCAS	50 000,00 €

Il était demandé aux membres de l'assemblée de bien vouloir délibérer sur le versement de cette avance sur subvention.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le versement d'une avance sur subvention de 50 000 € à chacun de ses deux établissements publics communaux (Caisse des Ecoles et CCAS).

7) RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE LA COMMUNE ET DE LA REGIE AUTONOME DU PORT DE PLAISANCE DE LA POINTE DU BOUT

Rapport d'Orientation Budgétaire 2019

Le Maire présente le rapport d'orientation budgétaire réalisé dans les règles de l'art par MM. PATRICE Florent et ARIEN Victor, le DGS.

Après avoir souligné l'obligation de faire apparaître dans ce rapport les contextes international, national et départemental, il fait lecture du volet communal, établi sur des prévisions dans l'attente du compte administratif en cours de finalisation.

La commune devrait réaliser un volume global de dépenses de 14 101 353,79 € environ, décomposées ainsi :

Section de fonctionnement – perspective au 31/12/2018
Dépenses : 12 091 447,30 €
Recettes : 12 724 326,47 €

Section d'investissement – perspective au 31/12/2018
Dépenses : 2 009 906,49 €
Recettes : 2 765 829,19 €

Il se dégage un résultat propre de l'exercice d'un montant de 632 879,17 € sur l'exercice 2018, soit un résultat global cumulé de 1 036 478,10 €.

Dépenses et recettes de fonctionnement

On note, comme d'habitude, un excédent de fonctionnement, même si les dépenses réelles augmentent tout en restant cependant dans le cadre fixé par l'état.

Les charges de personnel, qui constituent l'essentiel de ces dépenses, augmentent notamment du fait de hausse inéluctable de la masse salariale, des heures supplémentaires et astreintes payées aux agents, de la hausse des cotisations patronales et sociales et de la refonte des grilles indiciaires.

Il sera demandé à Mme OURMIAH de faire apparaître la masse salariale ainsi que les effectifs de la Caisse des Ecoles et du CCAS pour une meilleure information des élus.

On note une baisse des effectifs qui passent à 142 au 31/12/2018. Celle-ci s'explique par le transfert des agents communaux au CCAS et à la Caisse des Ecoles réalisé dans le but de permettre à ces entités de disposer d'un budget réel.

Suite à une idée de Mme HENDERSON, dans un souci de maîtrise des coûts, il est sérieusement envisagé d'avoir recours dans l'avenir aux applications sur les Smartphones comme supports d'informations. L'objectif serait de limiter les Flyers et banderoles qui sont systématiquement utilisés chaque année. La plateforme d'alerte à la population par SMS, sur laquelle travaille Mme PINVILLE Myriam, servirait de base à cette action.

Toujours dans le souci de réaliser des économies, il sera aussi demandé à Mme OURMIAH de faire ressortir dans le compte administratif les postes enregistrant des économies ou des augmentations de charges de fonctionnement afin de pouvoir juger ainsi de l'impact des efforts demandés en matière de maîtrise des dépenses.

A ce moment des échanges, le DGS demande avec insistance de rester dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire comme le demande l'état, et d'éviter de dériver dans une logique de Débat d'Orientation Budgétaire. Il s'agit par conséquent de ne pas encore entrer dans le cadre du compte administratif, du compte de gestion ou du budget primitif, mais de s'en tenir à l'évolution de certains indicateurs tels les effectifs et la masse salariale, les économies réalisées par la commune etc.

S'agissant des recettes de fonctionnement, on constate :

- une légère hausse due aux recettes générées par le casino et aux droits de mutation liés aux ventes d'appartements,
- que la première étape de la refonte de la taxe d'habitation, qui a pris effet en 2018, devrait entraîner une baisse de 30% pour 80% des foyers,
- que la DGF, principale dotation allouée par l'état, devrait se stabiliser en 2019 après une baisse régulière depuis 2013,
- que le transfert de la compétence « promotion touristique » à la Communauté d'agglomération de l'Espace Sud, dans le cadre des dispositions de la loi Notre, a eu pour conséquence la perte de la taxe de séjour.

Dépenses et recettes d'investissement

La bonne gestion financière de la collectivité lui a permis ces dernières années de réaliser ses nombreux investissements sans mettre en péril ses finances, et il devrait en être de même cette année.

Un certain nombre de travaux ont été réalisés et d'autres sont en cours. La construction des ateliers des services techniques connaît un retard de 6 mois imputable à une entreprise.

L'ensemble des dépenses restent stables sur les dernières années dans l'attente du gros investissement à venir sur l'école Ilet Charles

Les recettes d'investissement sont importantes cette année (2.5 millions) en raison du versement de subventions dues au titre des années précédentes et d'avances sur différents travaux.

Le niveau d'endettement de la commune est relativement faible en raison d'un recours modéré à l'emprunt, ce qui permettra de contracter l'emprunt important nécessaire aux travaux à venir de l'école Ilet Charles.

Orientations 2019

La collectivité table sur :

- la stabilisation des dépenses de fonctionnement,
- le maintien des taux d'imposition,
- 2 millions d'investissement en 2019 pour un ensemble de travaux en régie et les 2 installations de vente de poissons à l'Anse à l'Ane et dans le bourg.

En fin de lecture, sans objection, les élus ont pris acte de la présentation du rapport.

Rapport d'orientation budgétaire 2019 de la Marina

Le Maire fait lecture du rapport présenté par la Marina.

Les comptes présentent un faible excédent, soit environ 81 000 € sur chacune des deux dernières années.

La Marina fait l'objet d'études pour l'installation de nouvelles bornes d'eau et d'électricité, la création de zones de mouillage, la réhabilitation de la capitainerie et la mise en conformité des réseaux de fils.

170 000 € d'investissement sont à prévoir en 2019 pour :

- la modernisation et la mise aux normes des réseaux d'eau et d'électricité,
- la pose d'un nouveau ponton,
- la création du site internet (au 1^{er} juin) qui permettra d'informer les bateaux de passage sur les disponibilités de la marina ainsi que sur les activités économiques autour.

L'objectif pour l'avenir est d'assurer la bonne exécution de sa mission, et même d'être excédentaire afin de pouvoir contracter un emprunt pour la mise en place des zones de mouillage (plus de 2 millions d'euros).

L'effectif reste le même soit 5 salariés, abstraction faite d'un agent en arrêt longue maladie parti à la retraite au 1^{er} janvier.

En réponse à une question, l'estimation des recettes à venir est inférieure aux recettes réalisées en 2018 dans la mesure où la saison 2018 a été exceptionnelle en raison du mauvais temps sur les autres îles et où ce début de saison connaît déjà une baisse des chiffres.

En fin de présentation, les élus ont pris acte de la présentation du rapport.

8) MODIFICATION DE L'INDICE DE REFERENCE DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Le Maire rappelle l'objet de ce rapport.

Les indemnités des élus sont calculées par application d'un pourcentage sur l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique.

Le conseil municipal, par délibération en date du 17 avril 2014, avait fixé le montant de ces indemnités.

Par le décret 2017-85 du 26 janvier 2017, l'indice terminal a été augmenté et majoré à 1 027 au 1^{er} janvier 2019.

Il convenait donc de délibérer à nouveau sur le montant des indemnités et il a été proposé aux élus de maintenir les mêmes pourcentages de référence.

A l'unanimité, le conseil municipal vote le maintien des mêmes pourcentages de référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Cette mesure reste cependant sans effet sur le montant des indemnités des élus en raison de l'augmentation de la CSG.

9) QUESTIONS DIVERSES

9-1/ Madame HENDERSON aimerait savoir si, chaque année, il sera procédé à la présentation des rapports d'orientation budgétaires de la commune, de la Marina, de la Caisse des Ecoles et du CCAS.

Le Maire et le DGS indiquent que seuls les rapports de la commune et de la Marina seront votés. On ne pourra que faire apparaître la masse salariale et les effectifs du CCAS et de la Caisse des Ecoles dans celui de la commune pour l'information des élus. Ces deux entités sont en effet des établissements publics administratifs alors que la Marina est une régie municipale dotée d'une autonomie budgétaire. La comptabilité de cette dernière est par conséquent un budget annexe au budget de la ville.

9-2/ Mme PINVILLE apporte deux informations à l'attention de l'assemblée :

- l'association AMAWEKA propose aux élus et à la population une action de sensibilisation sur les valeurs patrimoniales naturelles de notre territoire. Dans ce cadre, elle propose aux élus une randonnée nautique le 10 mars prochain. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de Mme PINVILLE,
- dans le cadre de la certification de la gestion des eaux de baignade, un spot a été réalisé en collaboration avec la CAESM. Celui-ci sera diffusé uniquement sur les sites, pour des raisons de coût. En raison de problème sur la messagerie de la ville, Mme GAILLARD n'a pu le transmettre aux élus avant diffusion, comme le lui avait demandé Mme PINVILLE. Mme GRAT propose de le leur faire parvenir par la voie du support WhatsApp.

Plus aucun point n'étant évoqué, le Maire remercie les élus et lève la séance à 21h30.

La secrétaire de séance,

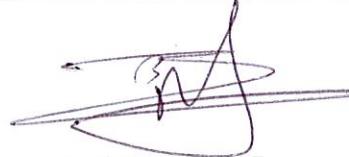
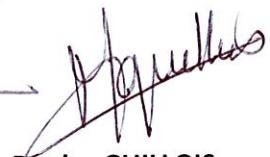
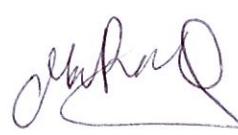
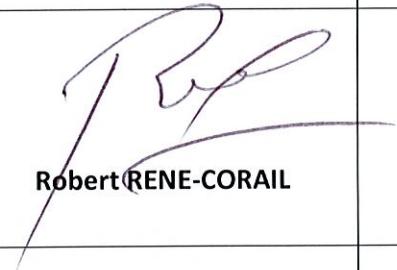
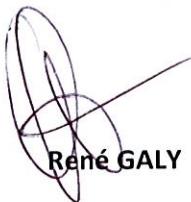


Annette HABRAN

Le Maire,



Arnaud RENE-CORAIL

		
Marthe ROUVEL	Nadia ACCUS-ADAIN	Nathalie GRAT
		
Myriam PINVILLE	Denise GUILLOIS	Carole BOULET
		
Valérie HIERSO	Maryse RAGOON	Gina CHRISTOPHE-HAYOT
		
Christelle MOUCLE	Robert RENE-CORAIL	Willy HABRAN
		
René GALY	Serge SAINTE-ROSE	Clément JEAN-ALPHONSE

Sous-Prefecture du Marin
Contrôle de légalité
REÇU LE

- 4 AVR. 2019

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 MARS 2019

ARRIVÉE LE

4 AVR. 2019

SOUS-PREFECTURE
MARIN

L'an deux mille dix-neuf et le jeudi vingt et un mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du maire M. RENE-CORAIL Arnaud.

Présents :

M. le Maire, RENE-CORAIL Arnaud

Mmes : ROUVEL Marthe, ACCUS-ADAINNE Nadia, GRAT Nathalie, PINVILLE Myriam, GUILLOIS Denise, BOULET Carole, ARTIGOT Ghislaine, HABRAN Annette

MM. : RENE-CORAIL Robert, HABRAN Willy, PAIN Serge, CLUZEL Alexandre, GALY René, BRELEUR Daniel, JAIR Antonio

Membres absents ayant donné procuration :

M. JEAN-ALPHONSE Clément à M. RENE-CORAIL Arnaud

Mme RAGOY Maryse à Mme ACCUS-ADAINNE Nadia

Mme CHRISTOPHE-HAYOT Gina à Mme GUILLOIS Denise

Mme MOUCLE épouse HENDERSON Christelle à M. PAIN Serge

Absents excusés :

Mmes HIERSO Valérie, RAGOY Maryse, SAINT-AIME Danielle, CHRISTOPHE-HAYOT Gina, MOUCLE épouse HENDERSON Christelle

MM. JEAN-ALPHONSE Clément, PADRA Jérôme

Absents :

Mme PINVILLE Josiane, MAIKOOUVA Marlène

MM. ALTIUS Adrien, MOSTOR Jean-Luc, SAINTE-ROSE Serge, YANG-TING Joé

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

L'assemblée compte 16 présents, 4 procurations, 7 absents excusés et 6 absents. Le quorum est atteint et le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme GUILLOIS Denise est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire remercie les élus de leur présence à ce conseil et rappelle les points à l'ordre du jour :

- 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2019**
- 2. CONVENTION CADRE ADDUAM / VILLE DE TROIS-ILETS (VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE 2019)**
- 3. PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC PERFORMANT**
- 4. RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE MISSION DECOMMUNICATION A TEMPS INCOMPLET SUR UNE DUREE D'UN AN POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITES**
- 5. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (COMMUNE ET PORT DE PLAISANCE)**
- 6. PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 (COMMUNE ET PORT DE PLAISANCE)**
- 7. QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire propose aux élus d'accepter une modification dans le déroulement de la séance en permettant à M. LARCHER Olivier, directeur des affaires financières de l'Espace Sud, de faire aujourd'hui la présentation du Pacte Fiscal et Financier de l'Espace Sud qui avait été reporté lors de la séance du Conseil Municipal du 07/02/2019.

PRESENTATION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL DE LA CAESM

Le Maire laisse la parole à M. LARCHER pour la présentation de ce pacte qu'un certain nombre de communes a déjà voté.

Ce pacte est le fruit d'un travail collaboratif et participatif entre les services de la communauté d'agglomération et ceux des communes membres.

Il est présenté comme le témoignage du soutien de la communauté envers les communes membres dans le contexte actuel où :

- la loi NOTRe pousse vers l'intercommunalité à travers notamment des transferts de compétences,
- les dotations de l'Etat diminuent,
- l'interdépendance financière entre communes et intercommunalités s'est accentuée, du fait de la suppression de la taxe professionnelle et de la mise en place du nouveau panier fiscal.

Il a pour objectifs de :

- coordonner les stratégies individuelles et collectives sur le territoire en laissant une totale liberté de vote aux conseils municipaux en matière fiscale, dans le cadre toutefois d'une politique fiscale transparente et d'une pression fiscale contenue,
- définir les règles du jeu dans le projet de territoire de la communauté, avec notamment le projet Odysséa qui vise à favoriser l'allongement de la période touristique et l'augmentation des dépenses de touristes.

Il prend en compte les priorités suivantes :

- l'instauration d'une véritable transparence financière et fiscale, aussi bien en matière d'analyse financière rétrospective que prospective,
- la simplification et le renforcement des mécanismes de solidarité financière,
- la possibilité pour la communauté d'accroître ses ressources,
- la refonte et la simplification des mécanismes de fonds de concours destinés à financer les investissements des communes.

Il s'articule autour des quatre leviers : financier, fiscal, transfert de charges et solidarité.

LEVIER FINANCIER

Transparence financière et fiscale et partage d'informations constituent le socle de ce levier.

Dans ce cadre, il a été convenu d'aller plus loin que les dispositions de la loi NOTRe en décidant que l'ensemble des communes de l'Espace Sud transmettent leur rapport d'orientation budgétaire à la communauté, au lieu de se limiter aux seules communes de plus de 10 000 habitants comme le prévoit la loi.

Un observatoire financier mutualisé de l'ensemble communautaire, dirigé par la Direction prospective et de l'Evaluation, a été mis en place au sein de la communauté d'agglomération.

Cet observatoire réalise des analyses prospectives pour la planification financière des projets communaux et intercommunaux, détermine pour chaque commune membre le niveau de soutenabilité des projets d'investissements ainsi que l'impact des investissements sur les dépenses de fonctionnement.

LEVIER FISCAL

Face à l'existence d'une évasion fiscale, fruit de déclarations inexactes qui minimisent les bases d'imposition, la communauté a créé un observatoire fiscal mutualisé entre les communes membres et elle.

Géré par la Direction de la Fiscalité de la CAESM créée à cet effet, sa mission est de :

- Informer les élus et les services sur les bases d'imposition,
- accompagner la prise de décision,
- Analyser de façon exhaustive la matière imposable et anticiper les évolutions à venir,
- Simuler les effets des décisions relatives aux modifications de la politique, d'abattement, d'exonération et des taux d'imposition,
- Optimiser l'assiette de l'impôt.

Sa mise en place a permis à l'ensemble intercommunal de bénéficier de nouvelles ressources en élargissant les bases d'imposition au lieu de toujours faire payer les mêmes en agissant uniquement sur les taux d'imposition.

LEVIER TRANSFERT DE CHARGES

A toute compétence correspondent des charges et des ressources qui lui sont propres et qui sont de fait transférées lors des transferts de compétences.

Ces transferts doivent respecter le principe de neutralité budgétaire et donc n'être source ni d'appauvrissement, ni d'enrichissement des collectivités concernées. Et il revient aux Attributions de Compétences (AC) d'assurer cette neutralité budgétaire.

Pour ce faire, la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) analyse pour chaque commune, selon une méthodologie fixée par la loi, les charges et les produits afférents à chacune des compétences transférées, afin de déterminer le montant de l'attribution de compensation qui leur sera versée par la Communauté d'Agglomération (CA) (ou perçues par la CA lorsque les charges transférées sont supérieures aux produits).

Selon les dispositions de droit commun, les AC ne sont recalculées qu'à chaque nouveau transfert de compétences et de charges.

Il est proposé, comme la réglementation le permet, de réviser les AC actuellement en vigueur durant le mandat actuel (2018/2020).

Afin que toutes les communes puissent en bénéficier, il a été décidé de procéder par répartition du FPIC (Fond National de Péréquation des Ressources intercommunales et Communales).

Le montant de la révision est égal à la moyenne du FPIC versé aux communes membres sur la période 2012/2013. Cette somme sera répartie selon les mécanismes de droit commun entre les communes membres lors de la dernière année d'éligibilité FPIC (2013).

En cas de nouvelle éligibilité au FPIC, il sera retenu la piste optimale entre la répartition via la révision des AC ou via la répartition du FPIC.

LEVIER SOLIDARITE

Aide aux communes

Il sera maintenu dans le pacte les mécanismes de solidarité d'aide aux communes que sont :

- La redistribution aux communes d'une partie du produit de la Prestation Accueil Restauration Scolaire (PARS) versée par la CAF à la communauté,
- La répartition entre les communes de la redevance générée par les cuisines centrales mise à disposition au délégataire.

Fonds de concours

Dans son projet de territoire, la communauté prévoit l'octroi de fonds de concours dans son budget pour un développement solidaire et équilibré du territoire.

Toutefois, il a été voté que l'attribution de ces subventions d'investissement est conditionnée à l'adhésion des communes membres au pacte.

Schéma de mutualisation

Le levier Solidarité c'est aussi le schéma de mutualisation, l'une des pistes évoquées par la cour des comptes pour presser les collectivités à participer d'avantage à la réduction du déficit public.

Dans le cadre de son schéma de mutualisation, la communauté :

- suite au retrait des services de l'état sur l'instruction des Autorisations des Droits du Sol (ADS), a créé un service commun de délivrance des permis,
- réalise des groupements de commande au profit des communes membres.

M. LARCHER termine sa présentation en informant les élus que la révision des Attributions de Compensation ainsi que le règlement et le montant annuel du fonds de concours doivent faire l'objet de délibérations.

A l'issue de cette présentation, les élus ont exprimé leur réserve quant à deux points de ce pacte. Ils regrettent d'une part que seule la communauté bénéficie du développement économique des communes. Et d'autre part, ils trouvent tout aussi regrettable que les élus aient voté la disposition conditionnant le bénéfice des fonds de concours à l'adhésion au pacte.

La municipalité ne voit cependant pas d'obstacle à sa signature si toutefois tout le monde joue le jeu tant en matière de transparence que d'élargissement des bases fiscales par exemple.

Le Maire remercie M. LARCHER et entame l'ordre du jour de la séance.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2019

Le Maire invite les élus présents au conseil municipal du 07 février 2019 à exprimer leurs observations sur le procès-verbal avant de le soumettre à leur approbation.

En absence de remarque, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce procès-verbal.

2) CONVENTION CADRE ADDUAM / VILLE DE TROIS-ILETS (VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE 2019)

Le Maire rappelle l'objet de ce rapport.

La Convention Cadre ADDUAM / VILLE DE TROIS-ILETS 2016-2020, lie la ville à cette agence qui assure la révision du PLU de la ville et qui œuvre pour le faire sortir en 2020.

Dans le cadre de cette convention, l'agence sollicite comme prévu le versement de la participation financière de 15 000 € de la commune au titre de l'année 2019.

Il était demandé aux membres de l'assemblée de bien vouloir délibérer sur le versement de cette participation.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le versement des 15 000 € au titre de l'année 2019, dans le cadre de la convention cadre ADDUAM / VILLE DE TROIS-ILETS 2016-2020.

3) PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC PERFORMANT

Le Maire annonce l'objet du rapport et laisse la parole à M. GALY René qui en fait la présentation.

Le SMEM a lancé un programme de remplacement de toutes les malfaçons de l'éclairage public (poteaux, supports, ampoules ...).

Ce projet de rénovation de l'éclairage public s'inscrit dans une démarche de développement durable et de respect de l'environnement, et consiste entre autres à remplacer les lampes d'éclairage public par de la L.E.D.

Il répond à trois objectifs :

- réduire de 50% la consommation énergétique de l'éclairage public des communes,
- permettre aux communes de réduire les frais d'entretien et de maintenance de leur éclairage public,
- permettre une économie de l'ordre de 12 GWh par an, soit plus de 1,2 M€ de la facture des communes.

Sa mise en œuvre, qui s'étalera sur une période de 2 ou 3 ans, nécessitera un transfert temporaire de la qualité de maître d'ouvrage des communes au profit du SMEM qui sera seul compétent pour mener à bien l'ensemble des procédures nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le plan de financement se décompose comme suit :

Financeurs	Pourcentage	Montant
CTM (FEDER)	45.45%	1 007 500.00€
EDF	27.27%	604 500.00€
SMEM	10.27%	227 694.40€
Commune de Trois-Îlets	17.00%	376 805.00€
Coût total travaux HT	100.00%	2 216 500.00€

L'assemblée doit délibérer aujourd'hui afin de donner, dans l'affirmative, la possibilité au Maire de signer la délibération ainsi que la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

A l'unanimité l'assemblée vote le projet et donne son accord pour la signature de la convention de transfert temporaire de la qualité de maîtrise d'ouvrage.

Remarque : la convention doit faire l'objet de correction au niveau de la numérotation des articles.

4) RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE MISSION DECOMMUNICATION A TEMPS INCOMPLET SUR UNE DUREE D'UN AN POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITES

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

En raison du départ à la retraite d'un cadre, la collectivité a procédé au redéploiement en interne de certaines missions qui lui étaient dévolues. Par contre, s'agissant de la communication interne et externe, il est constaté beaucoup de retard dans des dossiers importants (rédaction du bulletin municipal, la mise à jour du compte face book et le site internet de la ville).

Pour pallier ces difficultés, la collectivité peut recruter un chargé de communication en contrat à durée déterminée d'un an pour un accroissement temporaire d'activité en application des dispositions de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Ce poste sera inscrit au tableau des effectifs pour l'année 2019.

Il serait décidé à l'issue de ce contrat des modalités de renforcement du service communication.

Les élus comme les administratifs pourront voir et/ou travailler avec cet agent avec comme seule contrainte de prendre rendez-vous avec lui.

Il convient de délibérer sur le recrutement de ce chargé de mission en communication, en application des dispositions de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

L'assemblée vote à l'unanimité le recrutement de cet agent.

Remarque : durant l'examen de ce rapport, le problème de l'absence de la commission bibliothèque dans l'agenda de la ville ainsi que sur son site internet a été soulevé. Il a été décidé au terme de ces échanges que cette situation sera réparée dès le prochain Conseil Municipal.

5) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (COMMUNE ET PORT DE PLAISANCE)

Le maire rappelle l'objet des rapports et laisse la parole à Mme ROUVEL qui pourra compter en cas de besoin sur l'aide de Mme OURMIAH Chantal.

Compte administratif de la commune de Trois-Ilets

Mme ROUVEL procède à la lecture du compte administratif 2018.

Les résultats sont déterminés à partir, des opérations de recettes et de dépenses effectuées sur l'exercice 2018, de la reprise sur l'exercice 2018 du résultat de l'exercice précédent ainsi que des opérations de recettes et de dépenses restant à réaliser au 31 décembre 2018.

La description de l'ensemble de ces opérations, est établie en mouvements réels et d'ordre par section comme ci-après :

Intitulés	Fonctionnement	Investissement		Total	
		Réalisé	Réalisé	Reste à réaliser	Réalisé
Recettes	13 144 837.80 €	2 765 829.19 €	1 309 215.89 €	15 910 666.99 €	1 309 215.89 €
Dépenses	12 091 512.95 €	2 009 906.49 €	1 700 451.90 €	14 101 419.44 €	1 700 451.90 €
Résultat propre de l'exercice (c=a-b)	1 053 324.85 €	755 922.70 €		1 809 247.55 €	-391 236.01 €
Résultat antérieur (d)	403 598.93 €	-1 433 796.99 €		-1 030 198.06 €	
Résultat brut de clôture (e=c+d)	1 456 923.78 €	-677 874.29 €	-391 236.01 €	779 049.49 €	-391 236.01 €
Exédent net cumulé de fonctionnement	1 456 923.78 €	-1 069 110.30 €		= 387 813.48 €	
Solde net cumulé d'investissement					
Résultat global net cumulé (e)-RAR					

Ainsi, les opérations réalisées en recettes à hauteur de 15 910 666.99 € et en dépenses pour un montant de 14 101 419.44 € font ressortir un excédent comptable propre de l'exercice 2018 s'élevant à 1 809 247.55 € (soit 1 053 324.85 + 755 922.70).

Le résultat net de l'exercice est le suivant :

Excédent net cumulé de fonctionnement est de 1 456 923.78 € (soit 1 053 324.85 + 403 598.93)

Déficit net d'investissement : **- 677 874.29 €** (soit -1 433 796.99 + 755 922.70)
Résultat net de l'exercice : **779 049.49 €** (soit 1 456 923.78 – 677 874.29)

Reste à réaliser : **- 391 236.01 €** (1 309 215.89 – 1 700 451.90)
Soit un résultat global net cumulé : **387 813.48 €** (soit 779 049.49 – 391 236.01)

Dans l'optique du vote à venir, le maire attire l'attention des élus sur la concordance entre les chiffres du compte de gestion et ceux du compte administratif, à l'exception des restes à réaliser qui ne concernent que la commune.

En l'absence de question relative à cette présentation, Mme ROUVEL passe à la présentation du compte administratif du port de plaisance.

Compte administratif du Port de Plaisance

Suivant la même logique du compte administratif de la commune, la description de l'ensemble de ces opérations et résultats est établie en mouvements réels et d'ordre par section ci-après :

Intitulés	Exploitation		Investissement		Total	
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Reste à réaliser	Réalisé	Reste à réaliser
Recettes	469 624,35 €		12 006,24 €		481 630,59 €	€
Dépenses	364 735,11 €		1 223,48 €		365 968,59 €	€
Résultat propre de l'exercice (c=a-b)	104 889,24 €		10 772,76 €		115 662,00 €	€
Résultat antérieur (d)	84 051,10 €	-	12 006,24 €		72 044,86 €	
Résultat brut de clôture (e=c+d)	188 940,34 €	-	1 233,48 €		187 706,86 €	€
Exédent net cumulé d'Exploitation Solde net cumulé d'investissement Résultat global net cumulé (e)-RAR	188 940,34 €	-	1 223,48 €		187 706,86 €	

Ainsi, les opérations réalisées en recettes à hauteur de **481 630.59 €** et en dépenses pour un montant de **365 968.59 €** font ressortir un **excédent comptable propre de l'exercice s'élevant à 115 662.00 €**.

Le résultat net de l'exercice est le suivant :

Excédent net cumulé d'exploitation : **188 940.34 €**
Déficit net cumulé d'investissement : **-1233.48 €**
Résultat net de l'exercice : **187 706.86 €**
Résultat global net cumulé : **187 706.86 €**

Comme attendu, le résultat n'est pas mirobolant, mais grâce aux résultats de ces deux dernières années, la ville espère pouvoir investir en 2020.

Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs de la commune et du port de plaisance

En l'absence de question, le Maire quitte la salle, comme le prévoit la loi, afin que soit procédé aux différents votes.

Mme ROUVEL est nommée présidente de séance. Elle fait un rappel du contenu des différents documents et appelle au vote.

Le comte de gestion de la commune est voté à l'unanimité des présents.

Le compte administratif de la commune est voté à l'unanimité des présents.

Le compte de gestion du port de plaisance est voté à la majorité des élus présents en raison d'une abstention.

Le compte administratif du port de plaisance est voté à la majorité des élus présents en raison d'une abstention.

6) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 (COMMUNE ET PORT DE PLAISANCE)

Le Maire reprend la présidence de l'assemblée, remercie les élus pour sa confiance et rappelle l'objet du rapport.

Affectation du résultat de la commune

Le Maire propose que le résultat de l'exercice soit reporté dans le budget 2019, que l'excédent de fonctionnement couvre le déficit en investissement et que le reste soit affecté en recettes de fonctionnement.

L'assemblée vote à l'unanimité la proposition du Maire.

Affectation du résultat du port de plaisance

Le Maire propose aussi que le résultat de l'exercice soit reporté dans le budget 2019, que l'excédent de fonctionnement couvre le déficit en investissement et que le reste soit affecté en recettes de fonctionnement.

L'assemblée vote à la majorité la proposition du Maire, une abstention ayant été exprimée.

Présentation du budget primitif 2019 de la commune de Trois-Ilets

Le Maire passe la parole à Mme ROUVEL, en précisant au préalable que ce budget a été établi sans connaissance préalable des éléments d'information en provenance de l'état et que celui-ci fera certainement l'objet de modifications au cours de l'année.

Mme ROUVEL procède à la présentation du budget.

Le budget primitif de l'exercice 2019 est consacré pour 73.08 % au fonctionnement et pour 26.92% à l'investissement.

Il s'élève en recettes et dépenses à la somme de **12 735 639.00 €** pour la section de fonctionnement et **4 691 301.00€** pour la section d'investissement.

La section de fonctionnement est présentée sous la forme pessimiste car nous ne connaissons pas encore les compensations d'Etat pour certains chapitres. Elle diminue par rapport au budget primitif 2018 de **1 426 012.00 €**, soit 10.07 %, en raison entre autres de la baisse des charges de personnel due au transfert des agents de la collectivité au CCAS.

La section d'investissement diminue par rapport au budget primitif 2018 de **1 577 222.00 €**, soit -33.62%.

Au total, le budget primitif de l'exercice 2019 enregistre une diminution globale de **3 003 234.00 €** soit -17.24% par rapport au budget primitif 2018, ainsi qu'il apparaît dans le tableau et le graphique ci-dessous.

	BP 2019	Pour mémoire BP 2018 + DM	Evolution BP 2018 / BP 2017 +DM	
			Montant	Pourcentage
Fonctionnement	12 735 639.00 €	14 161 651.00 €	-1 426 012.00 €	-10.07 %
Investissement	4 691 301.00 €	6 268 523.00 €	-1 577 222.00 €	-33.62 %
Total	17 426 940.00 €	20 430 174.00 €	3 003 234.00 €	-17.24%

Ces diminutions expliquent par la volonté d'informer d'avantage les élus lors des décisions modificatives à venir après de l'obtention des subventions sollicitées.

Vote du budget primitif 2019 de la commune de Trois-Ilets

Le Maire soumet au vote de l'assemblée la décision de garder inchangés les taux d'imposition de la commune.

L'assemblée vote à l'unanimité la stabilité des taux d'imposition de la ville.

Le Maire soumet ensuite au vote de l'assemblée la proposition de budget primitif 2019 de la ville.

L'assemblée vote à l'unanimité le budget primitif 2019 de la ville.

Budget primitif 2019 du Port de Plaisance

Le budget annexe du Port de Plaisance de l'exercice 2019 est consacré pour 67% à l'exploitation et à 33% à l'investissement.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 455 320 € pour la section exploitation et à la somme de 223 392 € pour la section d'investissement.

Il enregistre une augmentation globale de 5,73% par rapport au budget de l'année 2018 pour s'établir à 36 756 €.

Le budget de la section d'exploitation diminue de 12.02% par rapport au budget de 2018 pour s'établir à 62 232 €, ce en raison de la baisse d'exploitation enregistrée début 2019. Celui de la section d'investissement augmente de 79.57% par rapport au budget de 2018, pour s'établir à 98 988 €.

	Budget Annexe 2019	Budget Annexe 2018	Evolution 2019/2018	
			Montant	Pourcentage
Exploitation	455 320,00 €	517 552,00 €	-62 232,00 €	-12,02%
Investissement	223 392,00 €	124 404,00 €	98 988,00 €	79,57%
Total	678 712,00 €	641 956,00 €	36 756,00 €	5,73%

Le Maire soumet au vote de l'assemblée la proposition de budget primitif 2019 du port de Plaisance.

L'assemblée vote à la majorité le budget primitif 2019 du port de Plaisance, une abstention ayant été exprimée.

7) QUESTIONS DIVERSES

VOTE DU PACTE FINANCIER ET FISCAL DE LA CAESM

Le Maire revient sur la question du pacte financier et fiscal de la CAESM. Il n'y voit pas d'obstacle particulier, notamment quant à la transmission du compte administratif de la ville à la communauté dans la mesure où la ville ne connaît pas de problème financier.

Il soumet au vote de l'assemblée la décision d'adhérer à ce pacte.

L'assemblée vote à l'unanimité l'adhésion de la ville au pacte financier et fiscal de la CAESM.

PROJET DE CREATION D'UNE RESERVE NATURELLE TERRITORIALE EN BAIE DE GENIPA

Le Maire passe la parole à Mme PINVILLE Myriam qui rappelle l'objet du rapport.

La CTM qui souhaite créer en baie de Génipa une réserve naturelle territoriale de 3 073 ha sur une durée de 10 ans a sollicité l'avis de la commune sur ce projet que les autres communes concernées ont déjà approuvé.

La Commission Santé, Hygiène, Sécurité et Protection Civile du 21 février dernier s'est montrée réservée en raison de l'insuffisance d'informations relatives aux contraintes éventuelles qui pourraient en découler.

Mme PINVILLE devait entrer en contact avec les personnes qualifiées afin d'obtenir les informations nécessaires à la prise de décision.

Au regard des informations qui lui ont été transmises, il apparaît que ce projet ne fait pas naître de contraintes supplémentaires qui nous empêcheraient de continuer à profiter de l'espace.

Il était demandé aux membres de l'assemblée de bien vouloir délibérer sur ce projet.

L'assemblée se prononce à l'unanimité en faveur de ce projet de création de réserve naturelle territoriale de Génipa.

APPROBATION DE L'AVP DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Maire laisse la parole à Mme ARTIGOT qui présente le rapport.

Le projet de la salle polyvalente est en cours. Nous en sommes au stade de l'AVP qui définit les dispositions que devra respecter le bâtiment, à savoir :

1. Salles de réunion – Elimination des cloisons
2. Classement régional souhaité pour les différents sports
3. Nombre de terrains par activités :
 - a. 1 de volley-ball
 - b. 1 de hand-ball
 - c. 1 de basket-ball
 - d. 3 de badminton
4. Matérialisation du cheminement et de l'entrée des PMR au niveau des gradins
5. Assises gradins : coques en plastique
6. Intégrer à l'étage un local faisant office de buvette

Cette salle pourra accueillir aussi des activités ne bénéficiant pas de marquage au sol (telles que le judo, le karaté, la boxe etc.).

Les dossiers de financement ont été déposés sans résultat actuellement.

Il était demandé aux membres de l'assemblée de délibérer sur l'approbation de l'AVP afin de passer à l'étape suivante de la procédure.

Les membres de l'assemblée approuve à l'unanimité le présent AVP.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN PROJET DE VOYAGE SCOLAIRE A SAINTE-LUCIE

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Le lycée Joseph ZOBEL de Rivière Salée organise, du 07 au 12 avril 2019, un séjour culturel et linguistique sur l'île de Sainte-Lucie à l'intention de 15 élèves de terminale, Section Euro caribéenne, parmi lesquels figurent deux iléens.

Ce séjour s'inscrit dans le cadre de l'action de renforcement de l'apprentissage des langues et d'ouverture à l'international de l'établissement.

Le plan de financement du projet se présente actuellement comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
Dépenses élèves		Subventions et dons	
Transport bateau	1 050 €	Etat - Europe	
Hébergement	6 000 €	CTM	2 000 €
Restauration			
Sorties	225 €	Municipalité	
		Etablissement scolaire	1 000 €
		Actions (ensachage...)	2 555 €
Dépenses encadrants		Prise en charge encadrants	
Transport bateau	140 €		
Hébergement	800 €		
Restauration			
Autres dépenses	340 €		
TOTAL DÉPENSES	8 555 €	TOTAL RECETTES	8 555 €

Une participation de 200 € a été demandée aux parents et l'établissement sollicite l'aide financière de la municipalité.

A l'unanimité, l'assemblée a donné une suite défavorable à cette demande.

**DEMANDE D'INDEMNISATIONDE MME BORY CHRISTEL VICTIME
D'UNE CREVAISON OCCASIONNÉE PAR LA VILLE DE TROIS-ILETS**

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il s'agit de la demande de dédommagement de Mme BORY Cristel rapportée par M. DUNON Alex, Agent de Police Judiciaire Adjoint de la police municipale.

Cette dame déclare avoir été victime d'une crevaison dans la rue de la Fontaine le samedi 19 janvier 2019. Cette crevaison serait due à la présence de clous utilisés par les agents de la police municipale pour fixer des plots anti-stationnement, clous qui auraient été oubliés dans le sol lors de l'enlèvement des plots.

Mme BORY souhaite le remboursement des frais d'un montant de 17 € occasionnés par cet incident.

Les membres de l'assemblée votent à l'unanimité le remboursement des 17 € à Mme BORY Christel.

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT A M. BRUNO MARIETTE, AGENT
MUNICIPAL, DANS LE CADRE DE LA CONFECTIION DU VAVAL 2019**

Le Maire présente l'objet du rapport.

Dans le cadre de la réalisation du Vaval 2019 de la commune de Trois-Ilets, « An Chien Adan An Gommié Nef », M. MARIETTE Bruno, agent communal, a dû acheter dans l'urgence du matériel servant à la confection du Bwa-Bwa.

Le montant des factures s'élève à cent soixante euros et soixante-dix centimes (160.70 €) (factures jointes).

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à procéder au remboursement de cette somme à M. MARIETTE.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le remboursement de la somme de 160.70 € à M. MARIETTE.

Plus aucun point n'étant évoqué, le Maire remercie les élus et lève la séance à 23h10.

La secrétaire de séance,

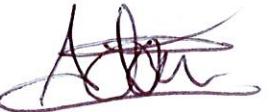
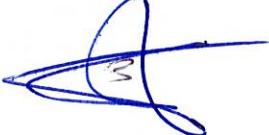
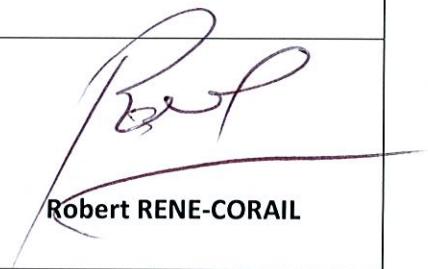


Denise GUILLOIS

Le Maire,



Arnaud RENE-CORAIL

		
		
	Annette HABRAN	
3 Willy HABRAN		2 Alexandre CLUZEL
		2 Antonio JAÏR



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 27 MAI 2019**



L'an deux mille dix-neuf et le lundi vingt-sept mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du maire M. RENE-CORAIL Arnaud.

Présents :

M. le Maire, RENE-CORAIL Arnaud

Mmes : GUILLOIS Denise, ROUVEL Marthe, GRAT Nathalie, PINVILLE Myriam, BOULET Carole, HIERSO Valérie, ARTIGOT Ghislaine, RAGOO Maryse, CHRISTOPHE-HAYOT Gina, MOUCLE épouse HENDERSON Christelle

MM. : RENE-CORAIL Robert, HABRAN Willy, PAIN Serge, GALY René, JAIR Antonio

Membres absents ayant donné procuration :

Mme ACCUS-ADAIN Nadia à Mme PINVILLE Myriam
M. JEAN-ALPHONSE Clément à M. RENE-CORAIL Arnaud
M. PADRA Jérôme à Mme GRAT Nathalie
Mme SAINT-AIME Danielle à Mme ROUVEL Marthe

Absents excusés :

MCLUZEL Alexandre
Mme HABRAN Annette

Absents :

Mmes : PINVILLE Josiane, MAIKOOUVA Marlène
MM. : BRELEUR Daniel, ALTIUS Adrien, MOSTOR Jean-Luc, SAINTE-ROSE Serge, YANG-TING Joé

Début de séance : 19h 05min

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

L'assemblée compte 16 présents, 4 procurations, 2 absents excusés et 7 absents. Le quorum est atteint et le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Madame ROUVEL Marthe est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire remercie les élus de leur présence et rappelle les points à l'ordre du jour :

- 1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019**
- 2) DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION A N°784 PAR LA SOCIETE CARAIBE DE COMMERCE – BAMBOU HOTEL**
- 3) ACHAT D'UNE MAISON INDIVIDUELLE D'HABITATION DE TYPE T2 DITE « MAISON COLOMBE » PAR MADAME JENNIFER COLOMBE**
- 4) DEMANDE DE CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE D 0580 SITUÉE A LA RUE EPIPHANE DE MOIRANS PAR MADAME SERRURIER DOLORES**
- 5) SMEM – AIDE POUR L'ELECTRIFICATION RURALE DE MADAME RENCIOT SONIA DE 6 720,58 € POUR LES TRAVAUX ET DE 50% DES FRAIS D'ETUDE, SOIT 800,00 €**
- 6) DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA 9^{ème} JOURNÉE ILEENNE LE 9 JUIN 2019 ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION FORCE MONDIALE ILEENNE**
- 7) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « LES IMPERIALES TROIS-ILETS » POUR UN PROJET DE VOYAGE EN GUADELOUPE**
- 8) ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE DES TROIS-ILETS PAR LA SAFER POUR LA MISE EN PLACE D'UN FORUM RURAL SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**
- 9) COMMEMORATION DU 100^{ième} ANNIVERSAIRE DE JUSTICE – DEMANDE DE SUBVENTION OU D'UNE AUTRE FORME DE PARTICIPATION**
- 10) CONVENTION DE PROXIMITÉ ENTRE LA VILLE DES TROIS-ILETS ET LA SOCIETE EDF**
- 11) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**
- 12) ATTRIBUTION DU LOCAL N°2 – BATIMENT « ANIMATION SERVICES »**
- 13) INFORMATIONS MAPA**
- 14) DEMANDE DE REGLEMENT D'UNE FACTURE DU MIR JEUNE DANS LE CADRE D'UNE MANIFESTATION A LA SAVANE DES ESCLAVES**
- 15) DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE LA REGIE AUTONOME DU PORT DE PLAISANCE**
- 16) MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 07/02/2019 PORTANT PROCEDURE DE TRANSFERT D'OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ DES VOIES PRIVEES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE**
- 17) QUESTIONS DIVERSES**

DEROULEMENT DE LA SEANCE

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

Le Maire invite les élus présents au conseil municipal du 21 mars 2019 à exprimer leurs observations sur le procès-verbal avant de le soumettre à leur approbation.

Pour mettre fin à tout quiproquo sur les décisions prises, Mme MOUCLE épouse HENDERSON Christelle tient à préciser que, contrairement à ce qui est écrit, elle avait donné procuration à M. Serge SAINTE-ROSE qui était absent, et non à M. Serge PAIN.

M. GALY René demande qu'une rectification soit portée à la présentation du lancement du Programme d'Eclairage Public Performant en reprenant les termes suivants :

Le SMEM a lancé un programme de rénovation de l'éclairage public qui s'articule autour du remplacement des points lumineux dans les communes, à savoir l'appareillage d'éclairage uniquement.

En l'absence d'autres objections, le maire met aux voix l'approbation du procès verbal modifié que le conseil municipal approuve à l'unanimité moins deux absences (Mmes MOUCLE et RAGOO absentes lors du vote).

2) DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION A N°784 PAR LA SOCIETE CARAIBE DE COMMERCE – BAMBOU HOTEL

Le Maire rappelle l'objet de ce rapport.

La société SOCACO, exploitante de l'hôtel Bambou représenté par M. RIVETI Raymond, exprime le souhait d'acquérir la parcelle communale de 822 m² cadastrée A784 qui accueille depuis 1980 la piscine de l'hôtel ainsi que quelques bungalows dans l'enceinte de l'établissement.

Le maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir délibérer sur cette proposition d'achat.

En raison de l'absence du plan de masse annoncé comme élément constitutif du dossier SOCACO, Madame HENDERSON Christelle dénonce l'invalidité de celui-ci et souhaiterait que cette décision soit ajournée afin de pouvoir délibérer sainement une fois en possession d'un dossier complet. N'appartenant pas au groupe majoritaire, elle s'abstiendra si l'assemblée décide quand même de se prononcer.

Dans la mesure où il ne s'agit que de se prononcer sur la poursuite ou non de la procédure de vente, l'assemblée décide de délibérer et se prononce à l'unanimité moins une abstention, donc, en faveur de la poursuite de l'opération.

3) ACHAT D'UNE MAISON INDIVIDUELLE D'HABITATION DE TYPE T2 DITE « MAISON COLOMBE » PAR MADAME JENNIFER COLOMBE

Le Maire rappelle l'objet du rapport

La famille « COLOMBE » occupe aujourd'hui trois parcelles de terrain de la manière suivante :

- deux d'entre elles ont déjà été vendues à la famille par l'état, et sont occupées par Mme COLOMBE Chantal d'une part et par M. COLOMBE Henry d'autre part.
- La troisième appartient encore à l'Agence des 50 Pas Géométriques.

Sur cette dernière, en 1991, les services techniques de la commune avaient totalement reconstruit en régie une maison individuelle de type T2 de 50 m². Cette bâisse, sise au 08, rue de la Biguine, avait ensuite été mise à disposition de Mme Henriette par Mme COLOMBE Laura, et aménagée par le Lions Club venu en aide à la bénéficiaire.

Aujourd'hui, Mademoiselle COLOMBE Jennifer, petite fille de Mme COLOMBE Laura, souhaite acquérir cette parcelle auprès de l'Agence des 50 Pas Géométriques. Pour cela, la ville doit lui céder la maison.

A la demande de la collectivité, une évaluation de l'immeuble a été faite par le cabinet d'expertise MEN'EX qui l'a estimé à 25 000 €.

Cette évaluation est cependant approximative dans la mesure où les lieux sont actuellement occupés par un squatteur. Pour en tenir compte, le maire a proposé à Mademoiselle COLOMBE de déduire des 25 000 € les grosses dégradations qui seraient relevées dans la maison.

Le maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir délibérer sur cette cession.

L'assemblée donne à l'unanimité son accord pour cette vente.

4) DEMANDE DE CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE D 0580 SITUEE A LA RUE EPIPHANE DE MOIRANS PAR MADAME SERRURIER DOLORES

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

La ville avait déjà cédé la parcelle D579 à Mme SERRURIER.

Aujourd'hui, sa fille, Madame SERRURIER Dolorès, qui vit en France, souhaite acquérir la parcelle cadastrée D0580 de 190 m², située rue Epiphanie de MOIRANS, derrière le Centre Administratif, à côté du terrain de sa mère et accolée au cimetière.

Le maire précise que c'est un terrain sur lequel la commune ne pourra plus rien entreprendre, et demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir délibérer sur la cession de ce bien.

En l'absence d'objection, l'assemblée donne à l'unanimité son accord pour la poursuite de cette vente.

5) SMEM – AIDE POUR L'ELECTRIFICATION RURALE DE MADAME RENCIOT SONIA DE 6 720,58 € POUR LES TRAVAUX ET DE 50% DES FRAIS D'ETUDE, SOIT 800,00 €

Le maire rappelle l'objet du rapport.

Madame RENCIOT Sonia, qui veut alimenter en électricité son terrain situé au quartier Pagerie, s'était adressée au SMEM pour avoir une estimation des travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité sur sa parcelle.

Le coût global des travaux hors frais d'études est estimé à 33 602 € TTC et les coûts d'études s'élèvent à 1 600 €.

20% du montant des travaux (soit 6 720.58 € TTC) ainsi que la totalité des frais d'études resteront à la charge du demandeur, soit un total de 8 320.58 € TTC.

Dans la mesure où pour atteindre la maison RENCIOT, il faut d'abord passer respectivement devant les terrains ZEBELUS et LUBIN, le maire propose que la municipalité prenne en charge les 6 720.58 € ainsi que 50% des couts d'études (soit 7 520.58 € TTC sur les 8 320.58 €), l'objectif étant de permettre par la suite d'alimenter aussi ces terrains.

Le maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir délibérer sur la participation de la municipalité à ce projet d'extension.

L'assemblée approuve à l'unanimité à cette prise en charge.

6) DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA 9^{ème} JOURNÉE ILEENNE LE 9 JUIN 2019 ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION FORCE MONDIALE ILEENNE

Cette question sera traitée dans le rapport N°11 relatif aux attributions de subventions aux associations.

7) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « LES IMPERIALES TROIS-ILETS » POUR UN PROJET DE VOYAGE EN GUADELOUPE

Cette question sera aussi traitée dans le rapport N°11 relatif aux attributions de subventions aux associations.

8) CONVENTION DE MATRISE D'ŒUVRE ENTRE LA COMMUNE DE TROIS-ILETS ET LA S.A.F.E.R. – MARTINIQUE

Le maire et M. RENE-CORAIL Robert rappellent l'objet du rapport.

Nous sommes dans la continuité du projet de développement agricole de la ville.

Il s'agit de passer une convention de maitrise d'œuvre de deux ans avec la SAFER dans le cadre de la pré-étude de Développement Agricole Durable.

Cette convention vise à mettre en place un « Forum du Monde Rural » qui rassemblera en un lieu et à une date, qui seront déterminés ultérieurement, les principaux acteurs du développement agricole de la Martinique.

L'objectif est d'informer la population agricole et les propriétaires fonciers du plan d'action préconisé par cette pré-étude, ainsi que des problématiques propres à leur territoire.

La ville, maître d'ouvrage, sera assistée de la maîtrise d'œuvre de la SAFER et de la Chambre d'Agriculture pour la réalisation de cette action.

Le cout de la prestation est de 5 400 €, hormis les chapiteaux qui seront mis en place pour permettre aux agricultures de la commune de présenter leurs produits (élevage, canne à sucre, produits maraîchers etc.).

Le maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir délibérer sur la signature de cette convention.

L'assemblée se prononce à l'unanimité en faveur de ce projet.

9) COMMEMORATION DU 100^{ième} ANNIVERSAIRE DE JUSTICE – DEMANDE DE SUBVENTION OU D'UNE AUTRE FORME DE PARTICIPATION

Le maire rappelle l'objet du rapport.

Le magazine communiste « Justice », que beaucoup d'entre nous connaissent, va fêter ses 100 ans en 2020.

L'équipe de rédaction a décidé de fêter cet anniversaire particulier dont l'un des points forts sera la réalisation du « numéro spécial du Centenaire » en mai 2020.

Pour ce faire, elle sollicite auprès de la municipalité l'octroi d'une subvention ou de toute autre forme de participation jugée utile.

Il s'agissait donc pour le conseil municipal de dire s'il était prêt à aider ce journal qui a résisté durant toutes ces années et qui constitue aujourd'hui une importante réserve d'archives pour les jeunes.

Pour ce qui est de l'existence d'un risque éventuel à aider un journal politique (question de Mme ROUVEL), le DGS informe l'assemblée que « Justice » est reconnu par la préfecture comme journal habilité à recevoir des annonces légales, ce qui a pour effet de le dépolitisier.

Le maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir délibérer sur cette demande de subvention.

A l'issue de divers échanges portant sur la forme et / ou le montant de la participation de la commune, les membres de l'assemblée votent à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 200 € pour la sortie de ce numéro spécial du Centenaire.

10) CONVENTION DE PROXIMITE ENTRE LA VILLE DES TROIS-ILETS ET LA SOCIETE EDF

Le maire rappelle l'objet du rapport.

Le Conseil Municipal du jeudi 07 février 2019 s'était prononcé favorablement sur la proposition de convention de partenariat EDF / ville de Trois-Ilets présentée par Mme LOUISE Nathalie.

Le maire avait cependant souhaité qu'un article de cette convention prévoie la transmission à la ville par EDF de la liste des familles ayant des difficultés à payer leurs factures d'électricité.

L'objectif était d'aider les familles les plus humbles qui connaissent en effet ces difficultés, mais qui pour autant se refusent à demander de l'aide à la municipalité alors même que ce sont elles qui mériteraient le plus d'être accompagnées.

Par retour de mail du 25/04/2019, Mme LOUISE a informé la municipalité qu'EDF ne peut y donner une suite favorable, conformément à l'article L.111-73 du code de l'énergie qui préserve la confidentialité des informations d'ordre économique, commercial, industriel, financier ou technique dont l'établissement a connaissance dans l'exercice de ses missions.

Compte tenu de cette réponse, le maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir délibérer sur cette proposition de convention qui n'intègre donc pas cette disposition en faveur de cette catégorie particulière de personnes défavorisées.

Les membres de l'assemblée votent à l'unanimité la signature de cette convention.

Remarque : en raison du temps nécessaire à l'étude du rapport N°11 traitant des subventions aux associations, l'assemblée accepte, sur proposition du maire, d'étudier ce dernier en fin de séance.

12) ATTRIBUTION DU LOCAL N°2 – BATIMENT « ANIMATION SERVICES »

Le maire et M. RENE-CORAIL Robert rappellent l'objet du rapport.

Dans le cadre de la restructuration des modalités d'attribution des locaux sur le territoire communal, la ville de Trois-ilets a lancé un appel à projet pour le local N°2 du bâtiment « Animation Services », précédemment occupé par Mlle GRAT.

Trois candidats ont répondu à cet appel. Deux d'entre eux ont été présélectionnés par la Commission Développement Economique qui, à terme, a retenu M. MAIKOOUVA de l'établissement « REP'HAIR » pour son projet d'offre de services complémentaires à son activité de coiffure (soins, massages etc.), en réponse à la demande de sa clientèle.

Le maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'attribution du local à la société « REP'HAIR » par la Commission Développement Economique.

A l'unanimité, l'assemblée approuve l'attribution du local à la société« REP'HAIR », en émettant le souhait que ce projet réussisse en raison du caractère non passant de la rue Francis SABLE.

13) INFORMATIONS MAPA

Le maire rappelle l'objet du rapport.

Il s'agit d'une information du service Marchés Publics à l'intention des élus sur les différents MAPA attribués ou lancés. Aucun vote de l'assemblée n'est donc requis.

Décisions de lancement :

Fourniture, pose – entretien et maintenance de climatiseurs

Décisions d'attribution :

- Prestations de services en assurances
 - Lot N°1 : Responsabilité civile et protection juridique – SMACL ASSURANCES – Prime annuelle : 29 964.58 € TTC
 - Lot N°2 : Dommages aux biens – Groupement TORPILLE/COOPER GAY Prime annuelle : 152 791.00 € TTC
 - Lot N°3 : Flotte automobile – SMACL ASSURANCES Prime annuelle : 8 100.78 € TTC
- Marché de travaux : fourniture et pose de ponton flottant – Anse Mitan ATLANTIC MARINE – Montant de l'offre : 64 880.00 € HT
- Marché de travaux : Installation d'éclairage public sur la route entre le rond-point du Golf et l'entrée de la Pointe du Bout avec des candélabres solaires et autonomes - C2E – Montant de l'offre : 188 622.80 € HT
- Marché de services – Prestations de surveillance, gardiennage et sécurité pour les manifestations évènementielles – BPU
- Marché de prestations intellectuelles – prestations topographiques – Cabinet MASALSKI – Géomètre-Expert – BPU
- Marché de prestations intellectuelles – rénovation de bâtiments communaux – Atelier ARUCA
 - Lot N°1 – Réfection bibliothèque et annexes : 55 000.00 € HT
 - Lot N°2 – Marché couvert → sans suite « disparition du besoin » → Intégration à l'opération de requalification de la place Gabriel HAYOT
 - Lot N°3 – Réfection du bâtiment parcelle 270 (derrière bureaux Police Municipale) – Montant : 15 000 € HT

14) DEMANDE DE REGLEMENT D'UNE FACTURE DU MIR JEUNE DANS LE CADRE D'UNE MANIFESTATION A LA SAVANE DES ESCLAVES

Le maire rappelle l'objet du rapport.

Il existe aux Trois-Îlets un MIR Jeunes représenté par M. PADRA Jérôme.

Le MIR Jeune a organisé un convoi qui s'est rendu à la Savane des Esclaves après être passé au bourg.

La réception de ces (50) jeunes a été facturée 200.12 € par la Savane des Esclaves et la municipalité a été sollicitée pour payer cette facture.

La ville ne participe pas à ce convoi, et ne l'aurait certainement pas fait cette année où Mme BERTON a été mise à l'honneur par M. MALSA.

Par ailleurs, le maire souligne qu'il a trouvé fort regrettable et malheureux d'entendre ce dernier, lors d'une interview, parler de rassemblement, de commémoration, de 22 mai etc. et inciter dans le même temps les jeunes à quasiment « aller taper sur du Béké » demain.

La ville ne fait cependant pas obstacle à une initiative de jeunes, et soumet à la délibération des membres de l'assemblée le paiement de cette facture.

A l'unanimité moins une abstention, motivée par les propos diffamatoires de certains membres du MIR, l'assemblée approuve ce paiement.

A noter, le départ de Mme HENDERSON Christelle à l'issue de ce vote.

15) DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE LA REGIE AUTONOME DU PORT DE PLAISANCE

Le maire rappelle l'objet du rapport.

La ville de Trois-Îlets a transmis le budget primitif du Port de Plaisance de Trois-Îlets au contrôle de légalité. Ce document a fait l'objet d'un contrôle budgétaire des services de l'Etat qui ont fait part de leurs observations à la collectivité par courriel du 09 avril 2019.

Il était constaté un déséquilibre au sein des opérations d'ordre de 0.63 euros.

Il s'agit de rectifier cette erreur qui n'aura aucune incidence financière.

La décision modificative n°1 a été produite pour procéder à cette fin.

TABLEAU RECAPITULATIF DM N°1 DU PORT

	Article	Libellé	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES		Total	0
DEPENSES			
001	Charges à caractère général		-0,63
6135	Locations mobilières		-0,63
042	Opérations d'ordre transfert entre sections		0,63
	6811	Dotation aux amortissements sur immobilisation incorporelles et corporelles	
		Total	0

Le maire demande aux membres de l'assemblée de se prononcer sur cette décision modificative.

A l'unanimité, les membres de l'assemblée approuvent cette décision modificative N°1.

16) MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 07/02/2019 PORTANT PROCEDURE DE TRANSFERT D'OFFICE DE LA PROPRIETE DES VOIES PRIVEES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE

Le maire rappelle l'objet du rapport.

Compte tenu des modifications apportées à la nomination des voies du quartier La Pointe, la rue anciennement dénommée « rue des Palétuviers » est aujourd'hui nommée « rue du Catalpa ».

Les élus doivent en conséquence se prononcer sur les modifications à apporter à la délibération du 07 février 2019.

Le maire rappelle qu'il s'agit de voies qui souvent ont été réalisées par la collectivité sur des terrains privés et qui sont ouvertes à la circulation publique.

Cette procédure de transfert d'office a pour objectif de les rendre publiques, dans le but d'éviter les litiges qui pourraient naître de l'entrave à la libre circulation provoqués par des individus qui s'appuieraient sur le caractère privé des terrains sur lesquels se trouvent ces voies.

Dans de tels cas en effet, même les forces ne peuvent intervenir. L'exemple du lotissement Ezana, où les résidents s'étaient retrouvés bloqués chez eux, en est une parfaite illustration.

Le maire insiste aussi sur le fait que cette procédure ne s'arrête pas à cette seule délibération du conseil municipal, qui sera donc amené à en reparler.

Pour acquérir le statut de voies publiques, ces routes devront en effet bientôt faire l'objet d'une enquête publique. Le rapport de l'enquêteur sera présenté au conseil municipal etc.

Un certain nombre de voies sont concernées par ce problème dont les suivantes :

- RD 7 – chemin rural de La Plaine
- La Pointe depuis l'entrée de la RD 38 jusqu'à l'entrée HAUSTANT
- Le chemin RD 38 – l'intersection pour se rendre à Concorde (devant la maison LUNG FOU), Pagerie – concorde donc
- Concorde jusqu'à l'entrée du quartier Beaufond
- La route remontant vers les familles RENE-CORAIL.

Revenant sur l'objet du présent rapport, le maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir délibérer sur les modifications à apporter à la délibération du 07 février 2019 relative à la procédure de classement d'office en routes communales de voies privées ouvertes à la circulation publique.

A l'unanimité le conseil municipal approuve les modifications à apporter à cette délibération.

17) QUESTIONS DIVERSES

17-1) RECTIFICATION DE LA DELIBERATION N° 133/2018 PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA REGLEMENTATION DE LA ZONE BLEUE A LA RUE CHACHA

La ville de Trois-Ilets a institué une zone de stationnement réglementée en « zone bleue » à la rue Chacha à Pointe du Bout. Lors du conseil municipal du jeudi 27 décembre 2018, les membres de l'assemblée ont statué, sans fixer le montant, sur l'éventualité d'un abonnement annuel pour les résidents qui désireraient obtenir un macaron leur permettant de garer leurs voitures à tout moment dans cette rue.

Malgré la fixation des montants de l'abonnement dans l'arrêté permanent portant règlementation du stationnement et création de la zone bleue à la rue Chacha au quartier anse Mitan, les services de la Trésorerie Municipale du Centre des Finances Publiques de la ville du François demandent à la ville de préciser le montant de l'abonnement dans la délibération du conseil municipal.

Il y a lieu de rajouter les deux types d'abonnements résidentiels proposés aux habitants concernés par ces dispositions :

- Un abonnement mensuel de 15.00 €
- Un abonnement annuel de 150.00 €.

Le maire demande aux membres de l'assemblée de délibérer sur la rectification de la délibération N°133/2018.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la rectification de la délibération N°133/2018 précisant les types d'abonnements résidentiels proposés aux résidents de la rue Chacha..

17-2) CESSION D'UN BIEN COMMUNAL SITUÉ SUR LA PARCELLE CADASTREE H002 AU QUARTIER BEAUFOND

La commune a acquis auprès de la famille MARIO la parcelle cadastrée H002, de plus 2 ha, sans faire délimiter ni mesurer la surface par un géomètre.

Au moment de cet achat, il existait déjà des maisons d'habitation construites en totalité ou en partie sur cette parcelle.

C'est le cas de la maison de M. ANNETTE Frédéric, décédé le 03/05/2016, qui empiète sur la parcelle communale – voir photo aérienne.

Sa fille souhaite aujourd'hui régulariser la situation et sollicite la mairie afin que lui soit cédée la partie concernée.

En cas d'accord, un géomètre devra être chargé de délimiter les emprises et une estimation devra être demandée aux Services des Domaines.

Le maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir délibérer sur cette cession.

L'assemblée vote à l'unanimité la poursuite de la procédure de cette cession.

17-3) APPEL A PROJET DETR ET DSIL 2019 – APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT DES OPERATIONS :

REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE DU LOTTISSEMENT GALICE

REALISATION D'UN PONTON POUR L'ACCUEIL DES NAVETTES DES PAQUEBOTS DE CROISIERE

INSTALLATION D'ECLAIRAGE PUBLIC ENTRE LE ROND POINT DU GOLF ET L'ENTREE DU QUARTIER LA POINTE

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'effectuer auprès des services de l'Etat des demandes de subventions pour financer les projets suivants.

REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE DU LOTTISSEMENT GALICE

Le lotissement Galice, réalisé par M. MARIO Claude, est aujourd'hui dans le domaine public. Il présente des malfaçons dont les plus aigues sont la mauvaise conception du système d'évacuation des eaux pluviales et l'inexistence de système d'évacuation des eaux usées.

La ville doit donc faire des travaux pour améliorer la qualité de vie des résidents de l'ensemble de la zone, en particulier résoudre le problème d'absence d'égouts qui rejettent des eaux usées dans le canal de Magasin Zéline.

Ces travaux ont été estimés à 384 000 €. Un dossier de demande d'une subvention de 175 000 € a été constitué et est aujourd'hui soumis au vote du conseil municipal.

REALISATION D'UN PONTON POUR L'ACCUEIL DES NAVETTES DES PAQUEBOTS DE CROISIERE

La ville projette d'installer un ponton flottant pour l'accostage des navettes des paquebots de croisière de 300 passagers à l'Anse Mitan en face de la Chapelle.

Les travaux ont été estimés à 64 000 €. Un dossier de demande d'une subvention de 38 000 € a été constitué et est aujourd'hui soumis au vote du conseil municipal.

INSTALLATION D'ECLAIRAGE PUBLIC ENTRE LE ROND POINT DU GOLF ET L'ENTREE DU QUARTIER LA POINTE

La ville propose d'installer des candélabres solaires pour l'éclairage de la zone comprise entre le rond-point du carrefour Anse à l'Ane/Anse Mitan et le Point de Vue du golf.

Ce projet est évalué à 188 000 €. Un dossier de demande d'une subvention de 123 000 € a été constitué et est aujourd'hui soumis au vote du conseil municipal.

A l'unanimité, l'assemblée se prononce favorablement à la présentation de ces trois plans de financement aux services de l'Etat et donne mandat au maire pour signer les documents inhérents à ces projets.

17-4) DEMANDE DE PARTENARIAT DE LA DREP AN NOU

Le maire rappelle l'objet du rapport.

La ville a été sollicitée par le comité d'organisation de « LA DREP AN NOU » qui organise le 22 juin prochain de 09h00 à 21h00, au Robert, une journée de manifestations. Celle-ci sera ponctuée par deux manifestations sportives (« Bike and Run » ainsi qu'une course de 5km ouverte à tous) et se terminera par un podium d'artistes locaux.

L'objectif est de mieux faire connaître la drépanocytose et surtout d'obtenir auprès des 34 communes de la Martinique des fonds en vue d'acheter du matériel pour les personnes atteintes de cette maladie.

Le maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir délibérer sur cette demande de partenariat.

S'agissant d'une maladie qui peut être très difficile à supporter pour certains, qui touche beaucoup d'iléens et de martiniquais, l'assemblée se prononce à l'unanimité pour une subvention de 500 € au comité d'organisation « LA DREP AN NOU ».

17-5) APPEL A CONTRIBUTION DE L'ADIL AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

Le maire rappelle l'objet du rapport.

L'Agence D'Information sur le Logement (ADIL) de la Martinique appelle au versement, au titre de l'année 2019, de la contribution financière de la ville qui s'élève à 776.10 €.

Le maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir délibérer sur ce paiement.

L'assemblée vote à l'unanimité le versement des 776.10 € à cet organisme chargé d'informer sur le logement à la Martinique.

17-6) INVITATION A LA 9^{ème} JOURNÉE ILEENNE DE LA FMI LE 09 JUIN 2019

Le maire rappelle l'objet du rapport.

La FMI invite le maire de la ville de Trois-Ilets à participer à la 9^{ème} Journée Ileenne qui se déroulera le 09 juin prochain à Saint-Quentin-en-Yvelines.

Au cours de cette journée M. PAIN Serge animera une conférence-débat sur le thème de la vie aux Trois-Ilets « antan lontan ».

Cette question sera traitée dans le rapport suivant (N°11) relatif aux subventions aux associations.

11) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le maire rappelle l'objet du rapport et laisse la parole à M. MARIETTE Bruno.

Celui-ci présente les propositions de subventions aux associations des Commissions Culture et Sports, assisté au besoin de MM. Pain serge (président de la Commission Culture), et HABRAN Willy (président de la Commission Sports).

Celles-ci sont résumées dans les tableaux ci-dessous.

Cette année, les deux commissions ont opté pour une reconduction des subventions de l'année 2018, sauf en cas de présentation d'actions nouvelles, de participation à des actions à l'extérieur de la Martinique ou d'encouragement à l'implication dans la vie communale.

M. MARIETTE accompagne sa présentation des éléments d'explications jugés utiles. On en retiendra les suivantes.

Commission Culture

Beaufond en Mouvement

La subvention a été augmentée du montant de la participation financière de la municipalité au tournoi de foot de Pâques pour l'acquisition de matériel, ballon etc. Cette tache est maintenant à la charge de l'association.

Force Mondiale Iléenne

A l'unanimité le conseil vote la participation de la ville à la Journée Iléenne le 09 juin prochain.

M. PAIN pourra y participer notamment pour sa présentation de la vie à Trois-Ilets « antan lontan ». L'achat du billet est à la charge de la municipalité.

L'assemblée a voté à l'unanimité les propositions de la Commission Culture.

A noter la sortie de la salle de délibérations de M. JAIR Antonio, président de l'Association des Anciens Combattants, lors du vote de la subvention à son association.

Commission Sports

Tour cycliste de la Martinique

Une subvention de 2 000 € a été proposée au comité d'organisation du tour pour l'organisation du départ d'une étape cette année. Il s'agissait de renouer avec le tour Cycliste de la Martinique après plusieurs années d'absence. Cette somme n'intègre pas les dépenses liées à la logistique nécessaire à l'organisation.

A l'issue de cette présentation, Mme ROUVEL émet le souhait de pouvoir disposer d'une vision d'ensemble des associations : nombre d'associations, nombre d'associations subventionnées, montant total des subventions etc.

Le maire propose de faire apparaître le nombre d'associations répertoriées, celles qui fonctionnent aussi bien que celles qui ne fonctionnent pas, et celles qui présentent ou non un dossier de demande de subvention.

Il demande aussi à M. MARIETTE d'écrire aux associations qui n'ont pas encore réalisé leur assemblée générale de le faire, afin de pouvoir déposer leurs dossiers en vue de leur présentation au prochain conseil municipal qui aura lieu début juillet prochain. Sont notamment visés le foot, le basket et le rugby.

Dans le cas contraire, la ville ne sera pas en mesure de leur verser une subvention surtout s'il s'agit de montant supérieur à 23 000 €, comme c'est le cas de l'Eveil Football.

Les autres associations qui n'ont pu déposer à temps leur dossier ont aussi été invitées à le faire pour leur présentation au prochain conseil.

M. PAIN souligne la participation deux fois plus importante de la municipalité à la vie associative comparativement aux autres communes même celles de taille plus importante.

L'assemblée a voté à l'unanimité les propositions de la Commission Sports.

A noter la sortie de la salle de délibérations de M. HABRAN Willy, président de l'association CNTI, lors du vote de la subvention à son association.

Etat des subventions allouées aux associations sportives et culturelles
Année 2019

ASSOCIATIONS CULTURELLES BENEFICIAIRES		DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
1	LES AMANDIERS	3 000,00 €
2	FAMILLE LAIQUE LES ORCHIDEES	3 215,00 €
3	PLAISIR DE VIVRE	3 000,00 €
4	LES BERLICKS	2 300,00 €
5	BEAUFOND EN MOUVEMENT	5 000,00 €
6	KDB	900,00 €
7	AMaweKA	1 000,00 €
8	RSP	1 800,00 €
9	ANCIENS COMBATTANTS	2 000,00 €
10	TOCCATA	1 920,00 €
11	FMI	3 700,00 €
12	TIFERMASC	3 150,00 €
13	BEL TI PA BELE	1 000,00 €
14	APAL	900,00 €
TOTAL		32 885,00 €

	ASSOCIATIONS SPORTIVES BENEFICIAIRES	DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
1	GOMMIER DE LUMIERE	4 500,00 €
2	BOIS FOUILLE DES CARAÏBES	4 500,00 €
3	CNTI	6 650,00 €
4	TROIS-ILETS BOXING CLUB	4 500,00 €
5	ALBATROS	2 250,00 €
6	KARATE CLUB PAGERIE	2 350,00 €
7	CLUB DE JUDO ET JUJITSU	4 750,00 €
8	ECLIPSE	4 250,00 €
9	UNIVERSAL KRAV MAGA	3 700,00 €
10	CHOC 3I	2 000,00 €
11	RANCH JACK	1 000,00 €
12	LES IMPERIALES DES TROIS-ILETS	6 000,00 €
13	COMITE CYCLISTE MARTINIQUE	2 000,00€
TOTAL		48 450,00 €

Plus aucun point n'étant évoqué, le Maire remercie les élus et lève la séance à 21h44.

La secrétaire de séance,

Marthe ROUVEL

Le Maire,



Arnaud

RENE-CORAIL



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 18 JUILLET 2019**



L'an deux mille dix-neuf et le jeudi dix-huit juillet à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil municipal de la commune de Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du maire M. RENE-CORAIL Arnaud.

Présents :

M. le Maire, RENE-CORAIL Arnaud

Mmes : GUILLOIS Denise, ROUVEL Marthe, ACCUS-ADAINNE Nadia, GRAT Nathalie, PINVILLE Myriam, BOULET Carole, HIERSO Valérie, RAGOO Maryse, HABRAN Annette, CHRISTOPHE-HAYOT Gina, MOUCLE épouse HENDERSON Christelle
MM. : RENE-CORAIL Robert, PAIN Serge, JEAN-ALPHONSE Clément, GALY René, BRELEUR Daniel, PADRA Jérôme, MOSTOR Jean-Luc, SAINTE-ROSE Serge

Membres absents ayant donné procuration :

M. HABRAN Willy à M. RENE-CORAIL Arnaud

M. JAIR Antonio à M. PAIN Serge

Mme ARTIGOT Ghislaine à Mme ACCUS-ADAINNE Nadia

M. ALTIUS Adrien à M. SAINTE-ROSE Serge

Absents excusés :

M.CLUZEL Alexandre

Mme SAINT-AIME Danielle

Absents :

Mmes : PINVILLE Josiane, MAIKOOUVA Marlène

M. : YANG-TING Joé

Début de séance : 18h 45min

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

L'assemblée compte 20 présents, 4 procurations, 2 absents excusés et 3 absents. Le quorum est atteint et le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Madame ACCUS-ADAINNE Nadia est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire remercie les élus de leur présence et rappelle les points à l'ordre du jour.

- 1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2019**
- 2) SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**
- 3) DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ATHLETISME DE RENE-CORAIL MARVIN ET AHOLU-FUTSE FIONA**
- 4) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ATTRAIT**
- 5) FRIDAY-NIGHT**
- 6) VACANCES BOD LAN MÈ**
- 7) FETE DU QUARTIER ANSE MITAN LE 15 AOUT 2019**
- 8) TAVAUX DES ECOLES**
- 9) CHANTIER D'INSERTION DE L'ASSOCIATION GAIACS PROVIDENCE : MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE LA PROPRIETE DE MADAME MORLAND VICTOIRE A LA MUNICIPALITE**
- 10) CIRCULATION SUR L'AVENUE DE L'IMPERATRICE JOSEPHINE – NOUVELLE INTERPELLATION DU COLLECTIF DES HABITANTS**
- 11) LANCEMENT APPEL D'OFFRES « INSTALLATION, LOCATION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE SANITAIRES PUBLICS A ENTRETIEN AUTOMATIQUE A ACCES UNIVERSEL »**
- 12) CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE – EQUIPEMENT MULTI-ACTIVITES**
- 13) RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE**
- 14)) NOMINATION DES ABRIS**
- 15) ELECTIONS COMMUNAUTAIRES**
- 16) PROCEDURE DE RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2019**
- 17) APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « CONSTRUCTION DES ATELIERS DES SERVICES TECHNIQUES »**
- 18) INFORMATIONS SUR LES AIRES MARINES EDUCATIVES ET LA PREPARATON DE LA PERIODE CYCLONIQUE**
- 19) QUESTIONS DIVERSES**

DEROULEMENT DE LA SEANCE

Le Maire propose aux élus d'accepter une modification dans le déroulement de la séance en permettant que le point 12 soit présenté en début de séance par Madame RICHER Amantine (directrice STATUM) accompagnée de MM. THURAR Thierry (représentant le bureau d'études INGEFRA) et TEMPLIER Dominique (architecte).

12) CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE – EQUIPEMENT MULTI-ACTIVITES

Le maire laisse donc la parole à Madame RICHER Amantine et à MM. THURAR Thierry et TEMPLIER Dominique pour leur présentation.

Nous sommes actuellement à la phase pro du projet c'est-à-dire celle qui va nous permettre de constituer le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

Il s'agit ce soir d'une présentation des évolutions par rapport à l'avant-projet détaillé de la phase antérieure qui avait fait l'objet de certaines observations, principalement sur l'implantation du bâtiment par rapport aux limites de parcelles.

Le déplacement du bâtiment vers la route (vers l'ouest donc) a été fait parce que celui-ci se trouvait en limite de propriété à l'arrière, et que nous n'avons pas la possibilité de créer des ouvrages provisoires chez les voisins. Sinon, les techniques que nous aurions été contraints d'employer nous obligeraient à sortir complètement du budget.

Le bâtiment occupe maintenant le centre du parcellaire, mais cela a eu pour conséquences :

- une réduction du local dédié à la ventilation et à la production d'eau chaude sanitaire,
- une extension du simple rez-de-chaussée, le projet étant composé de deux niveaux : le rez-de-chaussée et le rez-de-jardin
- Une diminution du nombre de places de parking dont le total est de cinq maintenant dont deux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Mais il ne faut pas oublier que cet équipement fonctionne avec l'ensemble des places de parking déjà existantes sur le front de mer

Pour ce qui est de la circulation, une giration a été prévue afin de permettre aux bus de pénétrer dans l'enceinte et de faire demi-tour sans altérer les places de parking restantes.

Le marché relatif au projet sera constitué de neuf lots (terrassement, gros œuvre, charpente métallique etc.). La consultation devrait être lancée à partir de septembre 2019 pour un début des travaux prévu en mars 2020 et une fin prévue en mars 2021.

Le maire reprend la parole et précise l'objectif de cette présentation qui est de montrer aux élus que le dossier avance, et de dresser un bilan de son niveau d'avancement.

Il conviendra dans le même temps de procéder au dépôt du permis de construire en accord avec l'ABF (Architectes des Bâtiments de France) afin d'éviter certains écueils dans la mesure où il s'agit d'un équipement public.

Madame ARTIGOT, en charge du dossier et actuellement hors du département, devra voir avec Monsieur PATRICE Florent un certain nombre d'éléments relatifs au financement. La commune doit en effet s'endetter pour financer ce projet, en répondant à un certain nombre de critères de ses partenaires financiers tels que la parité hommes femmes dans le bâtiment, la distance des HLM ou des élèves par rapport à l'ouvrage, la distance des écoles etc.

A la demande du maire une présentation du complexe fini est faite à l'assemblée.

Il rappelle que le nombre de sièges est de 300 places et que le basket-ball, le volley-ball, le handball, le foot salle et le badminton pourront être pratiqués à l'intérieur.

A l'issue de cette présentation, la question du stationnement est à nouveau posée et le maire y apporte des éléments de réponse.

Il n'y a pas de places de stationnement prévues pour les bus. Ceux-ci ne feront que déposer les joueurs, faire demi-tour et repartir (réponse à Mme HENDERSON).

Quant au nombre de places de parking, notamment celles qui ont été supprimées, il rappelle que le projet a été accepté compte tenu des places de parking existant sur le front de mer (réponse à Mme ROUVEL qui rappelle que les places de parking étaient un des éléments centraux du projet).

Le problème du stationnement existera toujours quelle que soit la manifestation que l'on organisera sur le front de mer. A Rivière-Salée par exemple on stationne devant le stade et non dans le parking du palais des sports qui est généralement fermé.

Nous nous bloquons sur des problèmes de parking, mais si on prend l'exemple de la commune du Vauclin, on voit que celle-ci a périclité quand elle a mis son stade à plus d'un km de son centre.

Beaucoup hésiteraient à aller au match, si on devait éloigner les installations du centre-ville pour des raisons places de parking. Le public spontané que l'on a dans le centre-ville sera perdu si on installe les équipements sportifs à l'extérieur de la ville.

Le front de mer dispose d'assez de places pour recevoir le public venu assister aux manifestations sportives, car toutes les rencontres ne se déroulent pas en même temps. Si quelqu'un veut venir voir un match, il va toujours trouver un endroit où stationner.

En fin de présentation, le maire remercie Mme RICHER et MM. THURAR et TEMPLIER pour leur exposé et revient à l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2019

Le Maire invite les élus présents au conseil municipal du 27 mai 2019 à exprimer leurs observations sur le procès-verbal avant de le soumettre à leur approbation.

En l'absence d'objection et de remarque, le maire met aux voix l'approbation du procès verbal que le conseil municipal approuve à l'unanimité moins trois absences (MM. BRELEUR Daniel, MOSTOR Jean-Luc et SAINTE-ROSE Serge absents à ce conseil municipal).

2) SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Nous nous réunissons en général deux fois par an pour les subventions aux associations afin de traiter dans un deuxième temps les dossiers déposés après la date limite.

Pour cette raison, les commissions culture et sports ont eu aussi à se prononcer dans un deuxième temps sur les dossiers suivants.

Melting Sport

L'association sollicite une subvention de 5 000 €. La commission propose 1350 €, accordés à l'unanimité par l'assemblée.

FMI EVENT'S

Cette association intervient dans le cadre de la Friday Night depuis six ans maintenant, et est de plus intervenue cette année dans le cadre de la fête patronale. Elle sollicite une aide financière de 6 600 €.

Pour ces deux interventions en bonne et due forme (déclarées et autres) la commission propose 6600 €.

Cette proposition est votée à l'unanimité moins une abstention par l'assemblée.

Foyer Rural de Morne Carette

Cette association nous accompagne depuis des années pour l'organisation de la manifestation « Tras Kimbi Congo » qui se déroule au mois de février avant la fête patronale. Pour cela, la ville lui accorde une subvention de 2 000 €.

Le dossier actuellement présenté est relatif à l'organisation des Foulées du Sud qui comporte toujours une étape aux Trois-Ilets. Depuis deux ans maintenant, les étapes se déroulent sur le territoire d'une même commune et non plus d'une commune à l'autre. Le parcours de Tras Kimbi Congo est utilisé pour l'étape se déroulant sur le territoire de la ville.

L'association sollicite une aide financière de 2000 €. La commission sports propose 800 € que l'assemblée accorde à l'unanimité.

Participation au rallye Aïcha des Gazelles de Mmes MOLINEAUX-BEAL Victoria et ARNAUD-GOURCHERON Karine

Nous avons deux résidentes de la commune qui participeront une fois de plus au rallye Aïcha des gazelles au Maroc du 14 au 18 mars 2020.

Chaque année la commission sponsorise cet équipage avec une subvention de 500 € via l'association Madinina Victorious Secret Team créée pour participer au rallye, et le logo de la municipalité.

L'assemblée reconduit à l'unanimité la proposition de la commission, soit 500 € et le logo de la ville.

Le maire informe les élus avoir reçu deux autres demandes d'aide similaires qui ont été refusées dans la mesure où la municipalité ne sponsorise qu'une seule association.

Il fait ensuite le point sur deux associations phares de la ville, à savoir l'Eveil football et LAREL Basketball Club.

L'Eveil avait déjà été averti par courrier que sans Assemblée Générale la commune ne

pouvait lui verser aucun euro, le montant de subvention dépassant les 23 000 €. La mairie a en effet signé une convention avec l'association qui doit se mettre à jour en AG et transmettre son bilan. L'assemblée générale s'est déjà tenue mais aucun dossier de demande de subvention n'a été déposé à ce jour.

LAREL a déposé le sien ce matin et M. MARIETTE doit en accuser réception et informer l'association que son dossier ne pourra être traité qu'au prochain conseil municipal, d'autant que la commission doit au préalable donner son avis.

3) DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ATHLETISME DE M. RENE-CORAIL MARVIN ET MLE AHOLU-FUTSE FIONA

Le maire rappelle l'objet du rapport.

Deux athlètes iléens M. RENE-CORAIL Marvin et Mlle AHOLU-FUSTE Fiona sollicitent le soutien financier de la ville pour leur participation aux championnats de France d'athlétisme du 05 au 07 juillet courant à Anger.

La commission Développement Sportif propose d'attribuer 400 € euros à chacun d'eux.

Le maire rappelle que les élus peuvent faire d'autres propositions s'ils le souhaitent.

A l'unanimité l'assemblée accorde les 400 € à chacun des athlètes.

4) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION POUR LA TOLERANCE LE TRAITEMENT LA REINSERTION L'AIDE ET L'INFORMATION DES TOXICOMANES (ATTRAIT)

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Nous avons déjà parlé de cette association lors du dernier conseil municipal.

L'ATTRAIT est l'association qui travaille avec le professeur Charles Nicolas pour tenter de juguler le problème de la toxicomanie. Elle sollicite le soutien financier de la municipalité qui l'avait déjà aidée dans le passé.

Elle reçoit des autres communes des subventions comprises entre 200 et 500 euros.

Le maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le montant à accorder.

L'assemblée propose à l'unanimité une subvention de 300 € à l'ATTRAIT dans le cadre de son action.

5) FRIDAY-NIGHT

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Le Friday Night comporte cette année deux vendredis supplémentaires, et au programme figure en plus le groupe de Simon JURAD dans lequel joue encore un iléen en la personne de Monsieur SIMON.

Ces changements expliquent l'augmentation du cachet des artistes à 38 000 €, incluant la subvention accordée à FMI (réponse à Madame GRAT). Il conviendra de faire apparaître cette précision sur le budget de la manifestation.

Monsieur PADRA Jérôme déplore, sans animosité envers les artistes retenus, qu'une fois de plus on n'ait pas eu le courage de renouveler le plateau artistique.

Cette remarque fut à l'origine d'échanges soutenus entre MM. PAIN et PADRA. Le premier reproche au second son absence aux commissions au cours desquelles il aurait pu faire changer les choses. Et le second explique son absence par ses échecs au fil des années à vouloir le faire justement.

Suite à l'intervention de M. MOSTOR qui estimait que ce genre d'échanges n'avait pas lieu d'être dans ce conseil, le maire estime de son côté devoir laisser chacun s'exprimer, la critique étant toujours bonne à entendre. Il réaffirme dans le même temps son ouverture permanente aux propositions des jeunes.

Il y a un travail qui se fait avec des élus qui ont osé le faire dans le but de privilégier les artistes iléens, même s'il se pourrait que ce programme soit plus accepté par l'extérieur que par les locaux.

Quoiqu'il en soit, la question du changement se pose depuis deux ou trois ans maintenant. Nous arrivons en fin de mandature et nous verrons ce que la prochaine équipe proposera pour ce produit qui fait son chemin.

Le DGS rappelle un aspect juridique du débat sur le Friday Night, selon lequel s'agissant de dépense d'argent public, le risque encouru lorsqu'on fait revenir les mêmes groupes est d'arriver à un délit de favoritisme.

Mais le maire entend faire jouer la politique culturelle tout en respectant le code des marchés, plus précisément les appels au cas par cas.

Par la suite, M. MOSTOR rebondit sur l'ouverture revendiquée du maire aux jeunes pour revenir sur le cas de l'association l'Eveil football qui n'a pu jusqu'ici déposer son dossier de demande de subvention. C'est une association phare de la ville qui regroupe beaucoup de jeunes licenciés. Son président a entamé une politique de retour des jeunes iléens partis dans d'autres clubs. Elle fonctionne à partir des subventions de la commune et risque donc de mourir. Il pense donc qu'il faudrait provisionner une subvention pour cette association.

En réponse, le maire informe l'ensemble des élus que la somme prévue pour les subventions aux associations n'est pas consommée à cette date. Donc tant le foot que le basket pourront encore recevoir des subventions. Mais la commune ne peut plus continuer à accorder des subventions sans les documents comptables de l'association, comme elle l'a fait durant les deux années précédentes, se mettant ainsi en porte-à-faux.

En revenant sur les échanges entre MM. PAIN et PADRA, Madame GRAT veut tempérer les événements, en avançant que Monsieur PADRA fait partie des jeunes élus les plus présents dans le quotidien des iléens dans les bons comme dans les mauvais moments, et salue dans le même temps son engagement. S'agissant du Friday Night elle indique avoir été prise à parti par des musiciens qui lui reprochaient, d'après les dires de certains élus, de ne pas avoir défendu leur cause. Elle souhaiterait donc que la position de chacun soit respectée.

6) VACANCES BOD LAN MÈ

Ce dossier n'a pas été traité.

7) FETE DU QUARTIER ANSE MITAN LE 15 AOUT 2019

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

La fête du quartier Anse Mitan aura lieu le Jeudi 15 Août 2019.

Le programme a été élaboré en collaboration avec les acteurs économiques du quartier Anse Mitan ainsi que les associations culturelles et sportives de la ville.

Le maire fait lecture du programme proposé. On y retrouve, comme dans toutes nos fêtes, des cours d'aquagym, un tournoi de pétanque, des courses de gommiers, le moment phare restant toujours le podium du soir avec cette année le concert de Bamboulaz mais surtout le live de Fanny J. avec le groupe MKG.

Le cout de la manifestation s'élève à 40 000 € contre 38 000 l'an dernier.

L'assemblée vote à l'unanimité cette proposition de la commission culture pour la fête du quartier Anse Mitan.

Le maire compare tout de même le cout d'un jeudi de fête (40 000 €) et celui de 8 vendredis de Friday night (38 000 €), frais du personnel municipal exclus.

8) TAVAUX DES ECOLES

Ce dossier n'a pas été traité.

9) CHANTIER D'INSERTION DE L'ASSOCIATION GAIAC PROVIDENCE : MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE LA PROPRIETE DE MADAME MORLAND VICTOIRE A LA MUNICIPALITE

Le Maire laisse la parole à M. PATRICE Florent pour la présentation du rapport.

Madame MORLAND Victoire est propriétaire de biens mobiliers et immobiliers dans le quartier Beaufond, dont un terrain qu'elle a initialement mis à la disposition de l'association GAIAC PROVIDENCE dans le cadre d'un projet d'insertion visant à lutter contre la précarité l'exclusion de jeunes du sud de la Martinique et plus particulièrement ceux de la commune de Trois-Îlets.

Ce projet porte sur la création d'une exploitation à but pédagogique qui formera des salariés en insertion aux métiers de l'environnement. Il vise les hommes et les femmes éloignés du marché du travail à savoir les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, les publics féminins, les personnes en situation de handicap ainsi que les pères et les mères sans qualification. A l'issue de ce chantier, les bénéficiaires qui rempliront les conditions d'un parcours exemplaire, seront directement insérés dans la structure.

Le dossier, présenté à l'Inspection du Travail n'a cependant pas pu être accepté en l'état dans la mesure où un privé ne peut apporter un bien dans le cadre d'un projet d'insertion. Il leur a été conseillé de se rapprocher de la ville afin que ce bien soit mis à disposition de la

ville qui à son tour le mettra à disposition de l'association.

D'où cette demande de partenariat qui devrait se matérialiser sous la forme d'un contrat tripartite renouvelable par tacite reconduction tous les deux ans sauf dénonciation de l'une des parties dans un délai minimum de six mois.

Dans ce cadre, l'apport de la ville ne se limitera qu'à deux points :

- la mise à disposition d'une pelle avec chauffeur pour : la remise en état de deux mares pédagogiques destinées à la réintroduction de la biodiversité, la création d'une zone de traitement des eaux usées ainsi que la création de deux plateformes pédagogiques exigées par le cahier des charges du ministère du travail.
- Le concours et la participation active de la municipalité par le biais de l'élu responsable de l'insertion au sein du comité de pilotage et de suivi du projet.

Cette contribution de la ville a été estimée dans le projet à 3 000 €.

Mme GRAT exprime sa méfiance quant à l'absence de la liste des membres du bureau, dans laquelle figure une personne qui était soupçonnée de détournement de fonds dans plusieurs affaires. Cette personne serait même encore suspecte dans une affaire en cours. Mme GRAT appelle donc la ville à la plus grande vigilance.

Le DGS invite la ville à prendre toutes ses précautions de réserve sur les conditions de l'accord tripartite, le partage des responsabilités. On est en réalité dans un bail gratuit et il faudrait prendre une délibération de principe sur cette convention, sous réserve qu'il y ait une étude juridique poussée derrière, afin d'éviter d'être perdant dans cette affaire.

Le maire estime qu'il ne lui appartient pas de juger de qui doit être ou pas dans ce projet.

L'apport de la commune se limite à 3 000 € en nature sur un projet de 380 000 €, financé par l'état, le Fond Social Européen via la CTM, et l'Espace Sud qui intervient dans le cadre de la Mission Locale pour la recherche et la formation de jeunes inscrits au Pole Emploi. Toutes ces parties sont en mesure de savoir avec qui ils traitent, d'autant que tous les dossiers aujourd'hui font l'objet d'une analyse au niveau de Tracfin.

Mais comme l'a dit le DGS, il faut prendre toutes les précautions dans cette convention. Il faut s'assurer que celui qui cède le terrain en est vraiment le propriétaire. Il faut aussi être clair sur le plan financier et faire apparaître :

- qu'aucun apport financier ne sera réalisé par la ville en cas d'arrêt du chantier,
- que c'est le privé qui prend ses risques en mettant son terrain à disposition de l'association, certainement dans le but de le valoriser.

M. RENE-CORAIL Robert informe d'une part qu'il a prévu une douzaine de personnes pour ce chantier dont une partie sera de la ville, et d'autre part qu'il n'a pu soumettre la convention à l'assemblée dans la mesure où celle-ci a été reçue dans la journée et n'a donc pu être analysée. Elle le sera bientôt et toutes les modifications devant y être apportées le seront avant d'être présentée au conseil municipal.

A l'unanimité moins trois abstentions, le principe de participation de la municipalité à ce chantier d'insertion est accepté par l'assemblée.

10) CIRCULATION SUR L'AVENUE DE L'IMPERATRICE JOSEPHINE – NOUVELLE INTERPELLATION DU COLLECTIF DES HABITANTS

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il a été de nouveau interpellé par une partie des riverains de la départementale aidés de

certains habitants des environs sur le problème des nuisances sonores générées par la circulation.

C'est un dossier qui tarde. La municipalité a déjà sollicité l'intervention de la CTM sur ce sujet.

Selon M. MOSTOR les résidents concernés ne demandent qu'un partage des nuisances en faisant passer de temps en temps les voitures de l'autre côté. C'est le cas dans des communes telles que le Diamant et Sainte Luce dans lesquelles il existe deux voies dans le bourg, une réservée au sens aller et l'autre au sens retour. Il souhaiterait aussi que l'on n'oublie pas les résidents du front de mer qui subissent en permanence des nuisances générées par des manifestations organisées par des gens qui ne respectent pas les horaires.

M. PAIN souhaite qu'une réponse soit faite au plus vite au collectif auquel on n'a répondu jusqu'ici, et pense surtout que la municipalité et la population doivent se mobiliser et exiger de la CTM qu'elle vienne constater le problème et y apporter une réponse en tant que responsable de cette voirie.

M. PADRA propose d'organiser une réunion avec le collectif afin d'informer tout le monde de tous les aspects du problème, et de mettre des horaires alternatifs le matin et le soir ainsi qu'un circuit pour les voitures légères et un autre pour les poids lourds.

Mme HENDERSON pense, que dans l'attente d'une déviation qui a du mal à se concrétiser, il serait intéressant de se pencher sur des solutions techniques telles que le bitume qui permet aux voitures de faire moins de bruit, les fenêtres antibruit etc.

Le maire invite le DGS à demander une rencontre avec la CTM sur ce dossier. Pour l'instant on s'appliquera avec le Friday night à faire un effort pour soulager la population en déviant la circulation de 20h00 à 05h00, sauf les poids lourds.

Il fait remarquer que le problème est le même pour Xavier et Magasin Zéline qui l'interpellent tout le temps.

S'agissant de la comparaison avec le Diamant et Sainte Luce, la rue Desgrottes n'est pas calibrée pour cela. Et même si elle est plus large que celle du Diamant, la circulation au Diamant n'est peut-être pas la même. Une solution serait de transférer cette pollution derrière le stade. Les plans sont faits, mais on ne fera que reporter le problème vers une autre population. C'est une déviation qui va en effet gêner si on ne met pas des murs antibruit, comme à Schoelcher ou au Robert, sur toute la route de citron, entre les lotissements Turquoise, Flèch Kann et canne à sucre, et la cité Ozanam.

Il informe aussi l'assemblée que la ville a mis dans son PLU une déviation allant de la Maison de la Canne jusqu'au golf qui pourrait être réalisée plus vite qu'on ne le pense. Mais ce plan rencontre des difficultés à se mettre en place à cause des dossiers de la Simar et de Ozanam, bien que prévu dans le PLU.

Il veut cependant que l'on garde à l'esprit que si l'activité économique du bourg périclite comme cela a été le cas durant des années pour le début du bourg de Rivière Salée, il ne s'agira pas que de l'affaire des élus mais de celle de nous tous.

Sur un autre sujet, mais toujours en rapport avec la circulation, M. PADRA Jérôme signale que certains conducteurs pensent que la rue Desgrottes est en sens unique, jusqu'au rond-point. Il n'est par conséquent pas si rare que cela de voir des voitures se dirigeant vers le rond-point se retrouver nez-à-nez avec celles qui en reviennent.

Le maire demande au DGS de voir avec la police pour qu'un panneau signalant le double sens de circulation soit installé au niveau de la maison de Mme PINVILLE Ghislaine.

Toujours à propos de circulation, Madame HENDERSON pose la question de savoir s'il ne serait pas possible que la rue Épiphanie de Moirans ne soit pas à sens unique durant toute l'année, ne serait-ce que durant les vacances scolaires.

Elle pense aussi que :

- il serait souhaitable que les agents fassent l'effort de garer leurs voitures dans le parking de l'école au lieu de rester à proximité du centre administratif. Cela crée en effet une gêne pour les usagers qui doivent quelquefois tourner plusieurs fois avant de trouver une place,
- il serait peut-être intéressant d'instaurer un système d'arrêt minute similaire à celui de l'Anse Mitan. Tout le monde pourrait ainsi faire ses démarches au centre administratif sans que personne n'abuse des possibilités de stationnement.

Le maire, à l'image de ce qui s'est passé avec les agents de l'hôpital, retient l'idée du principe d'arrêt minute qui aurait pour conséquence d'obliger les agents à mettre leurs voitures dans le parking, puisque les différentes notes de services passés à ce sujet n'ont pas été suivies d'effet. Il fait cependant remarquer que les choses devraient nécessairement changer avec le transfert des services techniques dans leurs nouveaux locaux.

Il soumet enfin aux voix le principe de déviation de la circulation durant le Friday Night, et l'assemblée vote à l'unanimité la déviation de la circulation le vendredi de 20h00 à 05h00, sauf pour les poids lourds, durant le Friday Night

11) LANCEMENT APPEL D'OFFRES « INSTALLATION, LOCATION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE SANITAIRES PUBLICS A ENTRETIEN AUTOMATIQUE A ACCES UNIVERSEL »

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Le marché relatif aux sanitaires publics arrivera à son terme au mois de février 2020. Le maire propose de lancer un appel d'offres, non plus pour l'acquisition et l'entretien, mais pour la location, l'entretien et la maintenance de sanitaires à l'Anse Mitan, la Pointe du Bout et le Bourg.

Il faut donc d'une délibération autorisant le lancement de ce marché.

L'assemblée se prononce à l'unanimité pour le lancement de ce marché de location, entretien et maintenance des sanitaires publics.

12) CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE – EQUIPEMENT MULTI-ACTIVITES

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Ce dossier a déjà été présenté à l'ouverture de séance par Madame RICHER, MM. THURAR et TEMPLIER.

Aucune décision de l'assemblée n'est nécessaire. Il s'agit de montrer aux élus que le dossier avance et de faire un bilan de la situation.

Le ripage du bâtiment a permis d'éviter des surcoûts, mais a entraîné la suppression de 9 places de parking qui ne seront donc pas construites.

Les appels d'offres seront normalement lancés au mois de septembre, l'ouverture des

plis est prévu pour le début de l'année 2020, le début des travaux pour le deuxième trimestre 2020 et la fin des travaux pour le premier trimestre 2021.

La ville continue donc de travailler. Il faudra en parallèle présenter le permis de construire et faire les demandes de subventions auprès des différents organismes co-financeurs de l'opération.

13) RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Lors du vote du budget, le maire est autorisé à signer une ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne. Cette ligne permet, dans l'attente de leur encaissement, de préfinancer des subventions qui sont allouées aux différentes opérations.

La ligne de trésorerie de la collectivité est aujourd'hui remboursée. Cette mesure est un préalable à son renouvellement, sinon nous serions contraints de consolider c'est-à-dire que la ligne de trésorerie serait transformée en emprunt.

Il s'agit donc aujourd'hui de renouveler cette ligne de trésorerie d'un montant de 700 000.00 €.

L'assemblée vote à l'unanimité le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne.

14)) NOMINATION DES ABRIS

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

La totalité des abris bus n'est pas nommée sur le territoire de la commune. L'Espace sud a mis en place depuis 2014 un réseau d'abris bus neufs et voudrait connaître les noms que la commune souhaite voir apposer dessus.

Sachant que les noms de « Magasin Zéline » et « Citron » sont retenus pour les abribus de l'entrée de la route de Beaufond, et du giratoire de la pharmacie, les élus sont invités à faire des propositions de noms pour l'ensemble des abris du territoire lors du prochain conseil municipal, afin de transmettre la liste retenue à l'Espace Sud.

Pour ce faire, un recensement de l'ensemble des abris du territoire sera réalisé au préalable et transmis par mail à l'ensemble des élus.

Ce point est donc reporté au prochain conseil municipal.

15) ELECTIONS COMMUNAUTAIRES

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Dans le cadre des élections communautaires pour la mandature 2020-2026, le conseil communautaire a adopté la proposition d'un conseil de 49 membres avec la répartition des sièges suivante :

Communes membres	Répartition proposée
Ducos	6
François	6
Rivière Pilote	6
Rivière Salée	6
Sainte Luce	4
Saint-esprit	4
Vauclin	4
Marin	4
Trois-Ilets	3
Diamant	2
Sainte-Anne	2
Anse d'Arlet	2
Total	49

Cette proposition tient compte :

- De la difficulté à augmenter le nombre de sièges notamment lorsque l'on observe une tendance à la diminution au niveau national
- De la volonté de garder un nombre d'élus inférieur à celui de la Collectivité Territoriale de la Martinique
- De la volonté d'augmenter la représentation des grosses et moyennes communes.

Il en ressort que des communes augmentent de 2 sièges (Ducos, François, Rivière Pilote, Rivière Salée), d'autres d'un siège (Sainte Luce, Saint-Esprit, Vauclin, Marin) les autres demeurant inchangés (Trois-Ilets, Diamant, Sainte Anne, Anses d'Arlet).

A l'époque, le conseil comptait 37 membres et c'était les élus qui décidaient du nombre et de la répartition des sièges. Mais aujourd'hui, la loi qu'il faut respecter, prévoit un minimum de 48 et un maximum de 60 sièges dont la répartition dépend de la population et obéit à certaines règles de calcul.

Devant le scepticisme de Mme GRAT vis-à-vis de cette proposition qu'elle juge défavorable à la ville, le maire explique que, quelles que soient les décisions que l'on voudrait prendre, les proportions resteront les mêmes. Si on augmente le nombre de sièges de Trois-Ilets, celui des autres villes augmentera automatiquement jusqu'à arriver au maximum de 60 sièges autorisés.

Or ce maximum ne garantit en rien le bon fonctionnement de l'intercommunalité. Une intercommunalité ne fonctionne que si le président fonctionne dans le cadre de l'intercommunalité et non dans le cadre d'une activité politique.

Il insiste sur le fait que pour que cette proposition soit acceptée, il faut de l'unanimité des conseils municipaux avant le 30 aout 2019. Donc si la ville déclare souhaiter avoir plus de sièges, elle donnera ainsi la main au préfet à décider de la répartition pour le sud, car nous nous retrouverions nécessairement au-delà de cette date butoir.

Le DGS explique que le mécanisme de répartition des sièges décrit dans la délibération du 07 juin 2019 de la communauté n'est que la stricte application de la circulaire ministérielle du 27 février 2019. Cette répartition se fait au prorata de la population avec des calculs de ratios qui tiennent compte à la fois de la population de la communauté et de celle de chacune de ses communes membres. La règle de ratio appliquée par la communauté est par conséquent conforme à la circulaire.

Mme ACCUS-ADAINÉ pense que c'est bien en termes d'image que l'on soit resté à 49 sièges, car il est trop souvent dit que les élus sont derrière leurs mandats, pendant que

dans le même temps le nombre de députés et de sénateurs est de plus en plus dénoncé.

Pour répondre à M. MOSTOR qui se demande si des motivations liées aux indemnités ne se cachent pas derrière cette proposition, le maire rappelle :

- le principe du régime des indemnités qui consiste en une somme globale répartie entre les différents élus. Ainsi, plus il y aura d'élus moins le montant des indemnités sera élevé,
- et que la fonction d'élu est gratuite. Un conseiller ne touchera des indemnités, au titre du remboursement de ses frais kilométriques, que s'il doit se rendre en dehors du territoire de la commune par ses propres moyens. L'adjoint au maire devra lui avoir une charge réelle de travail, une délégation assurée et assumée. La motivation financière évoquée précédemment n'est donc pas si évidente que cela, même s'il est prévu une indemnité pour l'élu communautaire qui est nécessairement amené à sortir du territoire de sa commune.

L'assemblée adopte à l'unanimité mais une abstention la proposition de répartition des sièges de l'Espace Sud.

16) PROCEDURE DE RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2019

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

C'est un dossier qui revient chaque année car EDF doit procéder au versement de sa redevance annuelle, pour la mise à disposition de terrain communal, qui s'élève à 2 321 € cette année.

Une délibération du conseil municipal, dont un modèle a été joint au dossier, est nécessaire pour cela.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la perception de cette redevance.

17) APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « CONSTRUCTION DES ATELIERS DES SERVICES TECHNIQUES »

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Les Services Techniques, y compris les services Marchés Publics et Urbanisme eux aussi sous l'autorité de Mme RICHER, seront transférés à Citron. Le transfert de ces deux derniers services, non prévu à l'origine, a pour conséquence d'augmenter le coût de l'opération.

Le maire soumet au vote le plan de financement du programme définitif qui se décompose comme suit :

Organismes	Taux	Montant H.T.
CAESM (Fonds de concours)	6,21 %	100 771,42 €
CTM (EX ACRC 2011)	10,56 %	171 291,38 €
ETAT (DETR 2016)	6,16 %	100 000,00 €
CTM (ACTC 2016)	23,75 %	385 465,22 €
CTM (ACTC 2018)	25,17 %	408 451,28 €
Commune	28,15 %	456 722,18 €
Total H.T.	100%	1 622 701,48 €

L'assemblée vote à l'unanimité le nouveau plan de financement de la construction des ateliers des services techniques.

18) INFORMATIONS SUR LES AIRES MARINES EDUCATIVES ET LA PREPARATION DE LA PERIODE CYCLONIQUE

Le Maire laisse la parole à Mme PIVILLE Myriam qui souhaite porter des informations à la connaissance des membres de l'assemblée, en l'occurrence sur les Aires Marines Educatives et sur la préparation de la saison cyclonique 2019.

Aires marines éducatives

Nous sommes inscrits dans une démarche de préservation de l'environnement. Dans ce cadre la ville travaille avec les directeurs des établissements scolaires, Ilet Charles et Ilet Sixtain, à la mise en place en place d'aires marines éducatives.

Il s'agira de permettre une meilleure connaissance du milieu marin pour une meilleure préservation de ce milieu.

C'est un projet qui est financé par l'Agence Française de Biodiversité (AFB) via le Parc Naturel Marin, avec comme association support (obligatoire dans le plan de financement) ABCDive qui fait de la plongée et de la sensibilisation.

Il est possible d'avoir des financements supplémentaires auprès de L'ODE et de l'Espace Sud avec lequel nous travaillons sur la certification de la gestion des eaux de baignade. La CAESM soutient en effet ce projet et désignera un agent chargé d'accompagner les communes dans ce projet. Des réunions de travail seront prévues à partir du mois de septembre.

Les directeurs d'écoles ont déjà procédé à leur inscription sur le site de l'AFP, et nous allons mettre en place un programme d'actions avec les élèves.

Nous n'avons pas encore statué sur l'emplacement des aires marines mais les îlets et/ou l'Anse à l'Ane sont privilégiés.

Préparation de la saison cyclonique.

Cette année nous avons fait le choix de présenter la préparation de la saison en conseil municipal afin de ne pas proposer une réunion supplémentaire aux élus.

Cela fait des années que nous travaillons à préparer la population et les élus à l'éventuel passage d'un ouragan. L'anticipation est le mot d'ordre. La ville a l'habitude de travailler. L'élagage est régulièrement réalisé. Notre seul souci est le curage des cours d'eau qui ne dépend pas de nous.

L'an dernier nous avons expérimenté la cellule de veille qui nous permet de ne pas forcément mobiliser la majorité des élus. Cela permet de suivre les phénomènes et de ne mobiliser la cellule de crise qu'en cas de besoin, car souvent la Préfecture réclame l'activation de la cellule de crise dès qu'il y a alerte.

Il y a donc toute une organisation en amont. Pendant le phénomène, nous sommes normalement confinés. Et dans l'après, chaque élu est responsable de son secteur. La liste des élus référents par quartier a été faite en début de mandature sur la base du lieu d'habitation de chacun, car durant la saison cyclonique on ne peut demander à un élu d'être référent dans un quartier dans lequel il n'habite pas. Il n'y a pas eu de nouvelle liste. Celle-ci est distincte de celle des élus référents établie dans le cadre du projet de démocratie locale.

Le rôle de l'élu est de pouvoir informer en amont le secrétariat, les services techniques ou le CCAS.

La liste des référents bénévoles par secteurs sera mise dans les casiers des élus afin que chacun connaisse ses correspondants.

Il serait aussi intéressant de sensibiliser les particuliers sur la nécessité d'élaguer leurs arbres.

Pour information, l'Etat a décidé de mettre en place plusieurs niveaux de préparation à l'échelon local, national et international en raison de la présence de nombreux ressortissants étrangers dans la Caraïbe.

Météo France a prévu une année classique, ce qui ne nous empêche pas de rester vigilants.

A la demande de certains élus, le PCS leur sera transmis, via « We transfer » en raison de son poids. S'agissant du PCS, Mme PINVILLE informe l'assemblée que la Préfecture va aider les communes à améliorer et à rendre plus opérationnel le leur.

19) QUESTIONS DIVERSES

19-1) DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LE CYCLE D'AVIRON DES ECOLES

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Cet événement a déjà eu lieu. Il s'agit maintenant de payer aussi bien le CNTI que le transporteur.

Madame ACCUS-ADAINNE rappelle que c'est la même demande qui revient chaque année et qui donne lieu en fin de cycle au fameux relai nautique iléen. Sauf que cette année l'école Ilet Charles a voulu faire participer deux classes supplémentaires, soient six au lieu de quatre, en prenant en charge les frais relatifs à ces deux classes.

Les dépenses liées au projet s'élèvent à 3 543.52 € pour chacune des deux écoles Ilet Sixtain et Ilet Charles, et la ville a été sollicitée pour le paiement des factures.

L'assemblée se prononce à l'unanimité moins une abstention en faveur du financement du projet.

Pour l'année prochaine, il sera demandé aux directeurs des écoles de raisonner non plus par rapport au nombre de classes mais par rapport au nombre d'élèves.

19-2) RESTAURATION ORFEVRERIE – REJET DE LA FACTURE PAR LE COMPTABLE PUBLIC

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Nous devons payer la restauration d'objets mobiliers ensemble de pièces d'orfèvrerie de l'église.

Nous avions un projet initial de 14 000 € financé à 95 % par la DAC. Celui-ci a connu des évolutions par l'intégration de la restauration de l'ostensoir en argent pour 5 000 € de plus, ce qui fait une facture TTC de 21 652 €.

Il nous faut donc d'une nouvelle délibération pour payer non plus 13 610.80 € H.T. mais 19 995.76 € H.T. pour la remise en état de ces trésors de l'église, dans l'attente d'aller plus loin avec la création du musée « Trésors de l'Eglise » dans l'hôpital.

L'assemblée vote à l'unanimité ce projet de restauration de l'orfèvrerie.

Pour répondre à M. PADRA Jérôme qui déplore que la population iléenne ne puisse profiter de ces trésors alors même que la ville travaille à leur restauration, le maire explique que s'agissant de véritables trésors, il y a un ensemble de démarches à suivre. Mais le moment venu, les objets que le diocèse permettra d'exposer, seront mis au vu de la population.

Cela s'explique en partie, comme le souligne Mme HENDERSON, par le fait que des problèmes de sécurité se posent dans la mesure où en effet ce sont des trésors qui ne portent pas que le nom.

19-3) ASSOCIATION TIFERMASC : CORRECTIF DE PROJET

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

L'association TIFERMASC nous informe qu'elle sera absente du territoire du 11 au 18 aout 2019.

Elle participera au Folk Azores, Festival International de Folklores des Açores au Portugal.

Ce projet annule et remplace celui initialement prévu aux USA. L'association se tient à la disposition de la municipalité pour de plus amples renseignements.

L'an dernier, en plus de la subvention qui leur a été allouée par la commission culture, la municipalité a directement financé 480 € de tissu pour habiller les jeunes ainsi que 30 T-shirts avec le logo de la ville, qui leur ont été remis pour aller à ce festival.

19-4) DEMANDE DE SUBVENTION DU MIR

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

En 2017, le MIR a décidé de mener des actions fortes en direction de l'Afrique en lançant son premier convoi pour les réparations qui s'est rendu au Sénégal.

Il veut lancer son prochain convoi à Ouidah, au Benin, du 17 au 31 aout prochain et souhaiterait que la ville prenne en charge les frais du voyage (2 868 € / personne) de deux iléens qui souhaiteraient participer à ce voyage.

Cette demande a généré des échanges qui, à terme, sont devenus tendus sans pour autant sortir des limites du respect.

D'un coté, M. PADRA, dans un état évident de forte irritation contenue toutefois, estime qu'à l'image de ce qui se fait pour toutes les demandes de subvention où les associations reçoivent toujours au moins une partie de leurs demandes, la ville devrait aider même partiellement deux jeunes iléens qui souhaiteraient se rendre au Bénin.

De l'autre côté, le maire et d'autres élus ne voient dans cette demande que la démarche d'un parti politique, d'un homme politique très indulgent avec des personnes qui tiennent des propos fort désobligeants envers eux et qui n'hésitent pas à saisir les occasions d'envenimer certaines situations (référence au problème de déversement de peinture dans les eaux de baignade de l'Anse Mitan). Une telle demande ne peut en aucun cas être comparée à celle de l'association TIFERMASC par exemple, qui fait découvrir d'autres cultures à ses jeunes tout en faisant connaître la notre à l'étranger.

En l'absence de dossier et de programme, l'assemblée n'a pas été en mesure de se prononcer sur cette demande.

Madame BOULET informe l'assemblée que le CCAS organise des actions en direction des jeunes. Elle demande aux élus d'orienter vers le CCAS des jeunes qu'ils sauraient être intéressés par l'art. Le centre leur propose justement un voyage gratuit de 9 jours sur la Géorgie, grâce à la collaboration d'organismes de soutien qui permettent d'utiliser les fonds publics sans pour autant solliciter la collectivité

Plus aucun point n'étant évoqué, le Maire remercie les élus et lève la séance à 23h 02min

La secrétaire de séance,

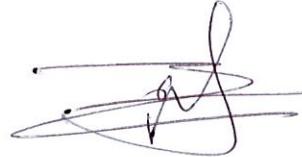
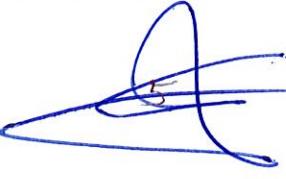
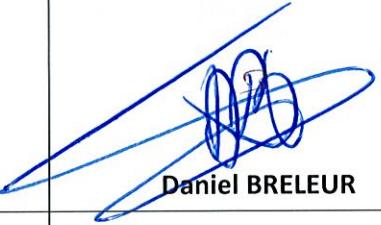
Nadia ACCUS-ADAIN



Arnaud

RENE-CORAIL

**Le Maire,
Arnaud**

 Denise GUILLOIS	 Marthe ROUVEL	 Nathalie GRAT
 Myriam PINVILLE	 Carole BOULET	 Valérie HIERSO
 Maryse RAGOON	Annette HABRAN	 Gina CHRITOPHE-HAYOT
 Christelle MOUCLE	 Robert RENE-CORAIL	 Serge PAIN
 Clément JEAN-ALPHONSE	 René GALY	 Daniel BRELEUR
 Jérôme PADRA	Jean-Luc MOSTOR	Serge SAINTE-ROSE



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 03 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le jeudi trois octobre à dix-huit heures cinquante minutes, le Conseil municipal de la commune de Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire M. RENE-CORAIL Arnaud.

Présents :

M. le Maire, RENE-CORAIL Arnaud

Mmes : GUILLOIS Denise, ROUVEL Marthe, ACCUS-ADAINNE Nadia, GRAT Nathalie, PINVILLE Myriam, BOULET Carole, RAGOO Maryse, CHRISTOPHE-HAYOT Gina, MOUCLE épouse HENDERSON Christelle

MM. : RENE-CORAIL Robert, PAIN Serge, BRELEUR Daniel, PADRA Jérôme, JAIR Antonio, SAINTE-ROSE Serge

Membres absents ayant donné procuration :

M. JEAN-ALPHONSE Clément à M. RENE-CORAIL Arnaud

Mme HIERSO Valérie à M. RENE-CORAIL Robert

M. GALY René à Mme GUILLOIS Denise

Mme ARTIGOT Ghislaine à M. PAIN Serge

M. ALTIUS Adrien à M. SAINTE-ROSE Serge

Mme MAIKOUVA Marlène à Mme MOUCLE épouse HENDERSON Christelle

Absents excusés :

MM. JEAN-ALPHONSE Clément, GALY René, ALTIUS Adrien

Mmes HIERSO Valérie, ARTIGOT Ghislaine, SAINT-AIME Danielle, MAIKOUVA Marlène

Absents :

Mmes : PINVILLE Josiane, HABRAN Annette,

MM.: HABRAN Willy, CLUZEL Alexandre, MOSTOR Jean-Luc, YANG-TING Joé

Début de séance : 18h 50min

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

L'assemblée compte 16 présents, 6 procurations, 7 absents excusés et 6 absents. Le quorum est atteint et le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

M. RENE-CORAIL Robert est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire remercie les élus de leur présence et rappelle les points à l'ordre du jour.

- 1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2019**
- 2) AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE PORTAGE FONCIER ENTRE LA VILLE ET L'EPFL DU 15 MARS 2013 (EX KALENDA)**
- 3) CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ORGANISATION DU STATIONNEMENT A LA POINTE DU BOUT**
- 4) RESILIATION DE LA CONVENTION D'AMENAGEMENT DES CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA FOURNITURE EN ENERGIE ELECTRIQUE**
- 5) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN LOCAL COMMUNAL A USAGE COMMERCIAL ENTRE LA VILLE DE TROIS-ILETS ET MME OULMA MARLENE**
- 6) RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ARRIVEES A TERME DE : M. DENIS VILO – MME YVELISE ROOKUAH M. EDDY LUCENAY ET MME JIHANNE BARDOUX**
- 7) APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT MULTI-ACTIVITES »**
- 8) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**
- 9) DECISION MODIFICATIVE N° 01/2019**
- 10) CONGRES DES MAIRES**
- 11) INFOS MAPA**
- 12) QUESTIONS DIVERSES**

DEROULEMENT DE LA SEANCE

Le Maire propose aux élus d'accepter une modification dans le déroulement de la séance en permettant la présentation en début de séance des 4èmes Floralies Internationales de la Martinique par MM. BOUTRIN Louis et VILLERONCE Johan respectivement Président et DGS du Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM), Mme NESTORET Malika chargée de communication du PNRM, Mmes THOMIS Estella et ALEXIS Naomy représentant l'AMO retenu par le parc pour porter ce projet.

PRESENTATION DU PROJET DES 4èmes FLORALIES INTERNATIONALES DE LA MARTINIQUE

Le Maire salue l'assemblée et introduit le sujet.

Les 4èmes Floralies Internationales de la Martinique auront lieu du 6 au 15 décembre 2019 au Parc des Floralies de Trois-Ilets.

La ville étant membre de la manifestation, le président du PNRM a souhaité en faire la présentation aux élus du conseil municipal, proposition qui a été acceptée avec plaisir.

Il passe la parole à M. BOUTRIN pour sa présentation

Les organisateurs de cette manifestation sont la CTM avec comme portage le PNRM, les partenaires privés et/ou publics, le Comité Martiniquais du Tourisme et la ville de Trois-Ilets que le parc a eu dès le départ la volonté d'associer au projet.

Déroulement de la manifestation

La manifestation se déroulera du 06 au 15 décembre 2019, avec comme thématique « La Martinique Terre de biodiversités ».

Le 06 décembre, la Maison de la Canne accueillera les personnalités invitées pour la cérémonie d'ouverture.

Le grand public sera lui accueilli du 7 au 15 décembre, soit deux semaines sur deux week-ends.

Le musée de la Pagerie sera mis à disposition pour l'accueil des journalistes et des expositions.

Le Parc des Floralies sera réservé aux expositions de jardins et de stands d'horticulture florale. On espère avoir 2 000 m² de jardins couverts et 3 000 m² de jardins extérieurs sur 4 ha, en récupérant une partie du Golf située juste à côté de l'entrée. On prévoit 18 parcelles, 22 stands et un village commercial qui accueillera un certain nombre de restaurateurs ainsi que des stands dédiés à la filière d'horticulture florale dont le développement est l'un des objectifs de cette manifestation.

Des manifestations musicales, du théâtre et la danse seront aussi au programme.

Sécurité et transports

Pour gérer le flux du public attendu, le PNRM étudie avec Martinique Transports les possibilités de mettre en place d'une part une navette maritime entre Fort de France et le bourg de Trois-Ilets et éventuellement entre Fort-de-France et Vatable, et d'autre part une navette entre le bourg ou Vatable et les Floralies.

D'autres dessertes maritimes seront aussi étudiées dans le but d'atténuer les flux sur le réseau routier.

Sur ce point, les véhicules individuels seront accueillis dans des parkings situés à MOPOU à Rivière-Salée, à Château Gaillard et à Vatable. Sur le bourg l'objectif sera de retenir ceux qui viennent des Anses d'Arlet pour qu'on n'ait pas à gérer ces flux dans le périmètre de la manifestation.

En accord avec M. le Maire, des réunions de préparation seront bientôt organisées.

Communication

Sur le plan de la communication, un certain nombre de propositions alléchantes mais couteuses sont déjà à l'étude. Mais rien n'est encore définitif, car il s'agit de ne pas tomber dans l'excès.

Budget

Le budget de la manifestation est de 750 000 €, constitué comme suit :

- 200 000 € de subvention allouée au Parc Naturel par la CTM.
- 250 000 € de recettes attendues : 50 000 visiteurs prévus pour un cout d'entrée fixé à 5 € par le comité de pilotage dont fait partie le maire.
- et les 250 000 € restant pour boucler le budget sont attendus des partenaires, essentiellement privés.

Cette manifestation entre dans le cadre d'un programme plus vaste qui devrait être bénéfique à l'ensemble de la Martinique, et plus particulièrement à la ville de Trois-Ilets.

La CTM projette en effet de rénover le Parc des Floralies actuellement laissé à l'abandon avec de gros problèmes de drainage. Il sera à terme réaménagé avec des installations et un aménagement floral pérennes.

Cet investissement estimé à 1 400 000 € poursuit plusieurs objectifs.

1/ L'idée est de faire du Parc des Floralies un lieu d'attractivité du tourisme dans le sud qui accueillera ceux qui veulent opter pour la proximité.

2/ Il s'agit aussi de favoriser le développement de la filière d'horticulture florale puisque nous consommons en effet 1 000t/an de fleurs contre une production de 180t.

A titre d'information, la région des Pays de Loire est la première région d'horticulture florale de France avec plus de 3 000 emplois.

Cette filière génère donc des flux financiers et économiques qui méritent donc une attention particulière.

3/ La CTM présente la candidature de la Martinique pour l'inscription des aires forestières et volcaniques de la Montagne Pelée et des Pythons du Nord au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Quand un site est classé patrimoine mondial de l'Unesco, c'est généralement entre 40 et 60 % d'augmentation du nombre de visiteurs.

Nous recevons actuellement 1 million de visiteurs en Martinique et nous espérons donc en recevoir 1 400 000 à terme.

Suite au changement du règlement, une seule candidature par État membre de l'Unesco est maintenant autorisée. Le Président de la République a jusqu'au 31 janvier 2020 pour déposer la candidature de la France.

Le 22 de ce mois le Préfet, le Président du Parc et une délégation iront présenter le dossier final de la Martinique.

Nous sommes en concurrence avec les sites de Nîmes et de Nice. Si notre candidature est retenue, nous aurons 18 mois pour convaincre les instances internationales de la pertinence de notre dossier.

Nous recevrons aussi des délégations étrangères parmi lesquelles certaines font partie du jury du patrimoine mondial de l'UNESCO.

4/ Nous sommes en discussion avec le comité d'organisation des floralies de Nantes pour que la manifestation « Naturia », spectacle conçu autour des questions d'environnement et d'horticulture florale, soit domiciliée en Martinique.

A l'issue de cette présentation, le Maire reprend la parole et confirme l'organisation à venir des réunions de préparation, notamment avec la police municipale qui devra comme d'habitude gérer le flux de visiteurs. A ce sujet, ceux qui viennent des Anses d'Arlet vont se retrouver soit sur l'Anse à l'Ane soit sur l'entrée de l'Anse Mitan.

Il laisse ensuite la parole aux élus pour leurs éventuelles questions.

Cette présentation, bien accueillie par ces derniers, notamment pour ses possibles retombées économiques sur la commune, a fait l'objet de quelques questions.

Madame ADAINE se fait l'écho des commerçants de Trois-Ilets qui souhaitent connaître les conditions dans lesquelles des stands pourraient leur être attribués.

Madame ROUVEL souhaite savoir d'une part ce que la CTM attend de la ville relativement au budget présenté, d'autre part ce qui est prévu dans le cadre de la pérennisation des activités dans le parc des floralies, et voudrait enfin connaître la liste des pays participants.

Monsieur VILLERONCE répond que pour permettre à tout le monde de participer à la manifestation, le comité de pilotage a récemment validé une cotisation symbolique de 100 € pour l'ensemble de l'événement. Il y aura bien entendu un cahier des charges à respecter car ce qui sera vendu devra tourner autour des fleurs. Il invite d'ores et déjà la ville à renvoyer vers le Parc les éventuelles demandes déjà formulées afin que le cahier des charges leur soit remis.

Pour les exposants des petits jardins ce sera gratuit. Cependant, en raison du nombre limité de stands, les candidats devront faire un descriptif de ce qu'ils veulent présenter, et un choix sera fait en fonction des projets et de l'engagement des candidats.

Pour ce qui concerne les restaurateurs, un appel à manifestation d'intérêt sera bientôt diffusé avec un cahier des charges, et là aussi un choix sera fait en fonction des prestations proposées.

Monsieur BOUTRIN insiste sur la volonté du PNRM de travailler dans la proximité et donner la priorité aux iléens. Il invite à son tour la ville à entrer en contact avec le DGS du PNRM dès lundi si elle dispose déjà de la liste des restaurateurs et exposants.

Le Maire tient à ce qu'il soit précisé qu'il ne sera pas possible d'installer des roulettes tout au long de la route, pour des raisons d'hygiène, de sécurité et surtout parce qu'il s'agit d'une manifestation internationale.

Il espère que les trois ou quatre horticulteurs de la ville feront acte de candidature voire de plantation.

S'agissant de la participation financière de la ville, le président du PNRM explique que le budget présenté ne tient pas compte du travail des agents de la CTM et de la ville de Trois-Ilets (police municipale, services techniques et autres) qui représente cependant un cout énorme masqué. Il conviendrait d'évaluer et d'afficher ces apports en nature de la ville pour que l'on soit conforme à la réalité des dépenses.

Pour ce qui est de la pérennisation des activités, l'objectif est que le site, qui sera réaménagé avec des plantations pérennes, soit ouvert au public avec des entrées payantes. Il y aura des emplois pérennes et on fera le choix de la proximité en donnant la priorité aux jardiniers ou horticulteurs iléens.

De plus, nous nous inscrivons avec la ville de Nantes dans le calendrier des Floralies Internationales qui voudrait qu'on puisse organiser les floralies tous les 5 ans. On est donc parti dans le long terme de manière à ce que dans 5 ans on puisse organiser à nouveau des floralies internationales et voir si on arrive à augmenter l'ampleur de la manifestation.

Quant aux pays invités, sur une vingtaine d'invitations nous avons déjà une dizaine de réponses provenant du Népal, du Qatar, de Nantes, de l'Italie, des pays de la caraïbe. On espère avoir la réponse du Japon, ainsi que celle de Mme OBAMA sollicitée pour être la marraine de la manifestation.

En fin de présentation, le Président du PNRM remercie le Maire et les conseillers municipaux. Il rappelle la nécessité de convenir d'une date pour les réunions de travail aux Trois-Ilets, si possible le même jour, avec les équipes de la CTM et de Martinique Transports.

Suite au départ des invités, Mme GRAT intervient pour informer l'assemblée du passage du jury du label « Villes et villages fleuris », les élus du conseil n'ayant pu en être informés faute de temps et d'organisation. Cette visite de 2 heures a eu lieu le 01 octobre aux cotés de la DST et des agents en charge du fleurissement des différents sites fleuris et espaces verts aménagés de la ville.

Le jury a été agréablement surpris. Il a eu des coups de cœur pour les ronds-points, le jardin partagé et surtout pour l'entrée du bourg avec les deux massifs au niveau de Magasin Zéline.

Il n'y avait pas de fleurs, mais nous restons optimistes car le jury a tenu compte du fait que ce n'était pas la saison des fleurs.

Les résultats sont attendus pour le mois de décembre et la cérémonie de remise des récompenses sera organisée pendant les floralies internationales. La ville disposera en temps utile de tous les éléments de communication.

Des propositions ont été faites par les membres de la commission fleurissement. L'idée n'est pas de surcharger tous les ronds points avec des fleurs, car dans le cadre du label « Villes et Villages fleuris », on prend en compte l'aménagement floral et l'aménagement des espaces verts sans pour autant qu'il y ait des fleurs.

Retour à l'ordre du jour du conseil

Suite à cette intervention, la séance du conseil reprend son cours normal et le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Avant que soit abordé le premier point, Monsieur PAIN, arrivé en retard, formule le souhait de connaître l'identité des personnes ayant la responsabilité des aménagements floraux des giratoires, suite à cette information du passage du jury du label « Villes et villages fleuris ».

Le Maire clarifie la situation en expliquant que tout ce qui est fleuri sur le territoire de la ville, y compris la pelouse du stade, est présenté au concours des villes fleuries, sans qu'aucune action ne soit attribuée aux services techniques ou au service culturel.

Les services techniques interviennent sur des points précis, comme cela a été aussi le cas pour l'Espace Sud.

Les aménagements de ronds-points sont l'affaire de la commission culture.

La société privée BELIARD, dans le cadre de son marché, assure tout le fleurissement à l'entrée de Vatable, l'entretien de la ville et des ronds points sauf celui de Citron.

Le reste des aménagements est réalisé par l'équipe florale et espaces verts de la commune.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2019

Le Maire rappelle les points traités lors du dernier conseil municipal et invite les élus présent à ce conseil à exprimer leurs observations, objections et autres avant de soumettre le PV à leur approbation.

En l'absence d'objection ou de remarque, le PV du conseil municipal du 18 juillet 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE PORTAGE FONCIER ENTRE LA VILLE ET L'EPFL DU 15 MARS 2013 (EX KALENDA)

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

En 2013, nous avons convenu d'un portage avec l'Etablissement Public Foncier Local.

Le premier dossier d'appel à manifestation d'intérêt n'ayant pas abouti sur le plan financier avec l'investisseur retenu, un nouvel appel a été lancé par l'intermédiaire de l'EPFL directement et arrive à échéance le 8 octobre 2019 à midi.

Nous saurons alors combien des entreprises qui ont relevé des dossiers les auront effectivement déposés.

Dans le financement du portage il y a eu la part communale, la part de la région et l'apport de l'EPFL. Pour l'instant nous payons les intérêts sur cette transaction. Par la suite, le tout sera en principe vendu et la ville sera remboursée de ses dépenses, on espère en totalité.

Sans question ni remarque sur cet avenant à signer pour poursuivre et payer des intérêts, le Maire le soumet à l'avis de l'assemblée qui vote sa signature à l'unanimité.

3) CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ORGANISATION DU STATIONNEMENT A LA POINTE DU BOUT

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Lors de deux ou trois conseils municipaux, nous avons adopté l'option de la zone bleue qui avait été mise en place dans un premier temps, à la demande de certains commerçants, pour une durée d'une heure.

Une nouvelle délibération avait été prise pour porter la durée à 1h30.

Mais dans la mesure où il n'y a plus d'horodateur ni de recettes pour le stationnement, la régie de recettes correspondante devient sans objet. Il faut donc d'une délibération du conseil municipal pour prononcer sa clôture ainsi que la fin des fonctions du régisseur et du mandataire qui en avaient la responsabilité, à savoir respectivement Madame OURMIAH et Monsieur NACITAS.

En l'absence de question, le Maire soumet le rapport aux membres du conseil municipal qui votent à l'unanimité la clôture de la régie de recettes et l'annulation des fonctions du régisseur et du mandateur.

4) RESILIATION DE LA CONVENTION D'AMENAGEMENT DES CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA FOURNITURE EN ENERGIE ELECTRIQUE

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

EDF a proposé aux communes le fait de prélèvements mensuels, soit 25 000 € pour la ville, avec en fin d'année un bilan annuel de consommation électrique de la ville.

Contrairement à ce qui se passe en France métropolitaine, entre la DGFIP Martinique, EDF et les communes cela se passe mal, EDF n'étant pas en mesure de fournir ce bilan au 31 décembre 2018.

Au vu de ces difficultés, à partir de 2019, comme cela a été le cas pour 2018, la ville recommencera à payer comme d'habitude sa consommation d'énergie électrique par prélèvement automatique, facture par facture, pour chaque compteur électrique de chaque immeuble.

L'éclairage public, pour lequel il y a un cumul par mois de l'ensemble des comptages d'éclairage public, n'est pas concerné.

Il convient donc maintenant d'autoriser le Maire à annuler cette convention qu'il avait été autorisé à signer.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'annulation de la convention d'aménagement des conditions de paiement de la fourniture en énergie électrique de la ville.

5) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN LOCAL COMMUNAL A USAGE COMMERCIAL ENTRE LA VILLE DE TROIS-ILETS ET MADAME OULMA MARLENE

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

S'agissant simplement du renouvellement de la convention, la présentation du dossier est assurée par le Maire et non par M. RENE-CORAIL Robert.

Aujourd'hui la redevance est de 182 € pour Madame OULMA Marlène. Nous allons donc appliquer à celle-ci le taux d'augmentation prévu par la convention, si le conseil municipal décide de la renouveler.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le renouvellement de la convention d'occupation temporaire d'un local communal à usage commercial entre la ville et Madame OULMA Marlène avec l'application du taux d'augmentation prévu.

6) RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ARRIVEES A TERME DE : M. DENIS VILO – MME YVELISE ROOKUAH, M. EDDY LUCENAY ET MME JIHANNE BARDOUX

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il s'agit ici de personnes qui ont construit sur le domaine public, propriété municipale pour ce qui concerne la plage de l'Anse à l'Ane.

Sont concernés :

- Mmes Jihanne BARDOUX, Yvelise ROOKUAH
- MM. Denis VILO, David MORELLON et Eddy LUCENAY

Leur situation est résumée dans le tableau ci-dessous.

Identité	Entreprise	Lieu implantation	Surface	Montant mensuel	Montant annuel	Date début convention	Date fin convention	observations
VILO Denis	Sasu DJV Tourisme	Plage de l'Anse à l'Ane	36.65 m ²	23.95 €	287.40 €	01/03/2016	28/02/2019	Soldé
MORELLON David	Association Toccata	Maison pour tous Anse à l'Ane	18 m ²	36.00 €	432.00 €	01/10/2016	30/09/2019	Soldé
ROOKUAH Yvelise	La case à Glaces	Plage de l'Anse à l'Ane	192.88 m ²	322.88 €	3 874.56 €	01/03/2016	28/02/2019	Soldé
LUCENAY Eddy	Soleil Couchant	Anse Mitan	77 m ²	57.75 €	693.00 €	01/03/2016	28/02/2019	Soldé
BARDOUX Jihanne		Plage de l'Anse Mitan	16.24 m ²	12.18 €	146.16 €	01/03/2016	28/02/2019	Soldé

S'agissant de renouvellement au profit de commerçants, Toccata, association de musique, n'est pas concernée.

Mis au vote, le renouvellement de ces conventions d'autorisation d'occupation temporaire est voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

7) APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT MULTI-ACTIVITES »

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il s'agit du nouveau plan de financement de la construction de l'équipement multi activités de la ville.

La participation de la ville augmente pour passer à 794 000 €, en raison de la baisse du taux de financement de la CTM (voir plan ci-dessous).

Organisme	Taux	Montant H.T.
UE	50,00 %	1 588 874,09 €
CTM	15,00 %	476 662,23 €
CAESM	10,00 %	317 774,82 €
COMMUNE	25,00 %	794 437,04 €
Total	100,00 %	3 177 748,18 €

Nous cherchons à baisser la participation communale en essayant d'avoir d'autres co-financeurs.

Si au fil de l'eau, jusqu'au démarrage des travaux, nous obtenons des subventions Etat / CAF, la part de l'Espace Sud et de la commune devrait diminuer.

Pour l'instant, nous devons renvoyer ce nouveau plan de financement pour obtenir des fonds européens.

Soumis à l'approbation des membres du conseil, ce nouveau plan de financement est adopté à l'unanimité moins une abstention.

8) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Depuis le dernier conseil municipal, l'association l'Eveil a tenu son assemblée générale et transmis ses documents, comme c'est aussi le cas pour l'association LAREL BC. Il s'agit donc de se prononcer sur les propositions de la commission.

Subvention à l'Eveil

La Commission Sports a proposé d'attribuer comme l'an dernier 26 000 € contre 27 000 € demandés pour cette nouvelle saison.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 26 000 € à l'Eveil des Trois-Îlets pour la saison 2019/2020.

Subvention à LAREL BC

L'association demande 6000 € de subvention et la commission Sports a aussi proposé de reconduire le montant de l'année dernière, soit 5 000 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association LAREL Basketball Club pour la saison 2019/2020.

Remarque : il s'agit ici de subvention de fonctionnement. Les demandes exceptionnelles des associations pour sortie des jeunes ou autres, seront traitées par le conseil municipal dans le cadre de sorties spécifiques.

Subvention à l'association Zaï Band

Dans le cadre de « Vakans Bod Lanmè », nous avons fait jouer l'association Zaï Band qui sollicite pour cela une subvention de 2000 €, montant que la commission propose de lui accorder.

Monsieur RENE-CORAIL Robert souhaite savoir si cette prestation est une proposition de Zaï Band ou une demande de la ville, et fait remarquer l'absence de devis et de mise en concurrence ainsi que l'origine arlésienne de l'association.

Le Maire confirme qu'il s'agit bien d'une demande de la municipalité et assure que les musiciens de Zaï Band comme ceux de FMI ne sont pas rémunérés, ces deux groupes s'étant en effet engagés à acheter du matériel avec l'argent perçu. Nous leur donnons la possibilité de le faire et en contrepartie ils se sont engagés à réaliser une prestation.

Il conviendrait peut-être en effet de vérifier qu'ils respectent bien leurs engagements. Mais la commune a agi dans le cadre associatif et non dans le cadre d'un marché de la ville.

Nous avons l'habitude de payer le GUSO pour l'animatrice Madame CARBETY. Nous l'avons aussi fait pour d'autres groupes et nous l'aurions fait dans ce cas si besoin était.

C'est donc un double risque (Zaï Band et FMI) que le Maire a accepté de prendre. Il appelle tout élu qui saurait que des musiciens se font rémunérer à le faire savoir et il insiste sur le fait qu'il n'a aucun ami dans aucun groupe.

Mise au vote, la proposition de la commission d'accorder la subvention de 2 000 € à l'association Zaï Band, dans le cadre de « Vacances Bod Lanmè », est votée à l'unanimité par les membres du conseil.

Annulation de la subvention à l'association foyer Rural de Morne Carette

Les foulées du Sud ont été annulées cette année. L'octroi de l'aide de 800 € qui avait été accordée par la ville à l'association Foyer Rural de Morne Carette dans le cadre de cette manifestation doit être annulé.

Sans remarque ni objection, le conseil municipal vote à l'unanimité l'annulation de la subvention versée à l'association Foyer Rural de Morne Carette pour l'organisation des Foulées du Sud.

Le DGS revient sur le cas de l'association Zaï Band pour expliquer qu'une mauvaise rédaction du rapport est à l'origine du malentendu. Le rapport est l'acte juridique qui va déclencher la délibération du conseil. Son rédacteur est autant

responsable que le conseil municipal dans sa décision. Quand on lit le rapport on a effectivement le sentiment qu'il y a eu le paiement d'une prestation, et on peut donc avoir l'impression que c'est l'utilisation de l'argent public en dehors du circuit normal à savoir justification au premier euro et mise en concurrence. L'expression a été mal rédigée, c'est-à-dire que cette association vient faire des prestations gratuites mais néanmoins éprouve le besoin de changer son matériel pour la réalisation de ses prestations. Il faut donc être extrêmement prudent lorsqu'on fait des rapports sur ce type de sujet.

Certains élus font remarquer que cette précision figure effectivement dans le courrier de l'association.

Subvention à la société Dream Master

Dans le cadre du projet « Raconte-moi ta commune » initié par Jannick VOYER, cette société spécialisée dans la production de documentaires a réalisé, sur le plan culturel, un enregistrement sur un certain nombre de personnes aux Trois-Ilets. Cet enregistrement, réalisé sous la forme de deux documentaires de 52 minutes chacun, est très long. A la demande de la ville, ils pourront se décliner en montages d'une durée inférieure à partir d'extraits choisis par nos soins, qui pourrons contribuer à renforcer l'image de la commune, l'éducation à la culture et à la promotion du patrimoine iléen.

C'est un bien qui reste au niveau de la commune et qui pourra être utilisée pour les écoles plus tard.

Sur un cout de 77 000 €, 15 499,70 € restent à notre charge.

Mme GRAT souhaite savoir si nous disposions déjà des éléments de réponses attendus de la société à l'issue de la présentation du projet. Un certain nombre d'interrogations concernant l'exploitation financière du document avait été formulées et, sauf erreur de sa part, Dream Master devait y répondre via la commission culture.

Les différents supports devaient en effet être mis à jour, car il était question de DVD, support que l'on n'en vend pratiquement plus aujourd'hui. Il s'agissait aussi de savoir si la réalisation des extraits était comprise dans le projet initial ou s'il faudrait encore payer un prestataire pour cela.

Le Maire confirme que la réalisation des extraits était déjà incluse dans les 15 000 €.

Monsieur SAINTE-ROSE souhaite savoir s'il s'agit d'une commande de la ville.

Le Maire répond qu'il s'agit d'une proposition de Monsieur VOYER que nous avons acceptée après avoir vu à la télévision le travail qu'ils avaient réalisé sur la ville du Saint Esprit. Mais il n'était pas question d'aller plus loin et de payer plus pour préparer un film pour la télévision.

Il s'agit aussi de mettre un terme à cette demande incessante de paiement de factures. Aujourd'hui les autres ont payé sauf nous.

Nous devons maintenant exploiter cet enregistrement. Le service culturel disposera du film que nous pourrons visionner et faire réaliser les extraits pour les écoles.

Les membres de l'assemblée votent à l'unanimité moins quatre abstentions le paiement de la subvention de 15 499.70 € à la société Dream Master.

9) DECISION MODIFICATIVE N° 01/2019

Le Maire passe la parole à Mme ROUVEL pour la présentation de ce rapport.

Cette décision modificative a pour but de procéder à des ajustements de crédits dans certains chapitres et d'intégrer de nouvelles recettes obtenues par la collectivité (recettes fiscales et subventions). Elle est décrite dans le tableau ci-dessous :

	Article	Libelle	Montant en €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES	73111	Taxes foncière et taxe d'habitation	230 000.00
		Total	230 000.00
DEPENSES			
	023	Virement à la section d'investissement	56 808.00
	6748	Autres subventions	72 000.00
	611	Prestations de services	61 192.00
	6135	Locations mobilières	40 000.00
		Total	230 000.00
SECTION D'INVESTISSEMENTS			
DEPENSES	2031-65	AMO - AMENAGEMENT CENTRE BOURG	10 000.00
	2031-83	ETUDES - HALL DES SPORTS	80 000.00
	21354-11	TRAVAUX ELECTRIFICATION	10 000.00
	2188-122	MATERIELS DIVERS	45 000.00
	21318-66	ATELIER SERVICE TECHNIQUE	300 000.00
	2151-77	REFECTION RUE DU BOUGAINVILLIER	2 558.00
	21568-84	MISE EN ETAT DES HYDRANTS	5 000.00
	2151-89	AMENAG.AVENUE I.J/RD7 XAVIER	365 000.00
	2151-151	MODERNISATION CHEMINS	55 000.00
	2135-199	TERRAIN SPORT ANSE A L'ANE	15 000.00
	2188-199	TERRAIN SPORT ANSE A L'ANE (Filets BUT)	2 700.00
		Total dépenses	890 258.00
RECETTES	13258-66	Subvention CTM- ATELIER S.TECHNIQUE	408 450.00
	1327-94	Subvention FEDER- AMENAG.AVENUE IMPER.	285 000.00
	13258-94	Subvention CTM- AMENAG.AVENUE IMPERAT.	71 250.00
	1328-94	Subvention CAESM- AMENAG.AVENUE IMPERAT.	68 750.00
	021	Virement section de fonctionnement	56 808.00
		Total recettes	890 258.00

En l'absence de question et d'objection, le Maire soumet cette DM N° 01/2019 à l'approbation du conseil municipal qui la vote à l'unanimité.

10) CONGRES DES MAIRES

Avec l'accord du conseil municipal, ce dossier sera traité en fin de séance.

11) INFOS MAPA

Le Maire fait lecture et explique les informations MAPA, qui ne requièrent aucune décision du conseil municipal.

12) GESTION DE L'ACCUEIL ET DE L'ANIMATION PERISCOLAIRE DANS LES TROIS ECOLES DE LA VILLE DE TROIS-ILETS

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il s'agit du marché d'animation de la partie périscolaire qui comprend pour chacune des écoles l'accueil du matin, la pose méridienne avec accompagnement au réfectoire, la garderie et les animations du soir de 16 heures à 18 heures.

Il y a treize intervenants par école, soient un total de 39 personnes qui travaillent dans le cadre de la FOL.

Le marché portait au départ sur 9 mois, soit d'octobre à juin, mais les activités de la FOL vont en réalité de septembre à juin, soit 10 mois effectifs.

Il convenait donc de revoir, comme suit, ses montants pour les années scolaires à venir :

Année scolaire 2019-2020 : 424 744.00€
Année scolaire 2020-2021 : 426 750.00€
Année scolaire 2021-2022 : 428 222.00€

Soumis au vote de l'assemblée, cet avenant est voté à l'unanimité.

13) RENCONTRE FMI ET POPULATION DURANT LE CONGRES DES MAIRES

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Comme l'an dernier, une soirée est organisée durant le congrès des maires par la ville avec celle de Ruel Malmaison, dans le cadre de nos rencontres avec elle et la FMI. Cette soirée réunira à peu près 200 personnes et l'association FMI évalue son cout à 2 000 € environ.

S'agissant des indemnités de séjour versées aux élus dans le cadre du congrès, hormis le billet d'avion en classe économique directement payé par la ville ou éventuellement par d'autres organismes pour certains, elles le seront pour les cinq nuitées allant du dimanche au jeudi soir au montant légal des nuitées prévu par la loi.

Les élus qui participeront à la soirée de la FMI recevront, eux, une rallonge de 200 € correspondant aux deux nuitées supplémentaires, à condition qu'ils participent effectivement à cette soirée.

D'autre part, suite aux relations prises l'an dernier avec la présidente de la Caisse des Ecoles de Rueil Malmaison, Madame ADAINE rencontrera cette dernière pour formuler peut-être des déplacements de part et d'autre, entre Rueil-Malmaison et la commune de Trois-Ilets dans le cadre de la culture, de la visite de Rueil Malmaison et de la tombe de Joséphine qui se trouve dans cette ville. Ceux de Rueil Malmaison viendront en retour voir la maison de naissance de Joséphine.

Le Maire met au vote la proposition des 2 000 € à l'association pour l'organisation de la soirée et les sept nuitées pour ceux qui participeront à la soirée de la FMI.

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces deux éléments.

14) AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UNE PORTION DE LA PARCELLE B264 A PADRA'S COMPAGNIE

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

PADRA'S COMPAGNIE est l'entreprise qui dispose de la station Vito à l'Anse à l'Ane. En 2013, nous avions donné un avis favorable au principe d'une autorisation d'occupation contre rémunération, pour la mise en place d'un système de lavage automatique sur une partie du terre plein près du parking de l'Anse à l'Ane à proximité de la station d'essence, dans le respect de la réglementation en vigueur (permis etc).

Sur ce même terre-plein, situé entre la RD7 et le parking, se trouvent un transformateur EDF et la station d'essence. S'y ajouteront bientôt la station de lavage et l'étal de poissons. Tout cela fera l'objet d'un plan global qui donnera les perspectives d'occupation de cet espace. Plan sans lequel l'installation de la station de lavage sera refusée.

Le montant de la rémunération sera fixé ultérieurement par rapport aux surfaces qui seront occupées

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette autorisation d'occupation temporaire destinée à la mise en place d'une station de lavage automatique.

10) CONGRES DES MAIRES

Tous les autres rapports ayant été traités, le Maire revient sur celui relatif au congrès des maires et entame sa présentation.

Madame HENDERSON intervient alors pour émettre le souhait de revenir sur le rapport précédent relatif à la station de lavage. Elle aimeraient en effet savoir si l'objet de la demande n'était pas encore défini lors de la séance de 17 juillet 2013, et connaitre le contenu du document fourni par la mairie.

Le Maire confirme que l'objet de la demande était déjà connu mais que la station devait fournir les éléments permettant de savoir si le projet répond aux normes environnementales, notamment s'il s'agit de lavage à sec ou de lavage à eau.

Le dossier va être monté auprès de la Chambre de Commerce et nous pourrons certainement disposer à ce moment de ces éléments de réponse.

L'objet de ce vote est de permettre à la station de poursuivre ses démarches auprès de la Chambre de Commerce. Une fois le dossier revenu, avec le permis et le reste des pièces, il repassera devant le conseil municipal et la commission environnement aura bien entendu son mot à dire.

Tout cela sera noté dans le rapport du conseil municipal : commission environnement, représentation aux élus de l'installation avec permis etc. afin qu'on soit sûr qu'il n'y ait pas de pollution supplémentaire.

Madame HENDERSON souhaite ensuite, pour sa compréhension du dossier, savoir si la création de la station était conditionnée à la confirmation de la mise à disposition du terrain, et si la mairie attend pour cela en retour un cahier des charges avec le type lavage etc.

Le Maire préfère dire qu'afin que l'entreprise puisse poursuivre son dossier, un terrain sera mis à sa disposition à condition que les normes environnementales soient respectées.

Ayant répondu aux questions de Mme HENDERSON, il revient sur l'objet du rapport en cours.

Il énumère la liste des élus qui se sont déjà inscrits au niveau du secrétariat général, à savoir Mme GUILLOIS, Mme RAGOIS Maryse, M. RENE-CORAIL Robert, M. PAIN serge, Mme ACCUS-ADAINNE, Mme PINVILLE Myriam, Mme HENDERSON Christelle et M. GALY René, soit 8 élus.

Il note également le désistement de certains élus.

Madame CHRSTOPHE-HAYOT Gina émet le souhait de participer au congrès. Le Maire explique que la décision revient au conseil municipal, mais de manière générale 5 ou 6 élus y participent. Toutefois dans la mesure où en 2015 il n'y a pas eu de congrès on pourrait reporter ce nombre de place sur cette année. Priorité serait alors donnée à ceux qui n'y sont jamais allés.

Il appelle donc les autres qui souhaitent y participer à se faire connaître. Se portent alors candidates : Mmes ROUVEL Marthe, BOULET Carole et CHRISTOPHE-HAYOT Gina. Soit donc un total de onze inscrits maintenant.

Monsieur PADRA Jérôme signale s'être inscrit mais s'être aussi désisté pour

laisser la place aux autres. Il s'étonne cependant de ne pas voir figurer son nom dans la liste des inscrits.

Le Maire conclut qu'il s'agit certainement d'une incompréhension de la part du secrétariat sur le positionnement de Monsieur PADRA qui affirme avoir attendu le conseil pour décider de son désistement.

Pour clôturer ce dossier, en absence d'objection, il invite les inscrits à se rapprocher du secrétariat afin de communiquer leurs dates.

Avant la clôture de la séance, Madame HENDERSON souhaite savoir si dans le cadre du dossier portant sur les noms des abribus, traité lors du dernier conseil, la mairie attendait une réponse écrite des élus. Elle n'en a en effet pas fait, pensant que ce dossier aurait été abordé ce soir.

Le DGS rappelle que la police a recensé tous les abribus qui n'ont pas de nom. Un bordereau d'envoi avec cette liste a été déposé dans le casier de chaque élu, les invitant à faire connaître leur choix au Maire. La procédure a donc bien été mise en œuvre. Les réponses sont donc attendues.

Le Maire demande à ce que les propositions puissent parvenir à la mairie avant le 30 novembre prochain.

Monsieur PADRA revient pour sa part sur le problème de circulation de la rue DesGrottes, et déplore le fait que le panneau de double sens de circulation n'ait toujours pas été installé. Les automobilistes pensent que cette rue est à sens unique, et à chaque fois qu'on sort du rond point on se retrouve nez à nez avec des véhicules à l'intersection avec la rue Pasteur. Il demande donc avec insistance que ce panneau soit installé pour qu'il n'y ait pas d'accident à cet endroit.

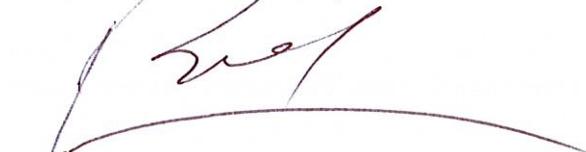
Le DGS répond qu'à l'issue du dernier conseil municipal trois demandes avaient été formulées:

- celle portant sur les abribus,
- la seconde sur les places réservées devant le centre administratif, qui ont déjà été matérialisées,
- et enfin celle-ci portant sur ce panneau à double sens de circulation à l'intersection des rues DesGrottes et Pasteur.

Le panneau a déjà été commandé par la police municipale, et nous sommes par conséquent en attente de sa réception pour son installation.

Plus aucun point n'étant évoqué, le Maire remercie les élus et lève la séance à 20h 55min.

Le secrétaire de séance,



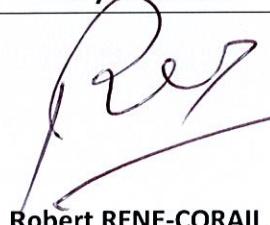
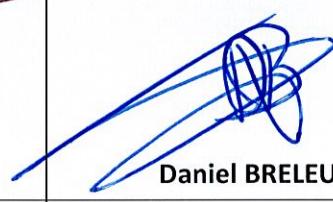
Robert RENE-CORAIL



Le Maire,



Arnaud RENE-CORAIL

 Denise GUILLOIS	 Marthe ROUVEL	 Nadia ACCUS-ADAINE
 Nathalie GRAT	 Myriam PINVILLE	 Carole BOULET
 Maryse RAGOON	 Gina CHRISTOPHE-HAYOT	 Christelle MOUCLE
 Robert RENE-CORAIL	 Serge PAIN	 Daniel BRELEUR
 Jérôme PADRA	 Antonio JAÏR	 Serge SAINTE-ROSE



Sous-Préfecture du Marin
Contrôle de légalité
REÇU LE

27 DEC. 2019

ARRIVÉE LE
27 DEC. 2019
Sous-Préfecture
MARIN

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 05 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le jeudi cinq décembre à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil municipal de la commune de Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire M. RENE-CORAIL Arnaud.

Présents :

M. le Maire, RENE-CORAIL Arnaud

Mmes : GUILLOIS Denise, ROUVEL Marthe, ACCUS-ADAINNE Nadia, GRAT Nathalie, PINVILLE Myriam, BOULET Carole, RAGOY Maryse, CHRISTOPHE-HAYOT Gina, MAIKOOUVA Marlène.

MM. : RENE-CORAIL Robert, PAIN Serge, GALY René, PADRA Jérôme, JAIR Antonio, ALTIUS Adrien, SAINTE-ROSE Serge

Membres absents ayant donné procuration :

M. HABRAN Willy à M. GALY René

M. JEAN-ALPHONSE Clément à M. RENE-CORAIL Arnaud

M. BRELEUR Daniel à M. PADRA Jérôme

Mme HABRAN Annette à Mme GUILLOIS Denise

Absents excusés :

Mmes : HIERSO Valérie, ARTIGOT Ghislaine, SAINT-AIME Danielle,

Absents :

Mmes : PINVILLE Josiane, MOUCLE épouse HENDERSON Christelle

MM. : CLUZEL Alexandre, MOSTOR Jean-Luc, YANG-TING Joé

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

L'assemblée compte 17 présents, 4 procurations, 3 absents excusés et 5 absents. Le quorum est atteint et le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Madame GRAT Nathalie est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire remercie les élus de leur présence et rappelle les points à l'ordre du jour.

- 1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2019**
- 2) MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE OZANAM POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX**
- 3) ACQUISITION DU TERRAIN APPARTENANT A LA FAMILLE MAMES PAR LA VILLE DES TROIS-ILETS**
- 4) ACQUISITION DU TERRAIN APPARTENANT A LA FAMILLE TOULA – BOTTIUS PAR LA VILLE DE TROIS-ILETS**
- 5) CONVENTION D'AOT ENTRE LA VILLE DES TROIS-ILETS ET MONSIEUR ARNAUD FLAUSSE**
- 6) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE- CENTRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE**
- 7) APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A L'OPERATION « REFECTION DE LA RUE DES BOUGAINVILLIERS AU QUARTIER ANSE MITAN »**
- 8) APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A LA REALISATION D'UN LOCAL D'AVITAILLEMENT EN PRODUITS DE PECHE EN MODULAIRE**
- 9) APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A L'OPERATION « CONSTRUCTION D'UN PLATEAU SCOLAIRE »**
- 10) APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A L'OPERATION « AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS DE LA ZONE PORTUAIRE DE LA MARINA DE LA POINTE DU BOUT »**
- 11) APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A L'OPERATION « REALISATION D'UN PONTON POUR L'ACCUEIL DES TENDERS DES PAQUEBOTS DE CROISIERE »**
- 12) DECISION MODIFICATIVE N° 2/2019**
- 13) GROUPEMENT DE COMMANDE « MISE EN ŒUVRE DU REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD) » - CAESM**
- 14) DENOMINATION DES ABRIBUS DU TERRITOIRE COMMUNAL**
- 15) ARRETE COMMUNAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**
- 16) PRISE EN CHARGE DU BILLET D'AVION DE MADAME MAÏKOOUVA MARLENE DANS LE CADRE DE SA PARTICIPATION AU 102EME CONGRES DES MAIRES**
- 17) MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**
- 18) APPROBATION DU CHOIX DU TITULAIRE POUR L'APPEL D'OFFRES RELATIF A L'INSTALLATION, LA LOCATION, L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES SANITAIRES PUBLICS**
- 19) QUESTIONS DIVERSES**

DEROULEMENT DE LA SEANCE

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2019

Le Maire rappelle les points traités lors du dernier conseil municipal et invite les élus présents à ce conseil à exprimer leurs observations, objections et autres avant de soumettre le procès-verbal à leur approbation.

En l'absence d'objection ou de remarque, le procès-verbal du conseil municipal du 03 octobre 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE OZANAM POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

C'est la deuxième ou troisième fois que l'on passe ce dossier en conseil, mais dans un souci de clarté pour les élus, un certain nombre de documents ont été transmis comme il se doit pour permettre à chacun de connaître exactement la situation des différents terrains du projet.

Le maire passe la parole à l'élu responsable des logements sociaux, vice-présidente du CCAS, Madame BOULET Carole, pour la présentation du dossier.

La ville a fait le choix d'étendre l'offre de logements sociaux pour, d'une part répondre à une demande de plus en plus importante de la population, et d'autre part être dans le même temps en mesure d'accompagner la population qui vit en France hexagonale et qui souhaite revenir en Martinique.

Pour ce faire, elle s'est orientée vers les petits lots, qui sont souvent des résidences sans difficulté particulière qui bénéficient d'un turnover très réduit. Trois petits lots sont prévus sur le centre bourg, dont une résidence senior qui n'exclut nullement les populations âgées de moins de 60 ans.

Deux contraintes ont été imposées à l'architecte : le critère historique du centre bourg et la volonté de le redynamiser en maintenant au rez-de-chaussée des locaux à vocation commerciale, en tout cas sur la parcelle 163.

Le Maire rappelle que la mise à disposition mentionnée dans le rapport est à titre gratuit. Il s'agit de terrains appartenant à la commune et dont la cession gratuite permettra de diminuer le coût du loyer dans la mesure où leur mécanisme de détermination ne sera pas impacté par l'achat des terrains.

On est dans le domaine social et comme l'a dit récemment le gouvernement sur les logements, c'est l'occupation ou la réhabilitation des dents creuses.

La dent creuse 163 accueillera un rez-de-chaussée à caractère commercial ainsi que des habitations. La parcelle 159 sera l'accès à un groupe de logements plus important incluant les parcelles 157 et 155. La maison MAMES (l'ex pharmacie) dont nous allons faire l'acquisition fait aussi partie du projet.

Nous sommes encore en discussion pour la parcelle 158, maison ALLARD, au prix qui avait été retenu avec le conseil municipal. Cette négociation devrait aboutir, alors que l'autre discussion pour le terrain de Monsieur MONTLOUIS n'est pas aussi avancée.

On retiendra des interventions du Maire, de M. PAIN et de Mme BOULET qui suivront, qu'étant donné que l'architecture est l'un des critères du projet, la commission culture et patrimoine propose de se revoir cette semaine pour essayer de faire des recommandations sur la qualité architecturale. Une rencontre avec le nouvel Architecte des Bâtiments de France est aussi prévue quand celui-ci viendra de la Guyane. Mais de manière générale, ces nouveaux bâtiments devront intégrer le plus d'éléments possibles de notre architecture, afin de rester le plus près possible du réel, sinon à l'identique. Ainsi, les bâtiments à rez-de-chaussée seront à l'identique et seuls ceux situés derrière changeront.

A l'issue de cette présentation générale, Monsieur SAINTE-ROSE manifeste à plusieurs reprises son scepticisme quant à la politique municipale. Il a ainsi souhaité connaître la surface totale du projet, parce qu'aujourd'hui la plupart des communes, même Fort de France, ne fait plus de cession à titre gratuit. Le bourg de Trois-Ilets a une cotation supérieure à celle de la capitale et les gens veulent y habiter, ce qui n'est pas obligatoirement le cas du centre de Fort de France. Il exprime donc son incompréhension face à cette politique qui consistera à acheter, pour la donner, une surface de 600 m² qu'il a estimé à 320 000 €. Il fait remarquer que dans les opérations pour les bailleurs sociaux il y a un déficit foncier qui est pris en charge par la DEAL.

Le Maire rappelle alors que dans le cadre de la politique de la ville en matière de logements sociaux, les terrains ont toujours été mis gratuitement à disposition des sociétés d'HLM, dans le but d'avoir en échange 50 % du nombre de logements pour les îliens. Par ailleurs, on exigera en plus dans ce cas un certain nombre de surcoûts du centre bourg en termes d'architecture, car nous demandons des tuiles, du bois, des parements du bas en roche etc. C'est le prix à payer. Si demain nous décidons de changer de politique aux Trois Ilets, on le fera alors.

Pour ce qui est du financement des surcoûts, ce n'est pas la DEAL mais la Région Martinique qui les subventionnait, comme l'État paye ceux des LLTS (logements locatifs très sociaux)

Monsieur SAINTE-ROSE intervient à nouveau pour exprimer ses doutes quant à l'impact de la cession gratuite sur les loyers, à la lumière des prix pratiqués par les bailleurs sociaux. Sur un PLS on est à 600 € pour une F2, et 600 € n'est pas un prix social.

Le Maire lui indique qu'il s'agit ici d'un F3 des PLS du front de mer qui sont nés de la politique municipale en matière de logement, alors même que cette formule n'a pas fonctionné et ne fonctionne pas dans les autres communes.

Cet échec dans les autres communes, Monsieur Sainte-Rose l'explique par l'absence de taux d'occupation due au prix du PLS tellement proche de celui du marché que les gens préfèrent habiter dans le privé. Par contre, ils vont se précipiter aux Trois-Ilets.

Madame GRAT relativise ces propos en attirant l'attention sur le fait que pour le même loyer il y a une différence de 10 m² environ entre PLS privés et PLS sociaux, à l'avantage du social, sans oublier qu'il n'y a pas forcément que des logements à loyer intermédiaire dans une même résidence.

Le DGS intervient pour porter à la connaissance des élus qu'à côté de la cession gratuite, il y a d'autres mécanismes qui peuvent être intéressants en matière de logements sociaux. Ce sont les baux emphytéotiques, les baux à construction mais surtout la cession de l'usufruit.

L'avantage de ce dernier mécanisme c'est le droit de profiter des fruits. Donc les quittances de loyer pour les bailleurs sociaux, la ville conservant la nue-propriété. L'intérêt de ce type d'opération est de favoriser l'accessibilité à la propriété. Il est ainsi tout à fait possible de permettre à ceux qui accèdent à ces logements sociaux de devenir propriétaires.

Le Maire conclut en rappelant que par courrier la société Ozanam avait affirmé partager le souci de répercuter le prix du foncier sur les futurs programmes immobiliers, et sollicité la cession à titre gratuit afin d'améliorer les loyers de sortie des opérations locatives et le prix de vente de celles en accession à la propriété. Une attention particulière serait ainsi portée à cette disposition qui s'appliquerait prioritairement aux résidences dédiées au public âgé et aux ménages éligibles à l'accession à la propriété.

La cession gratuite a toujours été la politique municipale depuis 1989 et même avant. Nous avons en plus négocié et obtenu que le quota Ozanam nous soit alloué. Nous souhaitons réhabiliter les dents creuses, créer des logements et redynamiser le centre bourg en permettant que des commerces de proximité y voient le jour. C'est la politique municipale. C'est pour cela qu'il y a ces PLS sur le front de mer, ces 30 logements LLS et 16 LLTS dans le centre bourg.

Puis le Maire met au vote la mise à disposition à titre gratuit de ces différentes parcelles à la société OZANAM, et celle-ci est votée à l'unanimité moins 3 abstentions.

3) ACQUISITION DU TERRAIN APPARTENANT A LA FAMILLE MAMES PAR LA VILLE DES TROIS-ILETS

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Nous avons actuellement un petit problème sur ce terrain dans la mesure où nous ne connaissons en effet pas encore la surface exacte de la transaction. Comme on le voit sur le plan cadastral, la maison d'Alex GOUYER empiète sur la parcelle 137. Donc la surface qui sera achetée sera inférieure à 255 m², car on ne cassera et Mme MAMES ne demandera pas à son frère de casser sa maison.

M. MASALSKY, le géomètre qui travaille aussi bien pour Alex GOUYER, la commune et Madame MAMES, nous précisera bientôt la surface exacte sur laquelle portera la délibération.

En l'absence d'objection et de remarque, le maire soumet au vote l'acquisition du terrain au prix proposé par Madame MAMES.

L'assemblée vote à l'unanimité moins deux abstentions cette acquisition.

4) ACQUISITION DU TERRAIN APPARTENANT A LA FAMILLE TOULA – BOTIUS PAR LA VILLE DE TROIS-ILETS

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

L'un des représentants des héritiers ALLARD-SAINT-ALBIN-BOTIUS-TOULA accepte de céder à la commune la parcelle D158 au prix de 40 000 €. La commune sera propriétaire du terrain et de la maison qui est quasiment en ruines.

Il faudra demain discuter avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) qui avait refusé avec un avis très défavorable le permis de démolition qu'avait déposé Monsieur TOULA Alphonse. Et c'est pour éviter tout risque d'accident lié au bâtiment (chute de tuiles par la tête d'un passant par exemple) que la commune a mis tout ce parement devant.

Les désaccords sur la politique de la ville réapparaissent lorsque Monsieur SAINTEROSE demande pourquoi est-ce que c'est la ville et non la société OZANAM qui achète cette parcelle.

Le Maire lui répond que la ville possède déjà des parcelles depuis Gabriel HAYOT, qu'elle va en acheter d'autres en faisant jouer son droit de préemption et qu'elle mettra le tout gratuitement à disposition de la société Ozanam pour la réalisation de ces logements. C'est une demande de la ville. Soit on fait des logements soit on n'en fait pas. Certaines communes font payer les bailleurs sociaux et d'autres, telle que Rivière Salée, ne le font pas.

Monsieur SAINTE-ROSE maintient sa position en se référant à la ville de Fort-de-France qui fait des logements sociaux en faisant payer les bailleurs. Contrairement aux Trois-Îlets, il sera donc très difficile selon lui d'attirer un bailleur social à Fort-de-France. Il y a 10 ans de cela, les logements sociaux étaient rares, et on donnait le foncier aux bailleurs sociaux pour les attirer. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Ceux-ci ont la meilleure santé financière de France et de Navarre, avec un cash impressionnant.

Le Maire rappelle que l'objectif de la municipalité est d'avoir le quota le plus important de logements et d'exiger une architecture avec un surcoût d'architecture.

Monsieur ALTIUS demande si ce surcoût est pris en compte dans le calcul de la moyenne permettant de déterminer le loyer.

Le maire le confirme comme ce sera le cas du prix du terrain si le bailleur l'achète. On tient compte de ce que cela a coûté réellement sans bénéfice.

Quant au problème des impayés soulevé par un membre de l'assemblée, la Martinique est à 1 % d'impayés, alors qu'en France ils en sont à plus de 1 %. Nous n'ignorons pas le problème de ces logements, mais il ne faut pas oublier que nous sommes à 12,5 % de logements sociaux et qu'il nous en manque 12,5 %. Nous sommes par conséquent pénalisés pour cela. La ville ne cherche pas l'explosion de logements sociaux, synonyme de risque explosion sociale. C'est une politique définie depuis 1989. Peut-être va-t-on la définir autrement la prochaine fois.

La ville a une demande moyenne de 80 à 90 logements pas seulement en provenance d'iléens. Cette demande n'a jamais baissé malgré les constructions. C'est capital d'y répondre mais peut-être pas de manière exponentielle afin d'éviter le risque d'explosion sociale.

Nous exigeons aujourd'hui une architecture ainsi que 50 % de logements alloués à la ville pour nous permettre de pratiquer notre politique de logement que l'on pourra remettre en question bientôt.

Le Maire met au vote l'acquisition du terrain ALLARD-SAINTE-ALBIN-BOTIUS-TOULA qui est acceptée à l'unanimité moins 2 abstentions.

5) CONVENTION D'AOT ENTRE LA VILLE DES TROIS-ILETS ET MONSIEUR ARNAUD FLAUSSE

Le Maire laisse la parole à Monsieur RENE-CORAIL Robert pour la présentation du rapport.

Monsieur FLAUSSE est un marin pêcheur qui est installé depuis quelques années à Glacy. Il a eu des petits soucis par rapport à l'association « Karisco » de Monsieur RAPON Marcel. Mais il a entamé une démarche auprès de la ville pour régulariser sa situation. La ville, par cette convention, lui permet de le faire et d'exercer librement son activité de marin pêcheur.

Le Maire complète cette présentation pour une meilleure compréhension du dossier. Monsieur FLAUSSE est le métropolitain qui vend du poisson à l'Anse Mitan. Il est sur le domaine public maritime naturel qu'il occupe illégalement. Il y a construit un ponton et un abri qu'on l'a contraint à améliorer. Il est juste à côté la propriété de Monsieur FILIN et de Madame BELLEMARE qu'il est obligé de traverser pour se rendre à son ponton.

Certes, il aurait pu être dans les abris de pêche de l'Anse à l'Ane, mais étant donné qu'il est déjà établi à l'Anse Mitan et qu'il envisage de faire des darnes et filets de poissons, la ville essaie de lui permettre d'occuper officiellement les lieux et d'avoir ainsi l'eau et l'électricité. Sa femme faisait partie de la formation qu'a organisée l'Espace Sud pour l'amélioration de la pêche.

Monsieur PADRA soutient Monsieur FLAUSSE qui est un jeune, connu de l'Anse Mitan, qui a fait ses classes du collège et du lycée en Martinique. Propriétaire de DCP, il est l'un des rares pêcheurs de Trois-Ilets à avoir compris qu'il faut investir pour pêcher, d'autant qu'en raison de la problématique du chlordécone, ils sont obligés d'aller à plus de 8 000 des cotes pour avoir du poisson pélagique. Il souhaite faire un laboratoire avec sa compagne qui a suivi une formation portant sur la valorisation du poisson sous forme de filets, darnes, tartes, boudin etc.. Le problème est qu'il empiète sur des propriétés. Il serait donc bon de l'accompagner et mettre en place cette convention. Certes, il existe aux Trois-Ilets des abris de pêche qui font partie des plus grands de la Martinique. Malheureusement, sa vision des choses ne lui permet pas s'installer à l'Anse à l'Ane.

Monsieur René GALY partage ce point de vue mais pense qu'il ne faudrait pas non plus que cette convention soit la porte ouverte à d'autres dérives et que dans quelques années on voit une villa ou une maison. Il faudra être bien précis sur le caractère restrictif de ce bail.

Monsieur SAINTE-ROSE souhaite connaître la surface de cette emprise et les raisons pour lesquelles Monsieur FLAUSSE ne peut pas s'installer à l'Anse à l'Ane.

Monsieur PATRICE l'informe que la surface est de 68 m² et le maire précise qu'il s'agit d'un conteneur qui fait le double des abris de l'Anse à l'Ane et qui abrite son matériel qui est très important.

Monsieur PADRA explique le choix de l'Anse Mitan par une double problématique à l'Anse à l'Ane. Il s'agit premièrement du comportement des marins-pêcheurs (vous n'êtes pas de l'Anse à l'Ane, vous n'êtes pas le bienvenu). Deuxièmement il habite à l'Anse Mitan, ce qui met en péril son bateau en cas de houle sans communiqué de Météo France. Des marins-pêcheurs du bourg sont confrontés au même problème.

Monsieur PADRA déplore aussi le fait que les marins pêcheurs ne se regroupent pas en association, ce qui les prive de la possibilité de bénéficier de subventions allouées par la CTM.

Le Maire confirme cette difficulté des marins pêcheurs à fonctionner en association malgré les tentatives de la municipalité. Monsieur FLAUSSE possède du gros matériel qu'il n'aurait pu stocker à l'Anse à l'Ane et qu'il a entreposé dans un conteneur. Il habite Anse Mitan, il a son ponton mais doit traverser les propriétés mitoyennes de M. FILIN et de Madame BELLEMARE. La ville a du négocier 1,5 m de chaque côté pour lui permettre d'y accéder.

De son coté, M. FLAUSSE, comme cela lui a été demandé, s'est débarrassé de ses poules, canards et autres pour des raisons d'hygiène et doit voir avec les Affaires Maritimes comment se débarrasser d'un BHU qui flotte toujours juste devant ses installations.

Le Maire met au vote cette convention visant à améliorer les conditions de travail de Monsieur FLAUSSE en partenariat avec les Affaires Maritimes, que le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE- CENTRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Le Maire laisse la parole à Madame ACCUS-ADAINÉ pour la présentation du rapport.

La ville a souhaité avoir sur son territoire une crèche dans le cadre d'une DSP avec l'association Enfance Harmonie. Afin de financer au mieux cette DSP, la ville a signé un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour quatre ans. Nous arrivons au terme de ce contrat et il s'agit aujourd'hui de demander au conseil municipal l'autorisation d'établir un nouveau CEJ.

Cette reconduction est nécessaire, car la ville finance à hauteur de 86 000 à 88 000 € par année cette convention, et la CAF verse tout de même à la ville l'équivalent de 76 000 €, ce qui permet de financer le projet de manière convenable sans pour cela verser des sommes trop importantes.

Le Maire met au vote le renouvellement de ce CEJ, qui est un plus pour accompagner la crèche et nous permettre d'amortir nos 90 000 €.

Le renouvellement du CEJ est accepté à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

7) APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A L'OPERATION « REFECTION DE LA RUE DES BOUGAINVILLIERS AU QUARTIER ANSE MITAN »

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

La rue des Bougainvilliers, dans le cadre de sa réfection, avait fait l'objet d'une étude (avec MM. PATRICE et BELLEGARDE ainsi que le bureau d'études INGEFRA) qui avait évalué les travaux. Mais en raison de problématiques liées aux eaux usées entre autres, d'autres travaux sont nécessaires.

Afin d'éviter l'arrêt des travaux, la ville préfère ne pas attendre l'Espace Sud, faire avancer ce dossier et se reporter par la suite sur la Communauté. Il nous faut donc avoir un nouveau plan de financement pour avoir des subventions complémentaires.

Initialement prévu sur la gauche de la rue menant à la Pointe du Bout, l'éclairage sera installé sur le côté droit, du casino à l'entrée de Budget, avec l'utilisation de double lampes qui permettront d'éclairer le parking de Trou Etienne. Cela évitera de laisser des mats en attente des travaux prévus dans le cadre des EAT avec la CMAF et la CTM, dont on ne connaît pas la date de réalisation.

Il est aussi prévu de passer 2 tuyaux de 300 au lieu de 3 de 200 pour récupérer les eaux des inondations de chez les COPPET, de redimensionner les canalisations depuis le casino vers Trou Etienne.

Eaux usées, eaux pluviales, éclairage (à double lampes) et résine sur le trottoir du casino sont à l'origine d'un surcout de 271 266,44 € que nous voulons financer en utilisant, pour ne pas les perdre, les subventions prévues pour l'opération de couverture de la cour de l'école Ilet Thébloux qu'on ne peut démarrer maintenant en raison du projet du Centre multi-activités, et qui sera donc revue.

Pour ce qui est de l'éclairage, Monsieur PADRA demande s'il sera toujours alimenté par EDF, ou si nous passons au solaire où aux lampes LED ce qui permettrait à la ville de faire des économies considérables.

Madame RICHER l'informe que cette solution innovante qu'est le solaire, fera l'objet d'une expérimentation sur le chantier du rond-point de la RD 7 - RD 38 qui est sur le point de commencer. Nous pourrons bénéficier ainsi d'un retour d'expérience. Dans l'attente, on utilisera des anciens luminaires pour la rue des Bougainvilliers.

Monsieur PADRA exprime sa déception mais espère que la ville se mettra progressivement au solaire, bon pour l'environnement et performant aujourd'hui.

Le maire privilégie la nécessité d'avoir des retours d'expérience. A titre d'exemple, il y a plus de 10 ans de cela Monsieur Marcelino HAYOT avait fait poser dans le carrefour de Château Gaillard une lampe solaire qui n'a jamais fourni un rendu important d'éclairage. Nous allons maintenant faire l'expérience sur ce chantier après les Floralies et nous saurons à terme de quoi il en est.

Le Maire met au vote ce nouveau plan de financement qui est adopté à l'unanimité.

Organisme	Taux	Montant H.T.
ETAT (DETR)	20,04 %	140 000,00 €
CTM	31,12 %	217 350,50 €
CTM (Aide complémentaire) (ACRC)	38,84 %	271 266,44 €
COMMUNE	10,00 %	69 846,33 €
Total	100,00 %	698 463,27 €

8) APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A LA REALISATION D'UN LOCAL D'AVITAILLEMENT EN PRODUITS DE PECHÉ EN MODULAIRE

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il s'agit d'un plan de financement que nous devons déposer au FEAMP.

Après discussion avec les pêcheurs, notamment ceux qui pratiquent la pêche pélagique, la ville a pris l'option, avec les élus en charge de la pêche, de prendre les mesures visant à assurer les conditions d'hygiène de leur activité de vente.

Pour cela deux ateliers vont se mettre en place, un en principe à l'Anse à l'Ane, et l'autre au rond-point Citron, à côté du transfo EDF près de la pharmacie.

La présentation de ce projet a aussi été source d'échanges où des points de vue différents se sont exprimés.

Monsieur SAINTE-ROSE s'interroge sur la multiplication des espaces. Pourquoi pas un seul à l'Anse à l'Ane ou au bourg par exemple ?

Monsieur PADRA explique qu'à l'origine le projet portait sur trois étals. Les marins pêcheurs des différents quartiers ont déjà leur clientèle et on ne peut pas demander aux habitants du bourg d'aller acheter du poisson à l'Anse à l'Ane et vice versa. La pêche est un métier d'avenir. On veut que les jeunes reprennent le flambeau et la diversification des points de vente va dans ce sens.

Monsieur RENE-CORAIL Robert, estime qu'il s'agit de permettre aux professionnels d'exercer leur activité dans le respect des conditions d'hygiène. Aujourd'hui, si les pêcheurs se mettent à vendre leur poisson le long des routes ce n'est pas par hasard. Il s'agit fondamentalement de faciliter le développement de la pêche ou de toute autre activité sur le territoire. Le cœur du débat est là. Il faut savoir exactement ce que l'on veut.

Monsieur SAINTE-ROSE ne partage pas cet avis et pense que le cœur du débat porte sur la manière d'organiser une filière.

Il s'ensuit un débat soutenu entre MM. RENE-CORAIL et SAINTE-ROSE que le maire recentre en rappelant la politique de pêche menée la ville. Il existe des abris de pêche depuis le temps de M. ROSE-ROSETTE, ce qui démontre bien cette volonté de la commune de Trois Ilets d'avoir des marins-pêcheurs.

Trois-Ilets n'est pas un port de pêche, ni un port départemental de pêche. Il y a 25 marins-pêcheurs toujours enrôlés sur notre territoire. Nous avons essayé de ramener tous les marins-pêcheurs à l'Anse à l'Ane en reprenant, sans aide du Conseil Général, les abris de pêche à surface double de ce que faisait le Département.

L'Espace Sud a choisi de faire ce que demande M. SAINTE-ROSE à savoir installer des points de vente sur les sites où il y avait le plus de pêcheurs : Petite Anse au lieu des Anses d'Arlet, Sainte-Luce et le François. Il a aussi lancé sa formation pour la fabrication de filets de poissons, mais rien n'a vu le jour aujourd'hui. Nous avons bénéficié des fonds européens pour rénover les abris de l'Anse à l'Ane avec l'obligation de faire des étals juste à coté. Nous avons fait des animations avec les marins-pêcheurs pour essayer de développer l'utilisation de ces étals, mais ce fut un échec.

Aujourd'hui, nous voyons tous ces pêcheurs vendre leur produit sur les trottoirs. La volonté municipale est maintenant de permettre à ces marins-pêcheurs de vendre du poisson au plus près de la population. Il serait difficile de dire à ceux de l'Anse à l'Ane d'aller vendre leur poisson sur l'étal du bourg et vice versa. Nous répondons à une demande des marins-pêcheurs et des consommateurs de poissons. Et c'est parce que Monsieur FLAUSSE travaille pour aller au delà du simple étal de poissons avec sa femme qui a été formée, qu'il n'a pas été prévu d'étal à l'Anse Mitan, même si on peut bénéficier pour cela de fonds européens.

Le maire met au vote ce plan de financement pour la réalisation de ces étals de poissons. Le conseil municipal vote ce projet à l'unanimité.

Organisme	Taux	Montant H.T.
UE (FEAMP)	75,00 %	169 050,00 €
COMMUNE	25,00 %	56 350,00 €
Total	100,00 %	225 400,00 €

9) APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A L'OPERATION « CONSTRUCTION D'UN PLATEAU SCOLAIRE »

Le Maire et Madame ADAINE présentent le rapport.

L'école Ilet Charles, construite en 1964 ne respecte plus les normes en vigueur.

Une première étude relative à la solidité des établissements, financée par la ville et l'Etat, arrivait à la conclusion que l'école Ilet Charles, qui regroupe les CP, CE1 et CE2 devait être reconstruite et que l'école Ilet Sixtain, à simple rez-de-chaussée, qui regroupe les CM1 et CM2, devait être confortée.

La ville veut maintenir les deux écoles sur un même site. Elle projette pour cela de construire un complexe scolaire qui consistera à reconstruire l'école Ilet Charles à proximité de l'école Ilet Sixtain qui sera confortée.

Pour ce faire elle avait fait appel à Monsieur VAUGIRARD, représentant le bureau d'études VEV Consulting, qui a élaboré un projet de 11 485 848,00 €.

Cependant, en raison du nombre d'élèves qui ne cesse de diminuer, pour preuve les 83 élèves de moins prévus sur la prochaine rentrée, ni l'Etat ni l'Europe ne financeront ce projet si nous ne fournissons pas une étude prospective du nombre d'élèves pour les années à venir.

Nous votons donc ce soir le plan de financement non pas du projet en lui-même des 11 millions de M. VAUGIRARD, mais des études menées pour que le conseil municipal puisse décider de ce que sera l'école de demain : une école à 12 classes, à 10 classes ...

Le Maire met au vote le plan de financement de ces études qui est adopté à l'unanimité moins trois abstentions.

Organisme	Taux	Montant H.T.
ETAT (FPRNM)	60,00 %	584 020,80 €
COMMUNE	40,00 %	389 347,20 €
Total	100,00 %	973 368,00 €

10) APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A L'OPERATION « AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS DE LA ZONE PORTUAIRE DE LA MARINA DE LA POINTE DU BOUT »

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il s'agit de dépôt de dossiers de financement pour des réparations dans le cadre de Convergence, la ville essayant d'obtenir le maximum de subventions pour la réalisation de ses projets.

La Martinique a signé un contrat Convergence et dans le cadre des travaux relatifs à la mer, nous présentons un certain nombre de dossiers par l'intermédiaire de la marina pour obtenir des subventions.

Monsieur PADRA s'intéresse à la prise en compte par ce projet de la récupération des eaux des bateaux à quai ou dans notre baie, source de pollution de nos eaux de baignade.

Madame TOUSSAINT explique que ce projet ne concerne que les bornes et l'éclairage. Une autre tranche concernant la réhabilitation du bâtiment inclura le traitement des eaux noires et des eaux grises.

Le maire met au vote ce plan de financement des opérations d'aménagement des équipements de la zone portuaire de la marina, qui est adopté à l'unanimité.

Organisme	Taux	Montant H.T.
ETAT	40,00 %	107 343,24 €
CTM	40,00 %	107 343,24 €
CAESM	10,00 %	26 835,81 €
COMMUNE	10,00 %	26 835,81 €
Total	100,00 %	268 358,10 €

11) APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A L'OPERATION « REALISATION D'UN PONTON POUR L'ACCUEIL DES TENDERS DES PAQUEBOTS DE CROISIERE »

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il s'agit de la réalisation d'un ponton. Nous devons rendre à l'Etat une étude sur l'ensemble des pontons publics et privés des Trois-Îlets, mais nous devons quand même déposer cette demande de subvention.

C'est la deuxième fois que nous recevons ces bateaux de croisière de 200, 300 ou 400 passagers à l'Anse Mitan. Ces visiteurs, souvent d'un certain âge, ont des difficultés à accéder au ponton de l'Anse Mitan qui est trop haut par rapport aux chaloupes, ou tenders. En plus l'accueil touristique sur la plage peut laisser à désirer.

Comme c'est prévu d'aménager Trou Étienne, le projet consistera à relier le stationnement des bus à Trou Étienne directement au ponton qui sera à proximité des COPPET.

C'est un petit ponton. Mais il faut déposer là aussi un dossier dans le cadre de Convergence.

Le Maire soumet au vote ce plan de financement qui est voté à l'unanimité moins trois absentions.

Organisme	Taux	Montant H.T.
ETAT	45,00 %	29 196,00 €
CTM	45,00 %	29 196,00 €
COMMUNE	10,00 %	6 488,00 €
Total	100,00 %	64 880,00 €

Pour libérer Madame TOUSSAINT, le maire propose aux membres du conseil municipal de traiter le rapport numéro 19-1

19-1) MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES DU PORT DE PLAISANCE DE LA MARINA

Le maire passe la parole à Madame TOUSSAINT.

Le percepteur a demandé de revoir le principe de la régie qui ne peut plus être une régie simple en raison de son montant, mais ce qu'ils appellent une régie prolongée.

Les modifications portent sur les points suivants :

- La marina perçoit des redevances dont seul le trésor a désormais la charge des relances en cas d'impayé après nos demandes de paiement.
- Il faut dorénavant enregistrer dans la régie des recettes celles provenant du service de poste restante pour les gens qui sont au mouillage.
- Le montant de l'encaisse consistait juste en celui de la caisse en numéraire. Avec la régie prolongée, celle-ci comprend aussi bien le montant en caisse que celui existant sur le compte du régisseur. Cette nouvelle encaisse devra être versée une fois la barre des 35 000 € atteinte, compte du régisseur et encaisse cumulés.

Le maire apporte un complément d'information en expliquant qu'aujourd'hui le plaisancier paye par carte bleue. Ce paiement rentre sur le compte du régisseur mais ne passe pas automatiquement sur le compte du trésor. On parle du compte du régisseur et du compte du trésor. Il faut d'une écriture comptable entre le compte du régisseur et le compte du Trésor pour cela. Dans la régie on tient compte de la monnaie fiduciaire (en pièces et billets) dans la caisse à laquelle il faut ajouter les paiements par carte bleue. Le laps de temps qui s'écoule, parfois quand c'est le début du mois, on arrive très vite à 35 000 € pour ceux qui payent au mois.

Donc si elle n'a pas le temps de passer l'écriture, le perceuteur lui fera remarquer que son encaisse est trop élevée. Mais il faut qu'elle fasse le détail. A l'inverse, grâce aux titres de recettes les plaisanciers peuvent payer directement à la perception, mais l'information du régisseur n'interviendra qu'ultérieurement, de même que la régularisation de son compte. Bien sûr sa caution sera plus élevée car elle est responsable d'une somme plus importante.

Le Maire met au vote cette modification de la régie de recettes de la marina qui est adopté à l'unanimité moins trois abstentions.

12) DECISION MODIFICATIVE N° 2/2019

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il s'agit des décisions modificatives Commune et Port de Plaisance qui nous permettent comme chaque année de payer les dépassements de chapitres et de clôturer l'année.

Nous passons ces décisions modificatives maintenant pour permettre qu'en janvier Madame OURMIAH puisse reporter et payer les entreprises entre janvier mars, période durant laquelle le budget n'est pas encore voté.

Le Maire met au vote la décision modificative N° 2/2019 qui est approuvée à l'unanimité moins trois abstentions.

Décision modificative Port de plaisance

C'est le même principe pour le Port de plaisance. Le maire présente le tableau récapitulatif de la DM de la marina et la soumet au vote de l'assemblée.

Le conseil approuve à l'unanimité moins trois abstentions la décision modificative de la Marina.

13) GROUPEMENT DE COMMANDE « MISE EN ŒUVRE DU REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD) » - CAESM

Le Maire laisse la parole au DGS pour la présentation du rapport.

Le RGPD correspond aux normes européennes qui visent à protéger les données personnelles parce qu'effectivement avant la mise en place de cette directive les commerçants pouvaient se passer les uns aux autres les coordonnées de leurs clients qui pouvaient recevoir toutes sortes d'informations.

Il s'agit aussi :

- de protéger les producteurs d'informations du repiquage dans leurs documents à d'autres fins
- et de protéger également nos données.

Pour ce faire, il a été demandé à toutes les administrations de l'État de mettre en place une espèce de contrôleur, le DPD (délégué à la protection des données), soit au niveau de chaque commune soit au niveau intercommunal.

En raison du cout élevé de cette disposition, nous avons fait le choix de mutualiser cette compétence et pour cela la ville doit prendre une délibération confirmant son principe d'adhésion à cette mutualisation. Sinon le préfet nous demandera de nommer ce contrôleur au niveau de la commune.

Le maire rappelle que dans le cadre de la loi NOTRe, les communautés d'agglomération ou de communes doivent trouver des opérations de mutualisation dans le but de limiter les couts. Le RGPD en fait parti. C'est l'Espace Sud qui a la charge de notre informatique, du développement et de la maintenance de nos logiciels. Il est donc tout à fait normal que ce soit lui qui porte ce dossier pour le compte des 12 communes du sud.

Il met au vote ce groupement de commande de mise en œuvre du règlement général de protection des données qui est voté à l'unanimité.

14) DENOMINATION DES ABRIBUS DU TERRITOIRE COMMUNAL

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Nous devons nommer les abribus qui sont le plus souvent placés à l'entrée de quartiers. Suite à notre demande, nous avons reçu des propositions.

Mais il paraît plus judicieux de retenir le nom de ces quartiers ou lieudits que nous connaissons au lieu de noms de personnes. Nous retiendrons dans le même temps le principe de donner le nom en français et en créole.

La liste des noms retenus figure dans le tableau suivant, les abribus étant passés en revue dans le sens Rivière Salée vers Trois-Îlets.

LIEU	NOM RETENU	COMMENTAIRES
Rateau (Sur la droite en allant vers Rivière Salée)	Rateau	Le maire explique que c'est toute cette zone qui s'appelle Rateau. Le radar est venu s'ajouter après. De l'autre côté de la rue c'est Poterie en Haut. Il n'y a pas d'abri de l'autre côté.
Poterie	Poterie / La Poteri	A ce niveau il y avait les deux abribus, mais aujourd'hui il ne reste qu'un seul, celui en direction de Trois-Îlets
Maison de la Canne		Il n'y a pas d'abribus à la maison de la canne. S'il y en avait un, on l'appellerait « Maison de la Canne ». Il resterait à déterminer son lieu d'implantation entre l'EHPAD et la Maison de la Canne en tenant compte de l'intérêt de la population.
Vatable	« Vatable » pour l'abri situé sur la droite en direction de Rivière Salée et « La Croix » pour l'autre.	Il y a deux abribus qui ne sont pas l'un en face de l'autre. Suivant l'avis de la majorité nous retiendrons un nom pour chacun des abribus.
Magasin Zéline	Magasin Zéline	on retient le nom du quartier.
Rond-point de la pharmacie	Citron	On retient le nom du quartier et le même pour les deux car les abris sont face à face.

LIEU	NOM RETENU	COMMENTAIRES
Xavier	Xavier	Les 2 abris vont être posés de part et d'autre de la rue par la commune et porteront donc le même nom.
Collège	La Moren	-
Abri sur la droite avant l'intersection menant à l'Anse Mitan	Le Golf	
Sur la route de l'Anse mitan, arrêt de près de la maison des CARPOT	La Wallon	
Sur la route de l'Anse Mitan, à l'intersection de la rue du Fromager	Glacy	
Sur la route de l'Anse mitan devant la crèche	Fort d'Alet	
Sur la route de l'Anse mitan devant la maison CARBETY	La Pointe	
Sur la route de l'Anse à l'Ane à Morne Habitué	Morne Habitué / Bitchwé	A la fin et même pendant l'esclavage il y avait sur l'habitation des endroits où on faisait le jardin créole. Quand on allait faire le jardin créole on disait « man kay bitchwé » ce qui signifie faire le jardin créole, c'est-à-dire couper les arbres et la broussaille puis brûler.
Anse à l'Ane, sur la gauche avant la boulangerie	Marigot	
Anse à l'Ane sur la droite avant la station service l'Ane qui reste Anse à l'Ane.	Anse à l'Ane	
Entrée de Passe-Mon-Temps	Passe-Mon-Temps	
Desloges	Desloges	
La ferme	Filibo	
Pagerie, près de la maison Ney	Pagerie	
Pagerie près de la maison Renciot avant la maison Lamont	Basin Laren	Après une consultation antérieure des riverains sur le choix entre « Basin Laren » ou « Ladori »
La Plaine	La Plaine	

15) ARRETE COMMUNAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

La ville est dans l'obligation de fournir au SDIS les moyens lui permettant d'intervenir en cas d'incendie. La réglementation impose aujourd'hui à la ville d'assurer l'entretien des hydrants ainsi que le contrôle, tous les deux ans, de la pression et du débit de l'eau.

La commission s'était posé la question de savoir si nous disposions du personnel et du matériel pour réaliser ce contrôle en interne. Elle propose finalement de passer par des organismes habilités et donc de lancer une consultation visant à retenir un prestataire à cette fin.

Le Maire met au vote le projet d'arrêté de DECI qui est adopté à l'unanimité.

16) PRISE EN CHARGE DU BILLET D'AVION DE MADAME MAÏKOOUVA MARLENE DANS LE CADRE DE SA PARTICIPATION AU 102EME CONGRES DES MAIRES

Madame MAIKOOUVA sort de la salle.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

C'est une opération qui est venue en plus de ce qui a été voté en conseil municipal.

En l'absence d'objection, le maire met au vote le paiement de ce billet d'avion pour participation au congrès des maires, qui est voté à l'unanimité des élus.

Le Maire en profite pour rappeler les exigences de la loi. L'Etat met en place des gens pour contrôler au pied levé toutes les délibérations, tous les remboursements, tout ce qui est fait pour les élus et autres.

Donc cette année, pour respecter ce que nous demandait et disait déjà la perception, on n'a pas versé ces fameux 500 €, ni d'avance aux élus. C'est la prise en charge des repas (les 15,25 € prévus par la loi) du midi et du soir, le petit déjeuner étant compris dans le prix de chambre d'hôtel, jusqu'à un certain niveau. Même si ce n'est pas évident pour beaucoup d'entre nous qui allons voir la famille, les dépenses liés aux repas familiaux ne sont pas remboursées, seul l'hôtellerie l'est. Nous allons ajouter le frais de transports qui n'avaient pas été pris en délibération, car les élus ont effectivement pris le taxi entre l'aéroport et leur destination et vice versa, y compris pour ceux qui sont allés à Rueil-Malmaison.

Le Maire soumet au conseil la prise en charge du billet d'avion de Madame MAIKOOUVA dans le cadre de sa participation au 102^{ème} congrès des maires. Celui-ci est voté à l'unanimité.

17) MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

La plupart des collectivités ont voté en cette fin d'année le RIFSEEP.

Après 2 ou 3 réunions de travail en CT, nous avons trouvé un accord avec les représentants du personnel qui a été préparé par le DGS, Mme BOCALY, M. PADRA et ces représentants du personnel (une partie des 2 syndicats).

Ce nouveau régime indemnitaire s'appliquera à l'ensemble du personnel à partir de janvier 2020.

Une partie des primes, l'IFSEE, sera versée mensuellement à 75%, et les 25% restant en juin et en décembre en accord avec les représentants du personnel (soit 12,5% au salaire de juin et 12,5% de décembre). Le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) fera l'objet d'un versement annuel.

Le DGS apporte quelques éclaircissements sur ce nouveau régime.

Il s'agit d'un régime indemnitaire de fonction de sujétions et d'expertise. Il succède au régime de la PFR qui a été mis en place par M. VALLS quand il était premier ministre et qui présentait l'inconvénient de ne calibrer ni les fonctions, ni les sujétions (contraintes) et ni l'expertise.

C'est pour cela que le gouvernement actuel a décidé de donner du sens à cette partie fonction (Indemnité de Fonction de Sujétion et d'Expertise) et à la 2^{ème} partie, le CIA, qui permet de mesurer l'engagement professionnel de l'agent. Chaque année, dans le cadre des entretiens professionnels on fixera à chaque agent des objectifs à atteindre.

Pour ne pas sanctionner tout le monde, le groupe de travail a décidé de séparer le CIA (l'engagement professionnel) en une partie liée à l'expertise, à l'expérience et aux compétences de l'agent, et l'autre liée à sa performance proprement dite sur l'année par rapport aux objectifs fixés.

Le conseil municipal arrêtera le montant de l'enveloppe à répartir entre les agents. Celle-ci sera quantifiée par catégorie professionnelle (A, B et C). Et le CIA sera versé à 100% si les objectifs sont atteints totalement, à 50% s'ils le sont partiellement, et ne le sera pas si les objectifs ne sont pas atteints.

Le Maire met au vote le projet de régime RIFSEEP qui est accepté à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

Le RIFSEEP, mécanisme d'état appliqué à la territoriale, sorte de sanction par l'argent, remplacera donc le régime actuel à partir du 1^{er} janvier 2020.

18) APPROBATION DU CHOIX DU TITULAIRE POUR L'APPEL D'OFFRES RELATIF A L'INSTALLATION, LA LOCATION, L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES SANITAIRES PUBLICS

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Nos 3 sanitaires nous coutent au bout de 12 ans 923 900€. Deux sociétés avaient fait acte de candidature SULO et SERCO. SERCO, le seul établissement à assurer un service après-vente en Martinique, a fait la meilleure offre sur 12 ans à 77 000 €/an, soit 25 000 €/an et par sanitaire. L'électricité et l'eau sont à notre charge, le reste à la charge de SERCO.

Aujourd’hui nous avons une dame-pipi qui s’occupe des toilettes de la forêt et de l’Anse à l’Ane avec la SEEN et ça nous couté plus de 25 000 €/an. En plus, ce n’est pas la même hygiène car la personne n’est pas là en permanence, à la différence de l’appareil automatique qui assure le nettoyage en permanence. De plus, c’est davantage d’esthétisme et d’hygiène et les 3 toilettes seront accessibles au PMR contrairement aux installations actuelles.

Le Maire soumet au conseil le projet de marché relatif à la location, l’entretien et la maintenance des sanitaires publics qui est voté à l’unanimité.

19) QUESTIONS DIVERSES

19-2) DEMANDE DE SUBVENTION DE L’ASSOCIATION FOYER RURAL DE MORNE CARETTE POUR TRAS KIMBI CONGO – ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA « TROIS-ILETS AMBIANCE FRIDAY NIGHT 2020 »

DEMANDE DE SUBVENTION DE L’ASSOCIATION FOYER RURAL DE MORNE CARETTE POUR TRAS KIMBI CONGO

Le Maire rappelle l’objet du rapport.

Ce dossier entre dans le cadre de la préparation de la fête patronale. Il s’agit du versement de 2 000 € à l’association Foyer Rural de Morne Carette pour l’organisation de la course « Tras kimbi Congo » qui se déroulera le 26 janvier prochain.

Le Maire met au vote la proposition de la commission sport de verser 2 000 € à cette association. La proposition votée à l’unanimité.

ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA « TROIS-ILETS AMBIANCE FRIDAY NIGHT 2020 »

Le Maire rappelle l’objet du rapport.

Dans le cadre de la manifestation « Ambiance Friday Night » (très appréciée de la population martiniquaise), le plan de financement sera déposé à la CTM, en espérant que cela continue. Le choix de la forme et des groupes sera fait par la future commission culturelle.

Le Maire met au vote le plan de financement de la Friday night 2020 qui est adopté à l’unanimité.

19-3 ET 19-4) INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE PUBLIC

Le Maire rappelle l’objet du rapport.

Mme LA FONTAINE qui était là précédemment, où on n’a toujours versé l’indemnité de conseil, nous avait transmis des créances irrécouvrable pour environ 30 000€ plus un dossier de Thierry Perrier qui remonte. Mme DAUDE arrive et on nous demande de lui verser des indemnités de conseil.

Comme d'autres communes nous ne sommes pas favorables au versement 2019 de cette indemnité pour 2 raisons :

- Madame DAUDE est installée depuis le 1^{er} janvier 2019 au François. Les maires ne la connaissent pas et elle n'a conseillé personne jusque-là.
- Elle nous demande aujourd'hui de payer des créances irrécouvrables qui remontent à 1999, alors que la ville de Trois-Ilets a toujours analysé ses créances irrécouvrables, qu'elle passait en provision dans le budget. Il s'agit en général de petites sommes pour lesquelles il revient plus cher de poursuivre les personnes et que la ville passe en pertes et profits après 2 ou 3 ans de rappels infructueux. Mme LA FONTAINE ne nous a jamais transmis ce dossier que Mme DAUBE présente aujourd'hui, avec des taxes d'assainissement, des demandes de remboursement à la SOGEA etc. qui n'ont pas été suivis d'effet par les perceuteurs de l'époque et pas uniquement par Mme LAFONTAINE.

De manière générale, ces titres de recette et lettres recommandées envoyés dans ces cas par la commune ne sont jamais recouvrés par le perceuteur...et nous finissons par les annuler.

A aucun moment, nous n'avons reçu ces 200 000 € de titres de recettes de 1999 à 2019, ni de mission. Pourquoi maintenant ? Si Mme LAFONTAINE et ses prédécesseurs n'ont pas fait le nécessaire ce n'est pas de notre fait. Nous ne connaissons pas cette dame, et nous n'avons pas reçu de rapport sur la gestion de 2018 ni sur les perspectives de 2019, même si ce n'était pas elle qui était en charge de la comptabilité aux Trois-Ilets. Aujourd'hui nous sommes informés de 35 000 € de créances irrécouvrables par son prédécesseur, et de plus on nous transmet des créances de 1999. Cela démontre qu'il y a un problème aux services de l'Etat. Il nous faudra maintenant trouver l'amortissement de ces 200 000 € dans les budgets suivants.

Nous mettons donc tout cela en stand-by. Un courrier lui sera adressé ainsi qu'au directeur des services fiscaux pour manifester notre mécontentement sur ce sujet et lui expliquer les raisons. On ne peut pas payer d'indemnité à des gens qui aujourd'hui nous mettent en difficulté de trésorerie.

Le DGS met en garde contre le danger de cette affaire. Si nous ne versons en effet pas l'indemnité, elle pourra demander au préfet l'inscription d'office ou encore cumuler nos erreurs jusqu'à pouvoir faire un rapport au Préfet pour saisir la Chambre des Comptes.

Cela n'empêche cependant pas la ville de rester sur ses positions et d'attendre le retour de Madame DAUDE. Nous avons l'habitude des représailles de l'Etat. Le problème c'est que même en France on se demande pourquoi verser cette indemnité, car il s'agit là d'un fonctionnaire qui fait son travail.

Si on lui dit que ce serait la payer pour travail non fait, elle pourrait dire que c'est du fait de ses prédécesseurs. Vaut mieux donc lui écrire et lui dire que le conseil municipal délibérera par la suite en fonction de sa réponse.

19-5) JOURNÉE DE VŒUX DU PERSONNEL

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Madame GRAT intervient pour apporter quelques informations sur la prochaine journée des vœux du personnel. Celle-ci se déroulera au restaurant la sirène de l'hôtel Bakoua, le mercredi 22 janvier prochain à l'heure du déjeuner.

Après consultation, l'animation musicale sera assurée :

- soit par Ambiances 3D qui compte quatre iléens dans le groupe et qui propose une prestation à 1800 €,
- soit par l'Association Créo de Madame Danielle RENE-CORAIL, menée par Miguel RENE-CORAIL et Thierry LOF, pour 2 600 € charges sociales et fiscales incluses.

Chaque prestation comprend la sonorisation et le DJ. Ambiances 3D affirme aussi inclure dans son prix le paiement des charges sociales et fiscales mais nous n'avons jusqu'ici pas le justificatif que nous attendons pour faire un choix définitif.

Les cadeaux pour les deux retraités et la trentaine d'agents médaillés de cette année consisteront en un coffret cadeau avec des mets locaux et des goodies à l'effigie de la ville.

La journée coutera entre 16 000 et 17 100 € contre 11 000 à 12 000 € l'an dernier, où l'hôtel Bambou nous avait fait un tarif vraiment exceptionnel avec le repas moins cher et le groupe musical offert. Cette année leur proposition était à la hausse mais tout de même meilleur que celle de l'hôtel Bakoua. Les ayant choisis déjà les deux années précédentes, il était préférable de changer cette année, élections municipales obligent.

Le Maire conclut en rappelant que cette journée de fête du personnel a été préparée comme chaque année avec la collaboration du service communication et des représentants du personnel. Les agents sont bien entendu invités sans leurs conjoints comme c'est le cas depuis plusieurs années maintenant.

19-6) LE PROBLEME DU CHLORDECONE

Monsieur PADRA intervient sur le problème du chlordécone. Une partie de la population se bat pour ce qu'on appelle la responsabilité du pollueur-payeur. Cela fait déjà des années que des associations se battent pour faire reconnaître ce problème connu des autorités. Il souhaite donc que la ville puisse afficher son soutien aux jeunes dans ce combat pour notre terre, notre jeunesse, notre avenir et nos enfants. Car si le sol de notre commune n'est pas impacté, il n'en est pas pour la baie.

Le Maire considère que toute la Martinique dénonce déjà ce qui s'est passé. De même, toute la Martinique est consciente que 90 % des martiniquais auraient dans son sang du chlordécone avec les risques de cancer de la prostate et du sein que cela comporte. L'ensemble du conseil municipal est favorable à soutenir les jeunes mais il y a le problème de la forme qui reste à être discuté. On a le droit de manifester mais pas à la manière des Black blocks. Et il ne faudrait pas que le chlordécone cache d'autres pesticides.

Monsieur PADRA reformule avec insistance son souhait de voir la municipalité communiquer sur son soutien à ce combat.

Plus aucun point n'étant évoqué, le Maire remercie les élus et lève la séance à 23 heures.

La secrétaire de séance,

Nathalie GRAT

Le Maire,

Arnaud RENE-CORAIL

